



Financé par
l'Union européenne

 **COGiNTA**
Building safer communities. Promoting social justice.



**Étude sur les
conflictualités
et le sentiment de sécurité
dans les préfectures de Siguiri et Mali en
République de Guinée**

Projet résilience et stabilité des régions frontalières (Sénégal, Mali, Guinée)

Contrat de Subvention Numéro : ACT - 61922 CTR 453-901



**Financé par
l'Union européenne**

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne.
Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de Coginta
et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de
l'Union européenne.



*Si seules les dénominations masculines sont utilisées dans ce document, les
dénominations féminines sont systématiquement sous-entendues.*

Coginta répond à toute demande d'autorisation de reproduction ou de
traduction partielle ou intégrale du présent ouvrage.

Les demandes doivent être adressées par écrit à :

Association Coginta
Maison Internationale de l'Environnement (MIE2)
7 chemin de Balexert, Châtelaine
CH-1219 Genève – Suisse
ou par e-mail à l'adresse suivante : admin@coginta.org

Directeur de la publication : Sébastien Gouraud

Auteurs :

Siba Théodore Koropogui (PHD, DBA)
Daniel Lamah (PHD),
Sâa Pascal Tenguiano (M.SC)

Contributions : Marguerite Tewa Camara, Anne Moltes, Sébastien Gouraud

Mise en page : Juan Burgos (EUvisual.com)

Le présent ouvrage peut également être consulté et téléchargé sur :
<http://www.coginta.org>

© Coginta 2026

TABLE DES MATIÈRES

3	LISTE DES CARTES
4	LISTE DES TABLEAUX
4	LISTE DES GRAPHIQUES ET ILLUSTRATIONS
5	AVANT-PROPOS
7	1. INTRODUCTION
10	2. MÉTHODOLOGIE
13	3. DYNAMIQUES CONFLICTUELLES
13	3.1. CONFLITS DE GOUVERNANCE LOCALE
23	3.2. CONFLITS FONCIERS ET DOMANIAUX
44	3.3. CONFLITS MATRIMONIAUX ET FAMILIAUX
46	3.4. CONFLITS SOCIOPOLITIQUES
52	4. IDENTIFICATION DES POINTS CHAUDS
53	4.1. SENSIBILITÉ DES COMMUNES DANS LA PRÉFECTURE DE SIGUIRI
56	4.2. SENSIBILITÉ DES COMMUNES DANS LA PRÉFECTURE DE MALI
59	5. IMPLICATION DES FEMMES, DES JEUNES ET DES MIGRANTS DANS LES DYNAMIQUES CONFLICTUELLES
63	6. MÉCANISMES DE GESTION DES CONFLITS
67	7. MÉCANISME DE VEILLE (OU PRÉVENTION) DES CONFLITS
70	8. VICTIMISATION ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ
70	8.1. VICTIMISATION OU EXPOSITION INDIVIDUELLE AU CRIME
76	8.2. DÉNONCIATION ET SATISFACTION
81	8.3. INCIVILITÉS ET DEGRÉ DE NUISANCE
84	8.4. SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET LIEUX PEU SÛRS
93	8.5. CONSTAT D'ACTES CRIMINELS
95	8.6. RELATIONS ENTRE LA POPULATION ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ
101	8.7. GOUVERNANCE LOCALE DE SÉCURITÉ
110	8.8. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
117	9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

LISTE DES TABLEAUX

54	Tableau 1. Sensibilité des communes dans la préfecture de Siguiri	97	Tableau 17. Motifs de confiance envers la sécurité publique
57	Tableau 2. Sensibilité des communes dans la préfecture de Mali	98	Tableau 18. Motifs du manque de confiance envers les services de sécurité publique
76	Tableau 3. Destinataire des plaintes pour cambriolage	100	Tableau 19. Facteurs fragilisant la relation entre la population et les services de sécurité publique
77	Tableau 4. Destinataires des plaintes pour agressions physiques	103	Tableau 20. Nature des cadres de dialogue sur des questions sécuritaires
78	Tableau 5. Destinataires des attaques à mains armées	107	Tableau 21. Atouts perçus des cadres de dialogue sécuritaire
79	Tableau 6. Satisfaction face au traitement des plaintes pour cambriolages	108	Tableau 22. Faiblesses perçues dans le fonctionnement des cadres de dialogue
79	Tableau 7. Satisfaction face au traitement des plaintes pour agressions physiques	108	Tableau 23. Opportunités offertes par les cadres de dialogue
80	Tableau 8. Satisfaction face au traitement des plaintes pour attaques à mains armées	109	Tableau 24. Menaces pouvant affecter les cadres de dialogue
82	Tableau 9. Constats d'incivilités	111	Tableau 25. Formes de la coopération transfrontalière en matière de sécurité
83	Tableau 10. Perception de la nuisance des incivilités constatées	112	Tableau 26. Problèmes sécuritaires nécessitant une coopération transfrontalière
86	Tableau 11. Facteurs qui rendent certains lieux peu sûrs	113	Tableau 27. Atouts de la coopération transfrontalière en matière de sécurité
87	Tableau 12. Mesures pour améliorer la sécurité des lieux peu sûrs	114	Tableau 28. Obstacles ou limites perçus à la coopération transfrontalière
90	Tableau 13. Perception du risque de victimisation	115	Tableau 29. Suggestions pour améliorer la coopération transfrontalière en matière de sécurité
92	Tableau 14. Perception de l'évolution des indicateurs liés à la sécurité		
93	Tableau 15. Constat et perception locale des actes criminels		
96	Tableau 16. Confiance inspirée par les services de sécurité publique		

LISTE DES GRAPHIQUES ET ILLUSTRATIONS

59	Figure 1. Implication des femmes, jeunes et migrants dans les conflits	95	Figure 17. Perceptions des efforts des autorités dans la lutte contre le crime organisé
65	Figure 2. Mécanisme et acteurs dans la gestion des conflits	99	Figure 18. Perception de la relation entre la population et les services de sécurité publique
68	Figure 3. Mécanisme de prévention des conflits	101	Figure 19. Amélioration de la relation entre les services de sécurité et la population
71	Figure 4. Taux de cambriolage par préfecture	102	Figure 20. Existence de cadre de dialogue sur des questions sécuritaires
71	Figure 5. Saisonnalité des cambriolages par préfecture	104	Figure 21. Connaissance des mécanismes de dialogue par les populations
72	Figure 6. Taux d'agressions physiques par préfecture	104	Figure 22. Caractère ouvert et inclusif des cadres de dialogue
72	Figure 7. Saisonnalité des agressions physiques par préfecture	105	Figure 23. Rôle des dispositifs de dialogue dans le renforcement de la confiance
73	Figure 8. Périodicité des agressions physiques	106	Figure 24. Prise en compte des recommandations issues des cadres de dialogue
74	Figure 9. Taux d'agressions sexuelles	110	Figure 25. Existence d'une coopération transfrontalière en matière de sécurité
74	Figure 10. Taux d'attaques à mains armées	112	Figure 26. Efficacité perçue de la coopération transfrontalière
75	Figure 11. Saisonnalité des attaques à mains armées		
75	Figure 12. Périodicité des attaques à mains armées		
85	Figure 13. Présence de lieux peu sûrs		
88	Figure 14. Sentiment de sécurité de jour		
89	Figure 15. Sentiment de sécurité de nuit		
94	Figure 16. Connaissance des phénomènes criminels par les autorités		

LISTE DES CARTES

14	Carte 1. Répartition des conflits de réclamation territoriale à Mali	33	Carte 14. Conflits domaniaux à Siguiri
15	Carte 2. Répartition des conflits de réclamation territoriale à Siguiri	33	Carte 15. Conflits domaniaux à Mali
17	Carte 3. Répartition des conflits de légitimité administrative à Siguiri	35	Carte 16. Conflits miniers entre localités (Siguiri)
18	Carte 4. Répartition des conflits de revendication d'un statut administratif à Mali	37	Carte 17. Conflits miniers intracommunautaires (Siguiri)
19	Carte 5. Répartition des conflits de revendication d'un statut administratif à Siguiri	39	Carte 18. Conflits d'habitation entre localités (Siguiri)
21	Carte 6. Répartition des conflits liés à la redistribution des revenus et sites miniers (Siguiri)	39	Carte 19. Conflits d'habitation entre localités (Mali)
23	Carte 7. Répartition des conflits liés à la régulation publique (Mali)	41	Carte 20. Conflits d'habitation intracommunautaires (Siguiri)
25	Carte 8. Répartition des conflits entre agriculteurs et éleveurs (Siguiri)	41	Carte 21. Conflits d'habitation intracommunautaires (Mali)
26	Carte 9. Répartition des conflits entre agriculteurs et éleveurs (Mali)	42	Carte 22. Conflits d'habitation intrafamiliale (Siguiri)
27	Carte 10. Conflits entre agriculteurs et exploitants miniers (Siguiri)	43	Carte 23. Conflits d'habitation intrafamiliale (Mali)
29	Carte 11. Conflits fonciers agricoles entre localités (Siguiri)	45	Carte 24. Conflits matrimoniaux (et familiaux Mali)
30	Carte 12. Conflits fonciers agricoles intracommunautaires (Mali)	47	Carte 25. Conflits politiques (Mali)
31	Carte 13. Conflits fonciers agricoles intracommunautaires (Siguiri)	48	Carte 26. Conflits politiques (Siguiri)
		49	Carte 27. Conflits sociaux à Siguiri
		50	Carte 28. Conflits sociaux à Mali
		55	Carte 29. Sensibilité des communes de la préfecture de Siguiri
		57	Carte 30. Sensibilité des communes de la préfecture de Mali

AVANT-PROPOS

Cette étude commanditée par l'ONG Coginta a été réalisée dans le cadre du projet «Résilience et Stabilité des Régions Frontalières (Sénégal, Mali, Guinée)» financé par l'Union européenne et qui est l'une des trois composantes du programme "Renforcement de la Résilience dans les Zones frontalières (RéZo)".

Les régions frontalières de la Guinée, du Mali et du Sénégal, tout en offrant d'importantes opportunités socioculturelles et économiques, font face à d'énormes enjeux liés à la gouvernance sécuritaire, aux flux migratoires, à l'exploitation des ressources naturelles, à l'insuffisance de coordination des mécanismes de prévention et gestion des conflits et à la faible présence ou perception de l'État par endroit.

Afin de mieux éclairer les interventions du projet et contribuer à des réponses adaptées et durables, la conduite d'une analyse approfondie des dynamiques de tensions locales et du sentiment de sécurité des populations dans les zones d'intervention du projet en République de Guinée (**préfectures de Siguiri et de Mali**), s'est avérée une nécessité. Aussi, cette analyse vise à identifier de façon participative avec les acteurs locaux, des zones à risque de grande vulnérabilité en matière de conflictualité, comme **zones prioritaires de l'intervention**, afin de contribuer plus stratégiquement aux actions déjà amorcées par les institutions, les acteurs locaux et les communautés.

En outre, cette étude permet au projet d'avoir une base de référence solide sur les conflictualités et le sentiment de sécurité, qui pourra être comparée à celle tirée de l'analyse à réaliser à la fin du projet en début 2028, et mesurer ainsi les effets des actions conduites par le projet sur sa durée. Le suivi qui sera fait de la base de données, fournit des éléments d'aide à la décision et d'orientation stratégique pour les acteurs engagés dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale.

La réalisation de cette étude a toutefois été confrontée à des défis d'ordre logistique, notamment l'accès à certaines localités très enclavées au moment de la collecte des données. Mais les experts en charge ainsi que les enquêteurs ont par leur flexibilité, adapté constamment les outils et les moyens.

Les résultats consignés dans ce rapport ont été rendus possible grâce à l'appui et la contribution de nombreux acteurs. Coginta tient à exprimer sa **profonde gratitude à l'ensemble des autorités** administratives et locales des préfectures de Siguiri et de Mali, aux leaders communautaires, aux représentants des organisations de la société civile, ainsi qu'aux forces de sécurité, pour leur disponibilité et la qualité des échanges. Des sincères remerciements sont aussi adressés à l'équipe des experts et aux enquêteurs qui ont réalisé le travail, ainsi qu'aux populations enquêtées pour leur confiance et leur participation active très appréciée.

Enfin, Coginta salue **l'appui technique et financier de l'Union européenne**, ainsi que l'engagement des équipes de mise en œuvre, dont la participation a été déterminante à chaque étape de cette étude.

Marguerite Tewa CAMARA
Directrice pays de Coginta en Guinée
Cheffe du projet



1. INTRODUCTION

Cette étude s'inscrit dans le cadre du deuxième programme « Zones frontalières pacifiques et résilientes », financé par l'Union européenne, dont l'ambition est de renforcer la stabilité et la cohésion sociale dans les régions frontalières partagées par la Guinée, le Mali et le Sénégal. Ces territoires, riches en ressources naturelles mais marqués par des vulnérabilités profondes, se caractérisent par la coexistence d'opportunités économiques et de facteurs de fragilité. L'exploitation aurifère, qu'elle soit artisanale ou industrielle, constitue à la fois une source essentielle de revenus et un moteur majeur de tensions : rivalités communautaires, litiges liés à l'accès et à la redistribution des ressources, pressions sur les terres et recompositions sociales rapides. À ces enjeux s'ajoutent la criminalité organisée, la faiblesse des infrastructures sociales de base et la présence de menaces transfrontalières, autant d'éléments qui contribuent à un climat d'insécurité et à l'émergence de conflits locaux.

L'un des axes du programme, mis en œuvre en Guinée et au Sénégal par Coginta et au Mali par le Centre Henri Dunant, vise précisément à réduire les risques de conflits par la prévention, la médiation et le renforcement des capacités. Il cherche également à améliorer la relation entre les populations et les autorités, en particulier avec les forces de sécurité, afin de renforcer la confiance et d'encourager des modes de gestion plus transparents et participatifs.

C'est dans ce cadre que la présente étude a été réalisée dans les préfectures de Siguiri et de Mali, en Guinée. Elle constitue une base de référence destinée à éclairer les interventions du projet et repose sur un double objectif. Le premier consiste à analyser en profondeur les dynamiques locales de conflictualité, en identifiant les types de conflits, leurs causes, leurs manifestations et les acteurs impliqués, ainsi que les mécanismes traditionnels et institutionnels mobilisés pour les gérer. Le second objectif est d'évaluer le sentiment de sécurité des populations, leur exposition à la criminalité, leurs perceptions vis-à-vis des services de sécurité, ainsi que l'efficacité des cadres de dialogue existants, y compris les dispositifs transfrontaliers.

Pour répondre à ces objectifs, l'étude est structurée en deux volets complémentaires. Le premier porte sur les tensions dans les zones d'intervention du projet. Il consiste à localiser et caractériser les principaux foyers de tensions dans les préfectures cibles, à analyser les dynamiques qui les sous-tendent (qu'elles soient foncières, minières, agropastorales, sociopolitiques ou liées à la gouvernance locale) et à cartographier les conflits ainsi que les acteurs concernés. Le second volet porte sur le sentiment de sécurité des populations. Il vise à comprendre comment les habitants perçoivent leur sécurité quotidienne, le rôle et la légitimité des forces de sécurité, les formes d'insécurité les plus fréquentes (y compris les nuisances environnementales, telles que la pollution) et les lieux considérés comme les plus à risque.

La méthodologie adoptée combine une approche qualitative basée sur des entretiens et des focus groups menés auprès d'autorités locales, de leaders communautaires, de représentants de femmes et de jeunes, ainsi que des forces de sécurité, et une approche quantitative fondée sur une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif des deux préfectures et d'une troisième préfecture (Mandiana), qui sert de groupe de contrôle. Les données qualitatives ont permis de saisir la profondeur des enjeux sociaux et des tensions locales, tandis que l'enquête quantitative a apporté des mesures précises de la fréquence perçue des conflits, de l'exposition à la criminalité, du sentiment de sécurité et de la confiance dans les mécanismes de gestion des conflits. L'ensemble des résultats a été analysé de manière désagrégée, par préfecture et par sous-préfecture, afin de mettre en lumière les contrastes territoriaux et les zones particulièrement sensibles désignées comme étant « les points chauds ».

L'étude intègre enfin une dimension cartographique, essentielle pour visualiser les foyers de conflictualité, les dynamiques territoriales et les niveaux d'exposition à l'insécurité. Au-delà du simple diagnostic, elle propose une lecture intégrée des interactions entre conflits, vulnérabilités socioéconomiques, dispositifs de gestion et relations entre populations et institutions, offrant ainsi une base analytique solide pour orienter les actions du programme et en suivre l'évolution dans le temps.



2. MÉTHODOLOGIE

L'étude repose sur une approche mixte séquentielle combinant des méthodes qualitatives et quantitatives, afin de conjuguer une compréhension fine des dynamiques locales de conflictualité et une mesure plus large des perceptions au sein des populations. Cette stratégie a été pensée pour articuler plusieurs échelles d'analyse (ménage, village, commune, préfecture), comparer les réalités de Siguiri et de Mali, et situer celles-ci par rapport à Mandiana utilisée comme zone de contrôle. Le choix de Mandiana est motivé par sa proximité avec la préfecture de Siguiri, par la similitude des activités économiques, notamment minières, ainsi que par des réalités socioculturelles communes. L'objectif est de pouvoir comparer l'évolution des indicateurs dans ces deux préfectures à la fin du projet.

La démarche a débuté par un volet qualitatif, centré sur l'exploration des formes de conflits, des acteurs impliqués et des mécanismes de régulation. Deux ateliers de vulgarisation méthodologique ont d'abord été organisés à Siguiri et à Mali avec des représentants de l'administration territoriale, des collectivités locales, des autorités coutumières et religieuses, des services de sécurité, des organisations de la société civile, des jeunes et des femmes. Ces rencontres ont permis de présenter la démarche, d'identifier les principaux types de conflits et zones perçues comme sensibles, et d'ajuster les outils de collecte. Sur cette base, des guides d'entretien et canevas de discussion ont été adaptés aux spécificités linguistiques et culturelles, puis administrés par des enquêteurs formés auprès d'une diversité d'acteurs : autorités administratives et locales, chefs coutumiers, leaders religieux, représentants de groupements, agriculteurs, éleveurs, orpailleurs, commerçants, etc. Des groupes de discussion ont ensuite été menés, en particulier dans les zones minières et frontalières, en réunissant des participants de différentes nationalités (Guinée, Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal) et de différents secteurs d'activité. Ces espaces d'échange ont permis de documenter les trajectoires des conflits, les vulnérabilités propres aux territoires et les pratiques locales de prévention et de médiation.

Le volet quantitatif a été élaboré à partir des enseignements tirés de cette première phase. Le questionnaire a été construit en s'appuyant sur les catégories de conflits identifiées qualitativement et sur les premières perceptions du sentiment de sécurité. Les communes enquêtées dans les trois préfectures ont été sélectionnées en croisant trois sources : les contributions des participants aux ateliers, les informations fournies par les autorités locales et les résultats de l'analyse qualitative. L'enquête a été menée auprès de 1 233 personnes, réparties entre Siguiri, Mali et Mandiana, selon un échantillonnage raisonné garantissant la diversité des profils (sexe, âge, statut socio-économique, milieu de résidence). La sélection des ménages a suivi un protocole de couverture spatiale systématique et, au sein des ménages, le choix de la personne interrogée s'est fait par tirage

aléatoire, avec un principe d'alternance de genre afin de tendre vers un équilibre entre femmes et hommes. Les questionnaires ont été administrés en face-à-face, souvent en langues locales, par des enquêteurs formés aux exigences éthiques, à la confidentialité et à la neutralité.

L'analyse des données qualitatives a suivi une démarche inductive : les transcriptions d'entretiens et de groupes de discussion ont été lues et codées de manière systématique, permettant de faire émerger des familles de situations conflictuelles, progressivement regroupées en quatre grandes catégories interprétatives (conflits de gouvernance locale, conflits fonciers et domaniaux, conflits matrimoniaux et familiaux, conflits sociopolitiques). Les données quantitatives ont fait l'objet d'analyses descriptives et comparatives, visant à mesurer la fréquence perçue des différents types de conflits, la complexité de leur gestion, l'exposition à la criminalité, le sentiment de sécurité et la confiance envers les dispositifs de régulation. La triangulation entre ces deux volets a permis de valider, nuancer ou préciser les constats, et de mettre en évidence les convergences comme les spécificités territoriales.

Une phase de restitution et de validation a été organisée dans les préfectures de Siguiri et de Mali. Des ateliers de restitution ont réuni à nouveau les principaux acteurs locaux afin de présenter les résultats, d'en discuter, d'identifier des éléments manquants et d'affiner la localisation des zones sensibles (les points chauds). Ces échanges ont permis d'enrichir l'analyse (par exemple en signalant des communes et localités supplémentaires, ou en précisant la criticité de certains conflits) et de consolider la pertinence opérationnelle des conclusions. L'ensemble de ce dispositif méthodologique, ancré dans les territoires et fondé sur la participation des acteurs, fournit une base solide pour la compréhension des conflits, l'analyse des enjeux sécuritaires et la définition des zones prioritaires d'intervention.



3. DYNAMIQUES CONFLICTUELLES

L'analyse des conflits a abouti à une typologie comprenant quatre grandes catégories de conflits reflétant les principales dynamiques de tension observées. La première catégorie regroupe les conflits de gouvernance locale. La deuxième catégorie concerne les conflits fonciers et domaniaux, les plus diversifiés, les plus fréquents et les plus complexes à gérer. La troisième catégorie est constituée de conflits matrimoniaux et familiaux, qui traduisent la dégradation des relations sociales de proximité et l'érosion des mécanismes traditionnels de régulation. En dernier ressort, les conflits sociopolitiques englobent les rivalités de leadership religieux, les luttes autour des chefferies coutumières, ainsi que les tensions intercommunautaires et partisans.

3.1. CONFLITS DE GOUVERNANCE LOCALE

Les conflits de gouvernance locale renvoient à l'ensemble des tensions liées à l'organisation, à l'exercice et à la contestation du pouvoir au niveau local. Ils concernent la gestion des affaires et des ressources locales et, surtout, la réclamation des territoires entre localités ou entités administratives. Au total, 21 conflits de ce genre ont été recensés, dont 6 dans la préfecture de Mali et 15 dans celle de Siguiri.

3.1.1. LES CONFLITS LIÉS À LA RÉORGANISATION TERRITORIALE

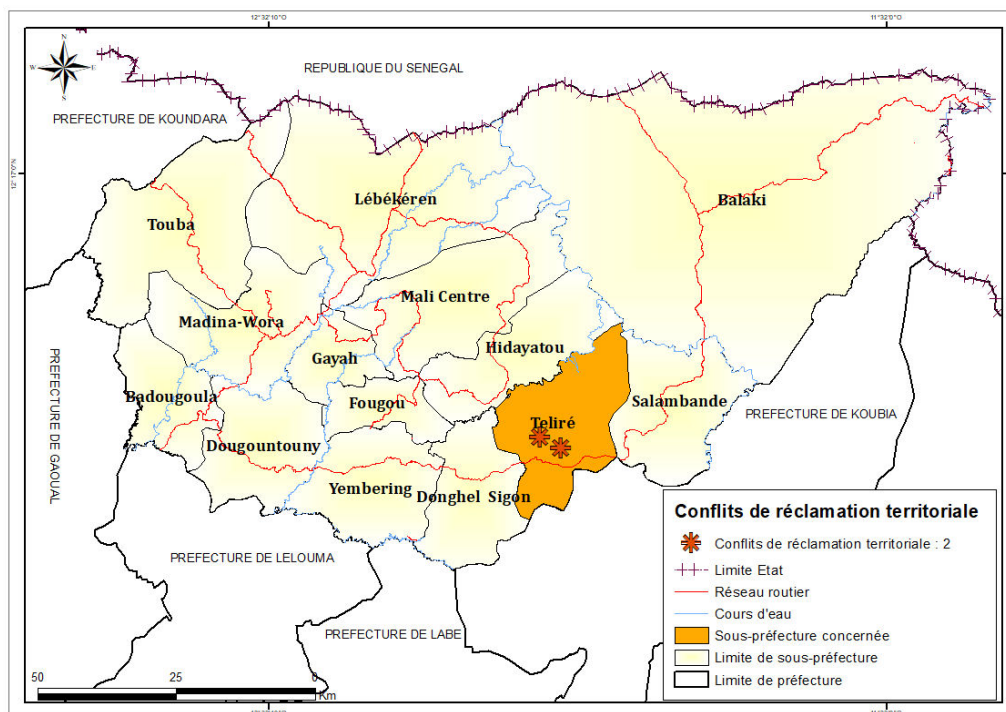
Les conflits liés à la réorganisation territoriale font suite à des contestations relatives au découpage administratif, au rattachement des localités, au statut des entités territoriales ou à la revendication de territoires entre communautés voisines. Ils cristallisent des enjeux de pouvoir et de reconnaissance institutionnelle. Ces conflits se répartissent en trois types distincts. Il s'agit de conflits de réclamation territoriale, de légitimité territoriale et liés à la revendication d'un statut administratif, associés aux demandes de modification du statut administratif d'une localité.

3.1.1.1. CONFLITS DE RÉCLAMATION TERRITORIALE

Les conflits de réclamation territoriale renvoient à des situations où des localités ou des groupes revendiquent le contrôle, l'usage ou l'autorité sur un espace donné, indépendamment de l'existence ou non de limites administratives clairement établies. Cela implique de faire reconnaître un droit sur un territoire perçu comme stratégique, productif ou symboliquement central. Dans les zones frontalières étudiées, ces conflits constituent la forme la plus fréquente des conflits liés à la réorganisation territoriale. Dans ce contexte, 8 cas ont été recensés, dont 2 dans la préfecture de Mali et 6 dans celle de Siguiri.

La complexité de ces conflits tient d'abord à la diversité des enjeux liés aux territoires réclamés. Dans la préfecture de Mali, les deux conflits identifiés dans la commune de Téliré illustrent comment des ressources naturelles spécifiques peuvent cristalliser les revendications territoriales. Le conflit survenu en 2024 entre Téliré et Madina-Salabandé, au sujet de Diamiou, est lié à l'exploitation forestière du bois, ressource au cœur de la réclamation territoriale. Cette situation a provoqué des ruptures sociales entre les deux sous-préfectures et instauré un climat de peur persistant. Le second conflit, datant de 2020, oppose Diamiou à Dar-Es-Salam autour de revendications foncières, traduisant une concurrence directe pour le contrôle de l'espace et se manifestant par une dégradation des relations sociales et un sentiment d'insécurité au sein des communautés concernées.

Carte 1. Répartition des conflits de réclamation territoriale à Mali



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Dans la préfecture de Siguiri, les conflits de réclamation territoriale sont non seulement plus nombreux, mais aussi plus profondément ancrés dans le temps. Le conflit opposant Bafinda à Tonguioulen dans la commune rurale de Diomabana, qui remonte à 1967, illustre l'ancienneté et la persistance de ces revendications territoriales. Il est marqué par une invasion de terres revendiquées, ayant entraîné des pertes d'animaux et des blessés, la destruction de puits d'eau, de jardins et de bâtiments, ainsi que des atteintes à des espaces symboliques tels que les cimetières. Ces violences répétées ont contribué à instaurer un climat permanent de peur et de méfiance entre les communautés.

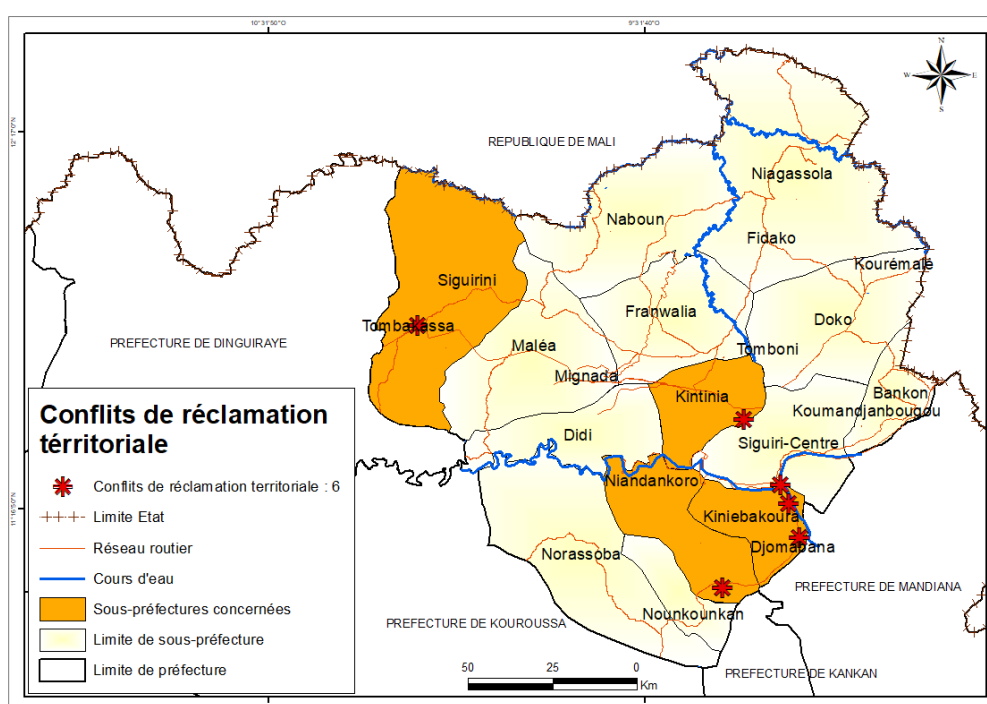
Un autre facteur de complexité tient à la variabilité de l'intensité des conflits, même lorsqu'ils relèvent du même type de réclamation territoriale. Toujours à Diomabana, le conflit le plus récent entre Frenkamaya et Djeya porte également

sur une réclamation territoriale, mais s'est jusqu'à présent déroulé sans pertes humaines ni matérielles. De même, le conflit ancien d'environ 15 ans entre Toguïoulén et Kiniébakoura se caractérise par une revendication territoriale persistante mais contenue, sans pertes déclarées. Ces situations contrastent fortement avec des conflits plus violents.

À l'inverse, certaines réclamations territoriales prennent la forme d'une occupation effective de l'espace, ce qui accroît leur complexité et leur potentiel de violence. Le conflit survenu en 2012 entre la commune rurale de Kintinian et la commune urbaine de Siguiri, à la suite de l'installation d'habitants de Siguiri à Kolenda, constitue une illustration marquante. La réclamation territoriale s'y est matérialisée par une appropriation concrète du territoire, entraînant des destructions de biens matériels, des blessés, des arrestations et des emprisonnements, ainsi qu'une désertion temporaire du village. Les conséquences économiques et sociales ont été lourdes, avec l'arrêt des activités génératrices de revenus et des difficultés d'accès à l'alimentation, ce qui a affecté les conditions de vie des populations sur une longue période.

En outre, la complexité des conflits de réclamation territoriale est renforcée par leur étroite interaction avec les décisions administratives. Des situations comme celles opposant Damissakoro à Djélibakoro, ou Tombakassa à Siguirini à la suite du rattachement administratif de Lero, montrent que des décisions de l'administration peuvent raviver ou intensifier des réclamations territoriales latentes. Lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de mécanismes de concertation et de reconnaissance locale, ces décisions sont souvent perçues comme favorisant un acteur au détriment d'un autre, contribuant ainsi à la persistance et à la recomposition des conflits.

Carte 2. Répartition des conflits de réclamation territoriale à Siguiri



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

3.1.1.2. CONFLITS DE LÉGITIMITÉ ADMINISTRATIVE

Les conflits de légitimité administrative, uniquement observés dans la préfecture de Siguiri constituent une forme particulièrement complexe. Cette complexité tient d'abord au fait qu'ils portent sur la reconnaissance de l'autorité administrative appelée à gouverner un espace. Ces conflits émergent dans des contextes où la légitimité institutionnelle, formellement établie par l'État, entre en tension avec des légitimités locales, historiques ou sociales, qui structurent les rapports de pouvoir au quotidien.

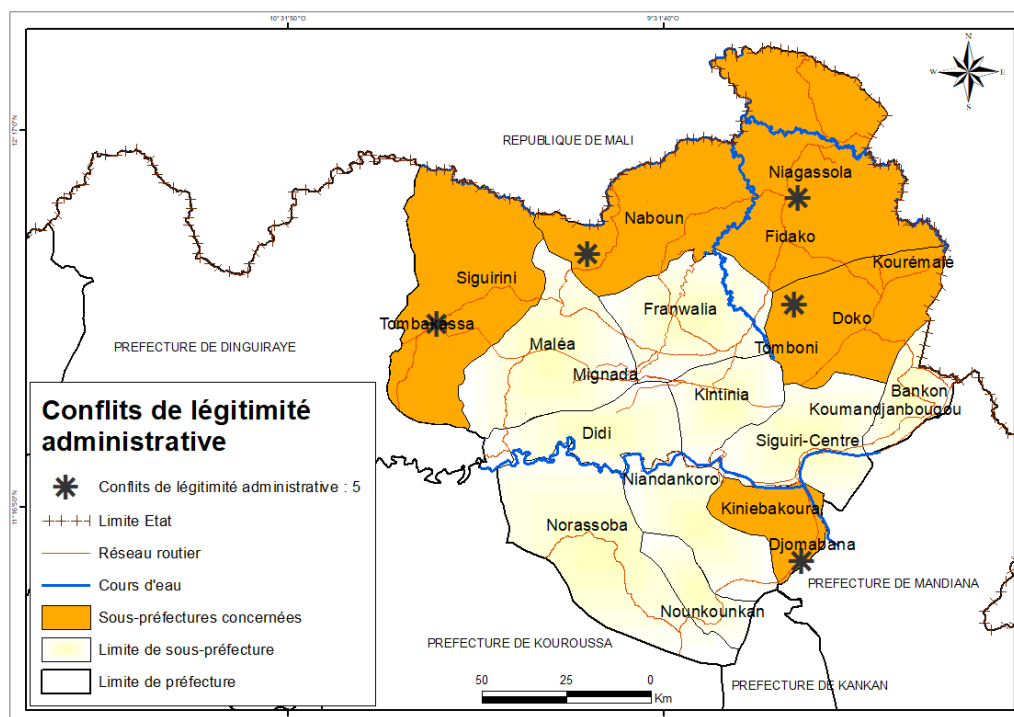
Un premier élément de complexité réside dans la pluralité des acteurs impliqués. Les conflits opposent des sous-préfectures nouvellement érigées à des districts qui refusent de reconnaître leur autorité, mais mobilisent également des populations locales, des autorités coutumières, des cadres administratifs et, dans certains cas, des autorités voisines perçues comme des alternatives légitimes. À Fidako, par exemple, l'érection de la localité en sous-préfecture a suscité le rejet de son autorité par certains districts rattachés. Il s'ensuit ici d'un décalage entre la décision administrative et son acceptation sociale. Cette contestation s'est traduite par des violences matérielles, des ruptures sociales et un climat de peur. De ce fait, le conflit dépasse rapidement le cadre institutionnel et affecte profondément la vie communautaire.

La temporalité différenciée constitue un second facteur de complexité. Certains conflits s'inscrivent dans le temps long, à l'image du conflit opposant le district de Boukaria à l'autorité de Naboun, d'environ 20 ans d'ancienneté. Cela témoigne de la capacité de ces conflits à se maintenir dans la durée, à se transmettre et à se normaliser au sein des pratiques locales, malgré l'absence de résolution formelle. D'autres conflits sont plus récents, comme ceux observés à Tomboni ou à Diomabana, mais présentent déjà des signes de cristallisation, notamment à travers des ruptures sociales, des pertes économiques ou une contestation persistante de l'autorité administrative.

Un troisième élément de complexité réside dans les multiples formes que prend la contestation de la légitimité administrative. Dans certains cas, le rejet reste relativement contenu et n'entraîne pas de pertes matérielles ou humaines, comme à Djomabana, où la conflictualité demeure latente. Dans d'autres situations, la contestation se traduit par des violences ouvertes, des pertes matérielles, des arrestations ou des emprisonnements, comme à Tomboni ou à Tomba Kansa. Cette variabilité montre que les conflits de légitimité administrative évoluent en fonction des rapports de force locaux, des mécanismes de régulation disponibles et du degré d'implication des autorités.

La situation observée à Tomba Kansa illustre particulièrement la complexité institutionnelle de ces conflits. Le rejet de l'autorité de Tomba Kansa par une partie de la population de Tombani, au profit de la sous-préfecture de Siguirini, a conduit à l'émergence de structures administratives concurrentes, avec la coexistence d'un bureau officiel et d'un bureau parallèle. Cette dualité institutionnelle brouille les repères de la gouvernance, affaiblit l'autorité de l'État au niveau local et entretient une conflictualité persistante, malgré plusieurs tentatives de médiation des autorités préfectorales. Le conflit s'inscrit ainsi dans une dynamique constante de fragmentation de l'autorité administrative.

Carte 3. Répartition des conflits de légitimité administrative à Siguiri



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

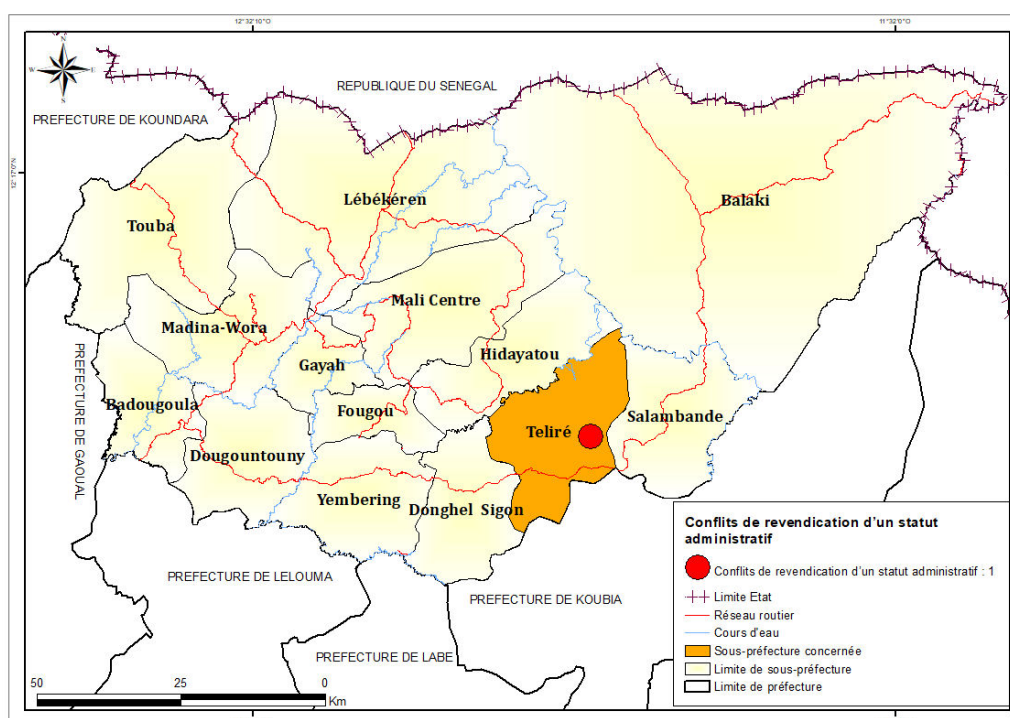
Par ailleurs, ces conflits révèlent une interaction étroite entre les décisions administratives et les dynamiques sociales locales. Les réformes territoriales, les désignations de chefs-lieux ou de responsables administratifs, lorsqu'elles ne s'appuient pas sur des mécanismes de concertation et de reconnaissance locale, peuvent activer ou réactiver des tensions latentes. Les conflits de légitimité administrative apparaissent ainsi comme des conflits à la fois institutionnels, sociaux et politiques, dont la résolution ne peut se limiter à une réponse juridique ou administrative, mais nécessite une prise en compte fine des rapports de pouvoir locaux, des appartenances territoriales et des mécanismes de médiation socialement acceptés.

3.1.1.3. CONFLIT DE REVENDICATION D'UN STATUT ADMINISTRATIF

Les conflits de revendication d'un statut administratif renvoient à des situations où une localité ou un groupe d'acteurs conteste l'organisation administrative existante afin d'obtenir la reconnaissance d'un nouveau statut institutionnel, tel que celui de district ou de sous-préfecture, ou de remettre en cause une décision récente de reclassement administratif. Ces conflits concernent la hiérarchie administrative, le pouvoir de décision et l'accès aux ressources et aux prérogatives associées à un statut institutionnel donné. Dans les zones étudiées, deux conflits de ce type ont été recensés, dont l'un dans la préfecture de Mali et l'autre dans celle de Siguiri, ce qui en fait une catégorie plus limitée en nombre, mais particulièrement sensible au regard de ses implications institutionnelles.

La complexité de ces conflits tient d'abord à leur fort ancrage dans les processus de réforme et de reclassement administratif. Dans la préfecture de Mali, le conflit observé dans la commune de Teliré, opposant Diamiou à Dar-Es-Salam, illustre comment un changement de statut peut reconfigurer brutalement les rapports de pouvoir locaux. Diamiou, auparavant secteur dépendant de Dar-Es-Salam, a été érigé en district au même titre que cette dernière. Cette décision administrative a été perçue par Dar-Es-Salam comme une perte de contrôle et de prérogatives, déclenchant une contestation ouverte. Le conflit, d'environ un an d'ancienneté, a entraîné des ruptures sociales marquées et instauré un climat de peur.

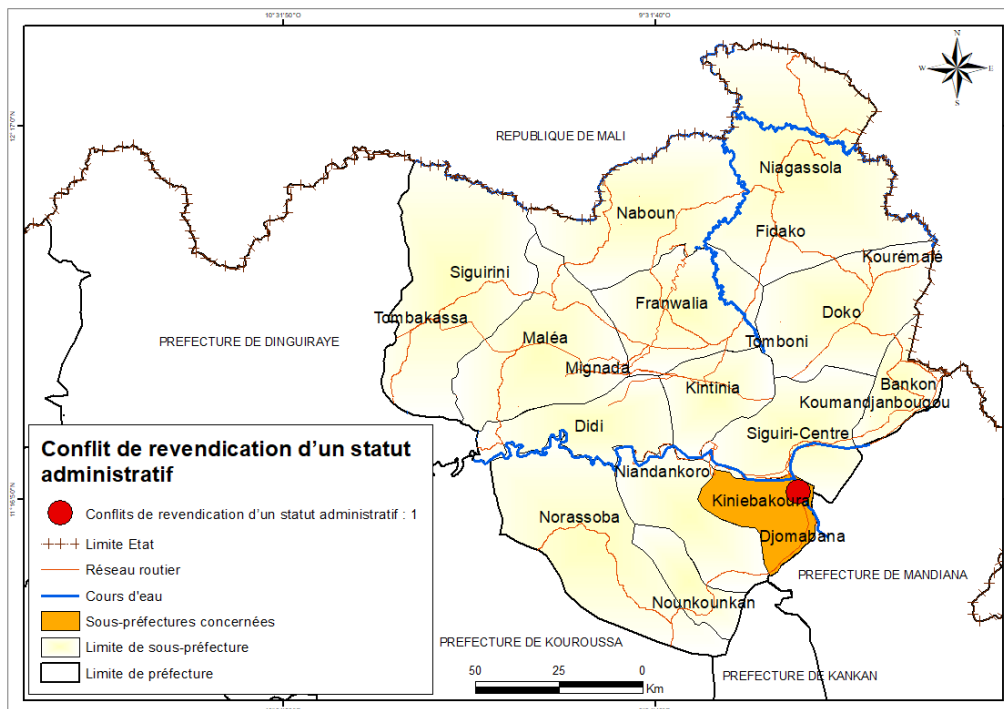
Carte 4. Répartition des conflits de revendication d'un statut administratif à Mali



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Dans la préfecture de Siguiri, le conflit opposant Diomabana à Kiniébakoura, d'environ quatre ans d'ancienneté, met en évidence une autre facette de la complexité des revendications de statut administratif. Ici, la revendication porte sur l'obtention du statut de sous-préfecture pour Diomabana, ce qui implique une redéfinition des rapports administratifs avec les localités environnantes, notamment Kiniébakoura. Bien que les conséquences matérielles ou humaines ne soient pas explicitement rapportées, ce conflit révèle une tension institutionnelle persistante autour de la reconnaissance administrative, susceptible d'avoir des effets sur la coopération intercommunale et la gouvernance locale.

Carte 5. Répartition des conflits de revendication d'un statut administratif à Siguiri



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Un autre élément de complexité tient au fait que ces conflits se situent à l'interface entre la légitimité administrative et la réclamation territoriale, sans se confondre totalement avec l'une ou l'autre. La revendication d'un statut administratif ne vise pas seulement à contrôler un espace ou à affirmer une autorité existante, mais aussi à transformer formellement la place d'une localité dans l'architecture administrative de l'État. Ce processus peut exacerber des rivalités latentes, réactiver des tensions anciennes ou créer de nouvelles lignes de fracture, notamment lorsque les décisions sont perçues comme imposées ou insuffisamment concertées.

Par ailleurs, ces conflits se caractérisent par leur potentiel de se propager à d'autres formes de conflictualité. Les ruptures sociales et le climat de peur observés à Diamiou montrent que la revendication d'un statut administratif peut rapidement dépasser le cadre institutionnel et compromettre la cohésion sociale. À Siguiri, la durée du conflit autour du statut de Diomabana suggère une conflictualité plus diffuse mais persistante, susceptible de se transformer ou de s'articuler avec des conflits de légitimité administrative ou de réclamation territoriale.

3.1.2. CONFLITS LIÉS À LA GESTION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES LOCALES

Les conflits liés à la gestion des affaires et des ressources locales constituent le deuxième grand sous-type des conflits de gouvernance locale et renvoient aux tensions qui émergent autour de la manière dont les ressources collectives, les revenus et les espaces économiques sont administrés, régis et redistribués au niveau local. Ils s'inscrivent dans l'exercice quotidien du pouvoir et dans les interactions concrètes entre les populations et les autorités. Dans les zones frontalières, ces conflits prennent une acuité particulière en raison de la forte pression sur les ressources naturelles, notamment minières, et du rôle central des autorités locales et des forces de sécurité dans leur régulation, souvent perçue comme inéquitable ou abusive. Ils traduisent ainsi des tensions liées à l'accès aux revenus, au contrôle des sites d'exploitation et à l'application des règles publiques. Ces conflits se répartissent en deux types principaux : les conflits liés à la distribution des revenus et au contrôle des sites miniers, et ceux liés à la régulation publique, qui résultent de la contestation des interventions des autorités dans la gestion des affaires locales.

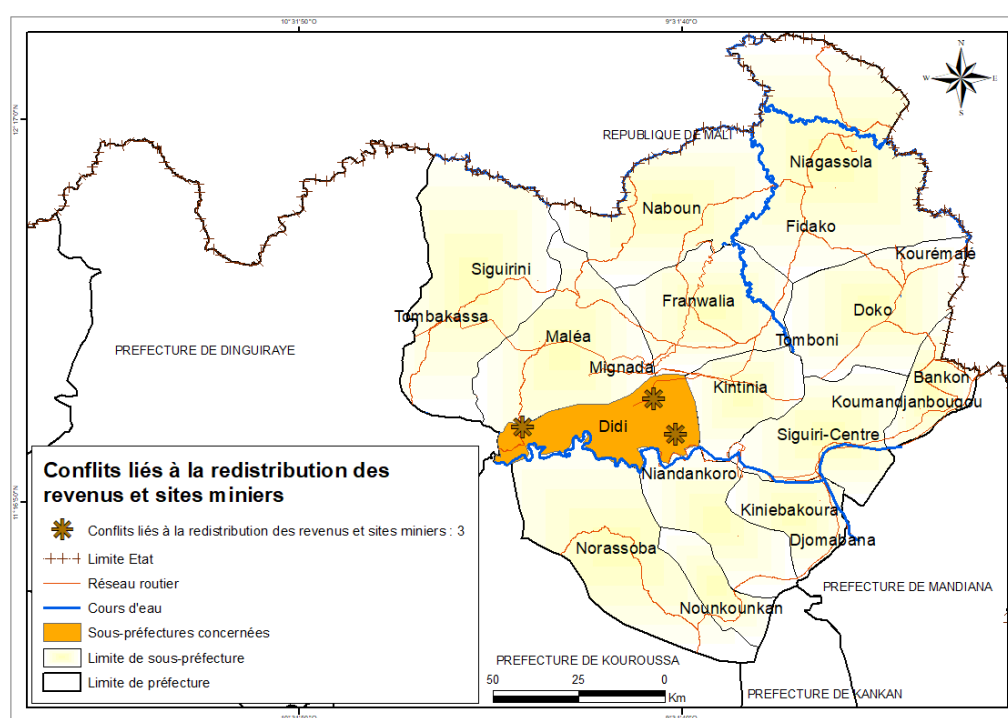
3.1.2.1. CONFLITS LIÉS À REDISTRIBUTION DES REVENUS ET SITES MINIERS

Les conflits liés à la distribution des revenus et des sites miniers apparaissent de manière quasi exclusive dans la préfecture de Siguiri, où l'activité minière structure à la fois l'économie locale et les rapports de pouvoir. Ils renvoient à des tensions liées au partage des revenus de l'exploitation aurifère, à l'attribution des sites miniers et aux modalités de reddition de comptes associées à cette activité. Leur degré de complexité varie toutefois selon les contextes, les acteurs impliqués et les mécanismes de gestion en place. Dans certains cas, ces conflits restent relativement circonscrits lorsqu'ils portent sur des désaccords précis et clairement identifiés, comme le non-paiement d'un quota financier ou la contestation d'une attribution spécifique de sites. Dans d'autres situations, ils prennent une forme plus complexe lorsqu'ils mobilisent des légitimités concurrentes et révèlent des dysfonctionnements structurels de la gouvernance minière locale.

La complexité de ces conflits tient en premier lieu à la pluralité des acteurs et des registres de légitimité présents. Ils opposent non seulement des entités territoriales ou des autorités administratives, mais également des groupes sociaux aux rôles historiquement établis dans la gestion des ressources minières, tels que les conseils des sages et la jeunesse. Chacun de ces acteurs revendique un droit de regard ou une participation à la gestion des revenus et des sites, ce qui transforme des différends économiques en conflits sociaux et politiques plus larges. Cette dynamique est particulièrement visible dans la commune de Didi, où, depuis quelques mois, le conflit opposant le district de Fifa au secteur de Djidjanfara repose sur le refus de payer 30 % des revenus miniers dus à Fifa. Bien que ce conflit semble à première vue limité à une question de redistribution financière, il révèle en réalité des désaccords plus profonds quant à l'autorité habilitée à fixer et contrôler les règles de partage des revenus.

Un autre niveau de complexité apparaît lorsque les conflits sont liés à des pratiques perçues comme opaques ou illégitimes. Le conflit opposant le conseil des sages au président des districts de Kérouané et de Makônô, à Didi, à la suite de l'attribution de sites miniers jugée illégale, illustre comment une décision administrative peut provoquer une division marquée entre les différentes couches sociales, notamment entre les sages et la jeunesse. Ici, le conflit met en cause les principes de transparence, de justice et de participation dans la gestion des ressources. Cette fracture sociale se retrouve également à Didi-centre, où un conflit qui a émergé il y a un peu plus d'un an oppose le président de la délégation spéciale au conseil des sages et à la jeunesse, autour de la gestion des revenus miniers jugée opaque. Les sages y réclament une association formelle à la gestion des revenus et des comptes rendus réguliers sur les quotas hebdomadaires versés par les districts, conformément aux pratiques antérieures, tandis que le refus persistant du président de la délégation spéciale d'accéder à ces demandes a contribué à instaurer une rupture sociale durable.

Carte 6. Répartition des conflits liés à la redistribution des revenus et sites miniers (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

À l'inverse, certains aspects de ces conflits restent relativement faciles à déclencher, car ils reposent sur des règles locales et des pratiques historiquement établies, comme le versement hebdomadaire des quotas ou l'implication des sages dans la gestion des revenus. Cependant, l'absence de mécanismes institutionnels clairs et formalisés pour encadrer ces pratiques transforme des désaccords

ponctuels en conflits persistants. Dans l'ensemble, ces conflits révèlent une gouvernance minière locale marquée par l'opacité, la contestation des règles de redistribution et la concurrence entre les légitimités administratives et sociales. Ils montrent que la gestion des revenus et des sites miniers constitue à la fois un enjeu économique et un puissant facteur de fragmentation sociale et de remise en cause de l'autorité locale.

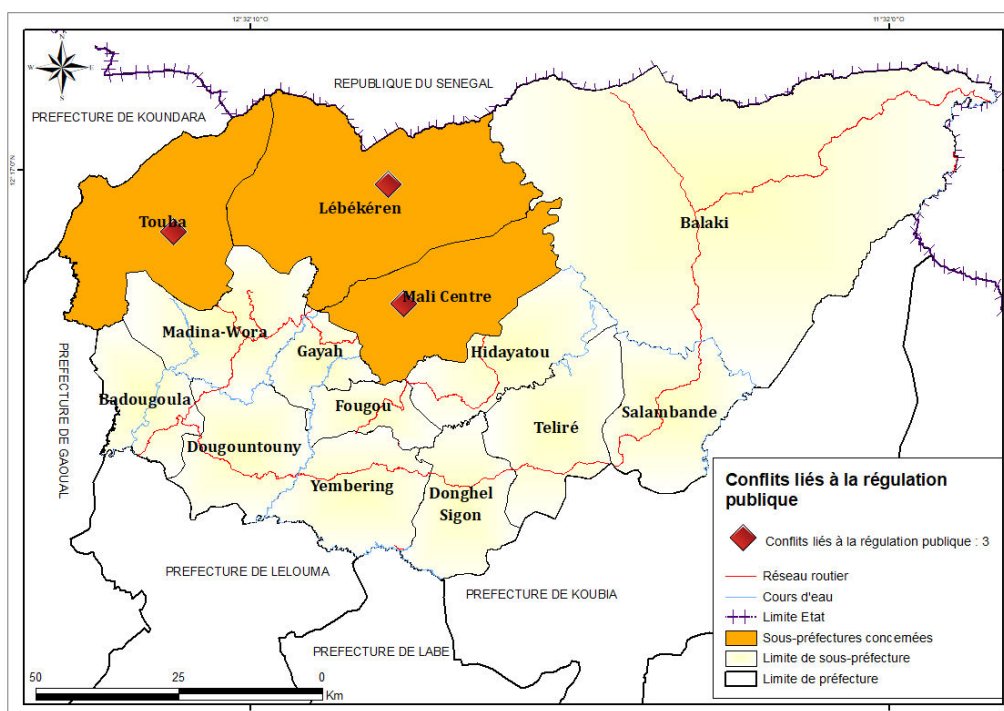
3.1.2.2. CONFLITS LIÉS À LA RÉGULATION PUBLIQUE

Les conflits liés à la régulation publique constituent la seconde forme de conflits associés à la gestion des affaires et des ressources locales et se distinguent par leur concentration quasi exclusive dans la préfecture de Mali. Ils renvoient à des tensions récurrentes entre les forces de l'ordre et les acteurs du transport, notamment les taxi-motos et les transporteurs, autour des modalités de contrôle, de l'application des règles et de l'exercice de l'autorité publique. Ces conflits résultent de la manière dont l'État est incarné au quotidien par ses agents, notamment dans des espaces stratégiques tels que les centres urbains et les postes de contrôle frontaliers.

Un premier facteur de complexité de ces conflits tient à la nature répétitive et prévisible des situations conflictuelles. Dans la commune urbaine de Mali, le conflit opposant les forces de l'ordre aux taxi-motos est décrit comme permanent, révélant une tension structurelle inscrite dans les interactions quotidiennes. Les contrôles routiers jugés abusifs constituent un déclencheur connu et récurrent, ce qui rend le conflit à la fois prévisible dans sa forme et difficile à désamorcer. Cette conflictualité se manifeste par des affrontements violents, des coups et des blessures, la destruction de biens — en particulier des motos — et, dans certains cas, des pertes en vies humaines. La complexité du conflit tient ici au fait qu'il ne s'agit pas d'un épisode ponctuel, mais d'une succession d'incidents similaires qui, cumulés, instaurent une tension permanente et une crise de confiance entre les forces de sécurité et une catégorie socio-professionnelle dont la survie économique dépend directement de la mobilité.

Un second élément de complexité réside dans la confusion entre la régulation légitime et des pratiques perçues comme abusives. À Lébékéren, au poste de contrôle frontalier de Nougana, un conflit d'environ dix ans oppose les forces de l'ordre aux transporteurs autour de la confiscation de motos. Bien que ces pratiques puissent être justifiées par des impératifs de contrôle ou de sécurité, elles sont largement perçues par les transporteurs comme injustifiées ou excessives. Cette perception alimente de fortes pertes financières, un climat de peur et une rupture progressive des relations sociales. Cela contribue à la normalisation du conflit à long terme. La durée du conflit montre que l'absence de mécanismes clairs de recours, de redevabilité ou de dialogue institutionnalisé favorise l'enracinement de la tension.

Carte 7. Répartition des conflits liés à la régulation publique (Mali)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aissata CAMARA

Une situation similaire est observée à Touba, également au niveau d'un poste de contrôle frontalier, où les transporteurs dénoncent à la fois la confiscation des motos et la réclamation d'argent par les forces de sécurité. Ici, la conflictualité apparaît moins spectaculaire en termes de violences ouvertes, mais tout aussi persistante. Elle se traduit principalement par un climat de méfiance et de peur, révélant une conflictualité diffuse, faite d'évitement, de résignation et de tensions latentes. Cette forme de conflit est en apparence moins complexe dans son déclenchement, mais plus difficile à résoudre, car elle s'inscrit dans des pratiques informelles ancrées.

3.2. CONFLITS FONCIERS ET DOMANIAUX

Les conflits fonciers et domaniaux renvoient à l'ensemble des tensions liées à l'accès, au contrôle, à l'usage et à l'appropriation des terres, des espaces de production et des domaines d'habitation ou de patrimoine, qu'il s'agisse de terrains cultivables, de pâturages, de plaines, de mares, de sites miniers ou encore de parcelles d'habitation. À la différence des conflits de gouvernance locale, centrés sur l'exercice de l'autorité et l'organisation administrative, ces conflits se structurent autour de droits concurrents sur l'espace, souvent fondés sur des registres multiples qui se superposent et se contredisent : droits coutumiers, héritages familiaux, prêts de terres anciens, usages productifs, décisions administratives, transactions informelles et, de plus en plus, revalorisation économique soudaine des terres liée à l'or ou à l'exploitation forestière.

3.2.1. CONFLITS AGROPASTORAUX

Les conflits agropastoraux renvoient aux tensions liées à l'accès, à l'usage et à la cohabitation des espaces ruraux productifs, lorsque les activités agricoles, pastorales et, dans certains cas, minières se superposent ou entrent en concurrence. Au total, 68 conflits agropastoraux ont été identifiés, dont la majorité a été recensée dans la préfecture de Siguiri (47 cas contre 21 dans la préfecture de Mali). Ces conflits se structurent en quatre sous-types principaux. Il s'agit des conflits entre agriculteurs et éleveurs, généralement déclenchés par la divagation du bétail et les dommages causés aux cultures ; les conflits entre localités, liés à des revendications concurrentes sur des terres agricoles ou des plaines cultivables par deux localités ; les conflits intracommunautaires, opposant des groupes ou des familles au sein du même village autour de droits d'usage ou de propriété ; et les conflits entre agriculteurs et exploitants miniers, qui émergent lorsque l'exploitation aurifère s'installe sur des terres à vocation agricole ou en compromet l'usage.

3.2.1.1. CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs constituent le premier sous-type des conflits agropastoraux et représentent l'une des formes les plus répandues des conflits fonciers et domaniaux dans les zones étudiées. Au total, 29 conflits de ce type ont été recensés, dont 19 dans la préfecture de Mali et 10 dans celle de Siguiri, ce qui traduit une prévalence plus marquée de ces tensions dans la préfecture de Mali. Ces conflits renvoient à des tensions récurrentes liées à la cohabitation difficile entre les activités agricoles et pastorales, en particulier lorsque la divagation du bétail entraîne la destruction de champs cultivés.

Un premier facteur de complexité tient au caractère répétitif, saisonnier et largement anticipé de ces situations conflictuelles. Dans plusieurs localités de la préfecture de Mali, notamment à Badougoula, Donghol-Sigon, Fougou ou Gayah, les conflits sont décrits comme *permanents*, la destruction des champs par le bétail constituant un déclencheur récurrent. Cette récurrence est clairement exprimée par les acteurs locaux dans la préfecture de Siguiri, comme à Siguirinin, où un répondant souligne que « *ce conflit débute à chaque saison pluvieuse, du fait que nos éleveurs n'attrapent pas leurs animaux malgré les interdictions, et ces animaux partent dans les champs déjà cultivés pour les gâter en partie ou en totalité* ». La prévisibilité du déclenchement rend ces conflits à la fois attendus et difficiles à prévenir, car ils s'inscrivent dans des pratiques pastorales et agricoles anciennes, peu encadrées et faiblement réglementées.

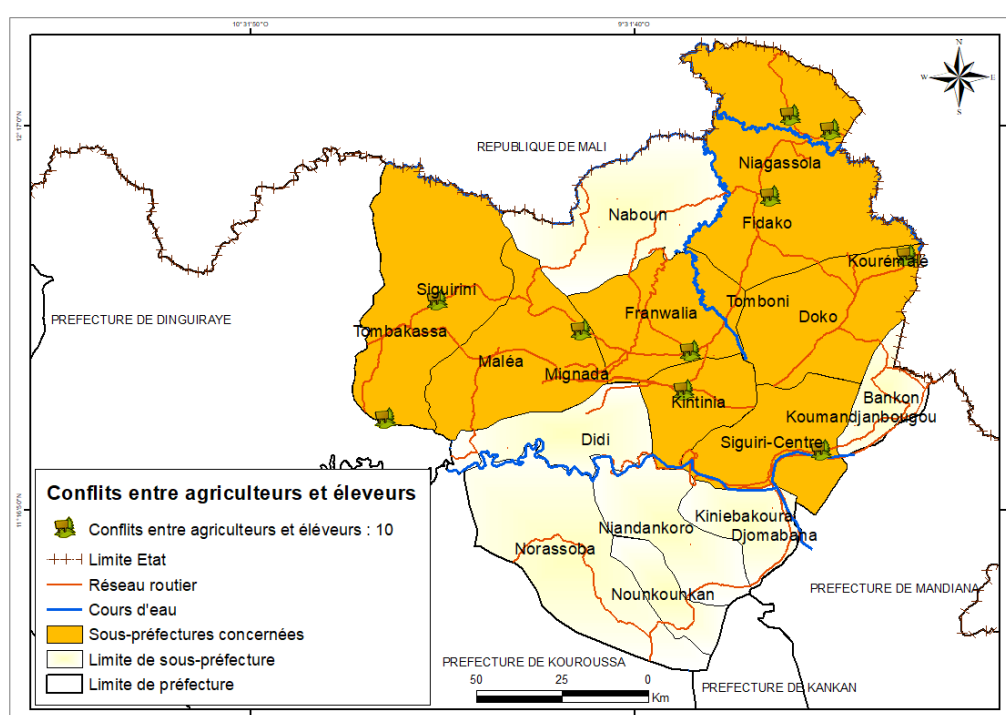
Un second élément de complexité réside dans les réactions des agriculteurs face aux dégâts subis, qui transforment souvent un différend initialement négociable en conflit ouvert. Plusieurs cas illustrent cette dynamique, notamment à Madina-Wora et Lébékéren (Mali) ainsi qu'à Kintinian (Siguiri), où la confiscation du bétail, sa rétention prolongée ou, dans certains cas, sa mise à mort déclenche des représailles. À Lébékéren, la mort d'animaux après avoir brouté dans un champ traité à l'engrais a provoqué des « *tueries de bétail* », accompagnées de ruptures sociales et d'un climat de peur durable. À Kintinian, un répondant précise que

« les agriculteurs subissent des pertes lorsque des bétails ravagent leurs champs. Les agriculteurs immobilisent les bétails et ça devient un conflit », ce qui montre comment l'absence de réparation immédiate ou consensuelle alimente l'escalade.

Un troisième facteur de complexité apparaît lorsque les mécanismes locaux de médiation sont contournés ou seulement partiellement respectés. À Franwalia, par exemple, un dispositif local existe. L'agriculteur doit saisir le président de district ou le chef de secteur ; un constat est dressé et une indemnisation financière est imposée à l'éleveur. Toutefois, « le problème vient souvent du fait que certains agriculteurs ne respectent pas cette procédure et maltraitent des bœufs, voire en tuent certains. Par ailleurs, certains éleveurs ne respectent pas non plus la période indiquée pour mettre les bœufs dans les enclos ». Cette double transgression des règles informelles fragilise les mécanismes de régulation existants et favorise la reproduction des conflits.

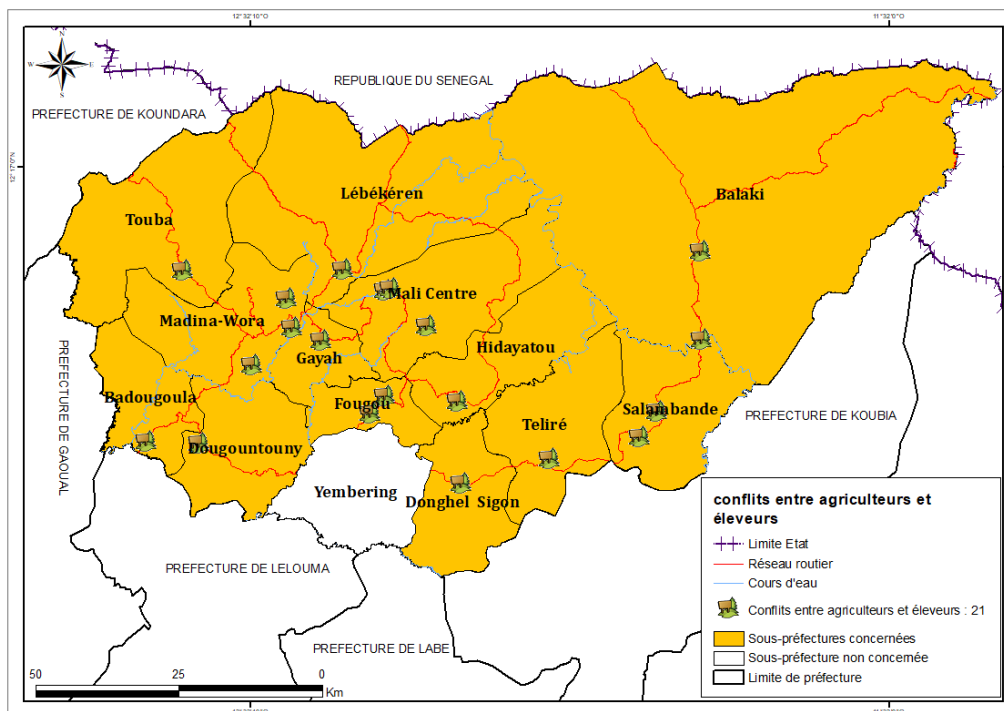
Dans la préfecture de Siguiri, bien que les conflits entre agriculteurs et éleveurs soient moins nombreux, ils demeurent tout aussi persistants et, parfois, plus lourds. À Kourémalé, un répondant rappelle que « depuis le temps de nos arrière-grands-parents, c'est un conflit qui ne finit pas ; pendant la saison pluvieuse, les éleveurs libèrent les vaches n'importe comment et ces animaux s'en prennent à nos champs », soulignant l'ancienneté et l'enracinement de ces tensions. Dans la commune urbaine de Siguiri, certains conflits ont donné lieu à des affrontements violents, des tueries d'animaux, des coups et des blessures, voire des fusillades, illustrant une montée en intensité lorsque les espaces agricoles sont sous forte pression.

Carte 8. Répartition des conflits entre agriculteurs et éleveurs (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Carte 9. Répartition des conflits entre agriculteurs et éleveurs (Mali)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

3.2.1.2. CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET EXPLOITANTS MINIERS

Les conflits entre agriculteurs et exploitants miniers renvoient à des situations où l'usage agricole des terres entre directement en concurrence avec l'exploitation artisanale ou semi-mécanisée de l'or. Ces conflits sont exclusivement concentrés dans la préfecture de Siguiri, où neuf cas ont été recensés, ce qui met en évidence le rôle structurant de l'orpaillage dans les dynamiques économiques, sociales et foncières locales. Ils émergent principalement à la suite de la découverte de l'or sur des terres cultivées, de l'extension progressive des sites d'exploitation dans des zones agricoles ou encore de la mécanisation de l'orpaillage, qui accentue les dommages et intensifie les tensions.

Un premier facteur de complexité tient au changement brutal de vocation des terres agricoles, qui passent d'un usage productif stable à un usage fortement convoité pour l'exploitation minière. À Niagassola, dans la localité de Mangandiana, la découverte de l'or sur une terre agricole a déclenché un conflit marqué par des querelles, des ruptures sociales et un climat de peur. Ce basculement remet en cause les droits d'usage antérieurs et fragilise des équilibres locaux parfois anciens. À Bankon, cette concurrence est explicitement formulée par un répondant : « la cause, ce sont les terres cultivables : les uns ont vu l'or et les autres veulent pratiquer l'agriculture », ce qui illustre l'incompatibilité croissante entre les logiques agricoles et minières.

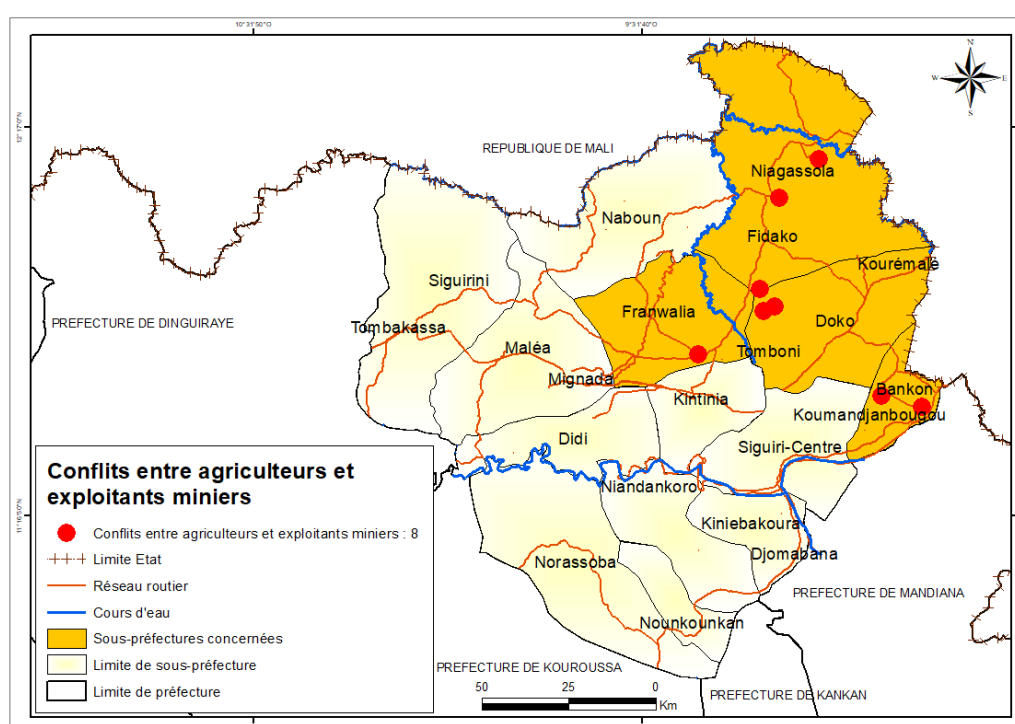
Un second élément de complexité réside dans l'intensification de la violence lorsque l'exploitation minière s'installe de manière permanente. À Tomboni, dans les localités de Rofou et Marëndala, un conflit d'un an a fait des blessés

par balle, entraîné la perte d'engins roulants, provoqué des arrestations et instauré un climat de peur généralisé. À Fangan, dans la même sous-préfecture, l'exploitation artisanale de l'or à l'intérieur de plantations agricoles depuis 2018 a entraîné d'importantes pertes matérielles, des ruptures sociales et une insécurité persistante. Ces situations montrent que la conflictualité dépasse rapidement le cadre d'un simple différend foncier et prend la forme d'affrontements violents.

Un troisième facteur de complexité est lié à la mécanisation de l'orpaillage, qui rend la cohabitation entre l'agriculture et l'exploitation minière presque impossible. À Tomboni, un conflit ancien, datant de 2010, est directement lié à l'installation de machines de concassage dans des champs agricoles. Comme l'exprime un acteur local : « Depuis 2010, quand l'utilisation des machines de concassage a commencé dans notre sous-préfecture, chaque fois, ce sont les conflits entre orpailleurs et agriculteurs. ». La mécanisation accentue l'ampleur des dégâts, détruit les sols agricoles et transforme des tensions ponctuelles en conflits chroniques.

La dimension environnementale renforce la complexité de ces conflits en élargissant les enjeux au-delà de la seule question foncière. À Fidako, un conflit oppose agriculteurs et exploitants miniers autour de la pollution et de la dégradation de l'environnement liées à l'exploitation artisanale de l'or. Un répondant souligne que « l'exploitation de l'or détruit nos rivières », mettant en évidence des impacts qui touchent à la fois l'agriculture, l'accès à l'eau et les conditions de vie des communautés locales.

Carte 10. Conflits entre agriculteurs et exploitants miniers (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

3.2.1.3. CONFLITS FONCIERS AGRICOLES ENTRE LOCALITÉS

Les conflits fonciers agricoles entre localités renvoient à des situations où deux ou plusieurs localités revendiquent simultanément des droits de propriété, d'usage ou de contrôle sur une même terre agricole, qu'il s'agisse de champs cultivés, de plaines rizicoles ou de zones devenues stratégiques à la suite de la découverte de l'or. Ces conflits sont présents dans les deux préfectures, mais ils sont largement concentrés à Siguiri, où l'on recense l'écrasante majorité des cas, contre un nombre très limité à Mali. Cette concentration s'explique par la pression foncière accrue, l'ancienneté des mises en valeur agricoles et la superposition croissante entre les terres cultivables et les espaces à potentiel minier.

Un premier facteur de complexité tient à l'ancienneté et à la transmission intergénérationnelle des revendications foncières. De nombreux conflits s'inscrivent dans le temps long et mobilisent des récits d'occupation remontant aux ancêtres. À Franwalia, le conflit opposant Sambaya et Djaraya, d'environ vingt ans d'ancienneté, illustre cette logique : les habitants de Sambaya affirment avoir prêté les terres à Djaraya pour un usage agricole temporaire, tandis que ces derniers revendiquent aujourd'hui un droit durable, renforcé par la plantation d'anacardiers et de manguiers. Comme le souligne un répondant, « *à la découverte de l'or, les propriétaires terriens ont réclamé les terres en disant que c'était un prêt et non un don* », ce qui révèle comment un changement de valeur économique ravive des accords anciens et informels.

Un deuxième élément de complexité réside dans le rôle catalyseur de la découverte de l'or, qui transforme des terres agricoles en espaces hautement disputés. À Franwalia, le conflit entre Sambaya et Diaraya, vieux de trente ans, s'est fortement intensifié après la découverte d'un site minier, entraînant des pertes en vies humaines, des blessés, des destructions matérielles et une rupture sociale. Un répondant explique « *qu'à la suite de la découverte de l'or, les villages ont commencé à se disputer des domaines* », montrant comment l'or agit comme un facteur d'escalade, faisant basculer des conflits latents vers des affrontements violents. Cette dynamique est également observable à Niandankoro, où le conflit entre Damissakoro et Djélibakoro, autour d'une plaine cultivable, a causé plusieurs morts, malgré des tentatives répétées de médiation administrative et judiciaire.

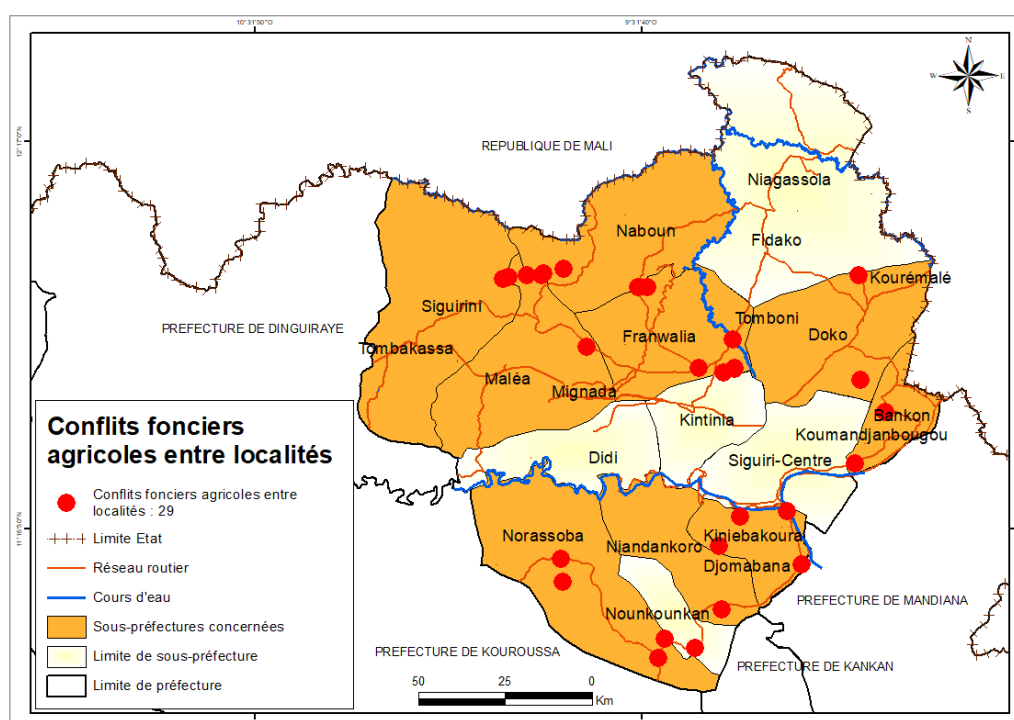
Un troisième facteur de complexité concerne la superposition des légitimités coutumières, administratives et judiciaires, souvent contradictoires. Dans le conflit opposant Frenkamaya et Djeya à Diomabana, l'autorité locale de Diomabana avait initialement tranché le différend, mais son verdict a été rejeté par l'un des districts concernés. Un acteur local relate : « *nous avons constaté que le district de Djeya a implanté les bornes juste derrière notre village sans notre consentement ni autorisation de la justice* ». Cette remise en cause des décisions locales affaiblit les mécanismes traditionnels de régulation et entretient une conflictualité latente, même en l'absence de violences immédiates.

Un quatrième élément de complexité réside dans les formes différenciées que prennent ces conflits, allant des tensions contenues aux violences extrêmes. Certains cas, comme celui opposant Toguoulou et Kiniébakoura à Diomabana, durent depuis une dizaine d'années sans pertes humaines ni matérielles majeures,

ce qui traduit une conflictualité relativement maîtrisée. À l'inverse, dans la commune de Naboun, plusieurs conflits anciens — entre Goro et Bendougou, Kiniedi et Bendougou, ou encore Boukaria et Megne — ont entraîné incendies de maisons, destruction de récoltes, vols et abattage de bétail, blessures par armes à feu et emprisonnements. Un répondant souligne l'ampleur des dégâts : « *la perte est énorme : ils ont confisqué nos riz, brûlé nos récoltes, tué et volé nos bétails, ensuite blessé nos habitants à l'aide des armes à feu* ».

Par ailleurs, la porosité des frontières administratives et intercommunales contribue à la persistance de ces conflits. Dans certains cas, comme à Naboun ou Norassoba, les conflits sont alimentés par le dépassement récurrent de limites agricoles, la coupe de bois au-delà des frontières reconnues ou des usages croisés des terres de part et d'autre de marigots servant de limites informelles. Ces pratiques génèrent des conflits récurrents, parfois résolus temporairement par des accords locaux, mais rarement durablement.

Carte 11. Conflits fonciers agricoles entre localités (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

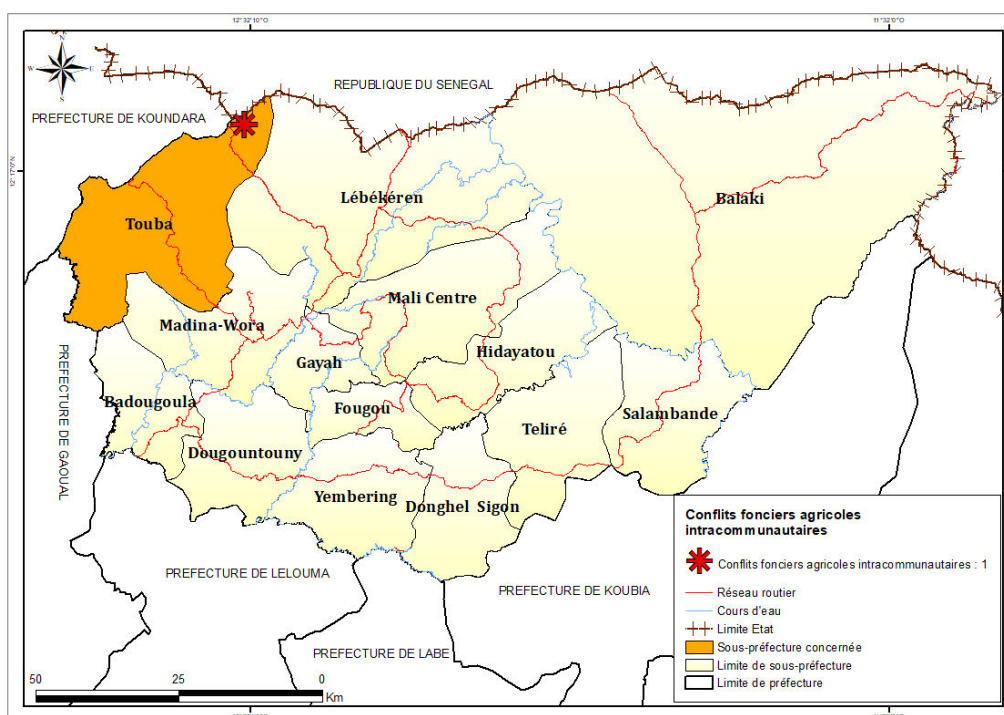
3.2.1.4. CONFLITS FONCIERS AGRICOLES INTRACOMMUNAUTAIRES

Les conflits fonciers agricoles intracommunautaires constituent une forme particulière des conflits agropastoraux, en ce qu'ils opposent des acteurs appartenant à une même communauté locale, qu'il s'agisse de familles, de lignages ou de segments internes de la collectivité. Ils sont numériquement limités dans la zone étudiée, avec trois cas recensés, dont un dans la préfecture de Mali et deux dans celle de Siguiri, mais leur portée sociale est souvent profonde, car ils affectent directement les fondements de la cohésion communautaire. Ces conflits renvoient

principalement à des contestations internes autour de la propriété ou de l'usage des terres agricoles, souvent réactivées par la découverte de l'or ou par la relecture d'anciens arrangements fonciers fondés sur le prêt, la cession temporaire ou la transmission coutumière.

Un premier élément de complexité de ce type de conflits tient au fait qu'ils s'enracinent dans des relations sociales préexistantes, parfois très anciennes, ce qui en rend la régulation particulièrement délicate. À Touba, dans la préfecture de Mali, le conflit intracommunautaire de Nagoya, ancien de plusieurs décennies, oppose des agriculteurs issus de la même communauté. Il est lié à la réclamation de terres agricoles par les descendants de ceux qui les avaient initialement cédées ou prêtées. Comme le souligne un répondant : « *Souvent, c'est la vente des domaines, l'expropriation ; d'autres se réclament parce qu'on leur a retiré les terres, et les autres disent que ce sont leurs parents qui les avaient prêtées à usage agricole* ». Cette ambiguïté entre prêt, don et vente, transmise de génération en génération sans formalisation écrite, entretient une conflictualité diffuse mais persistante.

Carte 12. Conflits fonciers agricoles intracommunautaires (Mali)



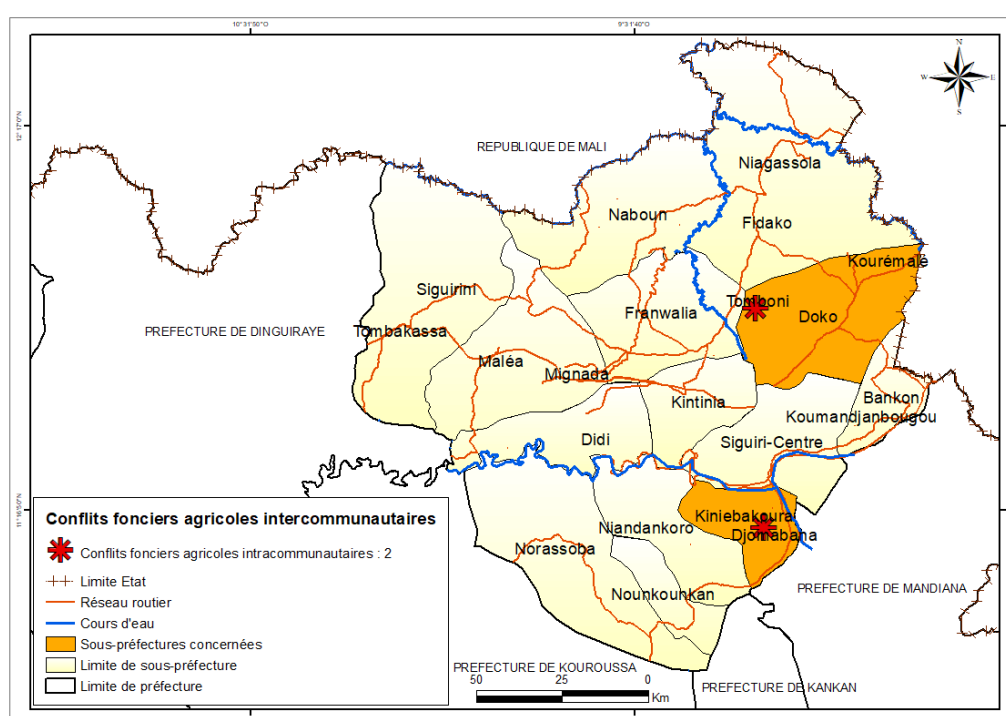
Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Un second facteur de complexité réside dans la charge symbolique et identitaire des terres disputées, particulièrement lorsque celles-ci sont transformées par l'activité minière. À Tomboni, dans la préfecture de Siguiri, le conflit opposant la communauté locale aux exploitants d'or à Fignanin, vieux d'environ trente ans, illustre cette dynamique. La découverte de l'or sur une terre agricole a conduit à sa transformation progressive en site minier, provoquant des pertes matérielles, des blessés par balles et la confiscation de matériel agricole. Le caractère sensible du conflit est renforcé par la dimension mémorielle du lieu, comme l'exprime un

acteur local : « *Fignanin où se trouvent les tombeaux de nos grands-pères* ». Ici, la terre n'est pas seulement un facteur de production, mais aussi un espace de mémoire collective, ce qui accentue la radicalisation des positions.

Un troisième élément de complexité concerne les conflits entre différentes familles, qui tendent à rester latents mais peuvent s'intensifier rapidement. À Diomabana, le conflit récent de Woulaba, survenu en 2025 entre deux familles, est lié à une revendication concurrente d'une terre agricole depuis la découverte de l'or. Bien que les conséquences rapportées soient encore limitées, la proximité sociale entre les protagonistes accroît le risque de fragmentation durable des relations familiales et communautaires, ce qui rend toute médiation particulièrement sensible.

Carte 13. Conflits fonciers agricoles intracommunautaires (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

3.2.2. CONFLITS FONCIERS MINIERS

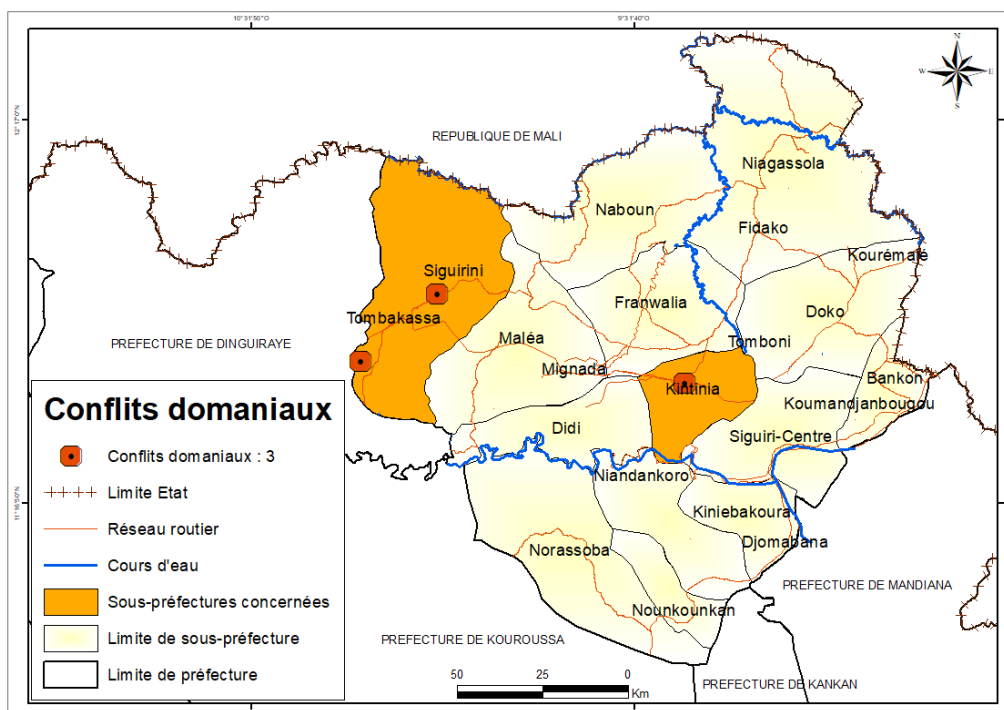
Les conflits miniers renvoient aux tensions provoquées par la superposition entre droits fonciers (coutumiers, familiaux, agricoles ou communautaires) et les enjeux d'exploitation aurifère, où la terre devient à la fois un espace de production et un support d'extraction, donc source de rente et de pouvoir. La découverte de l'or, la revendication d'un site, l'arrivée d'une compagnie ou l'installation d'équipements suffisent alors à transformer des espaces auparavant partagés en zones disputées, avec des effets rapides sur la cohésion sociale, la sécurité et les moyens d'existence (ruptures, méfiance, déplacements, destructions de cultures, blessures). Dans la zone étudiée, ces conflits se déclinent en trois

catégories : (1) les conflits domaniaux, qui opposent les compagnies minières aux communautés autour des concessions, relocalisations, restrictions d'accès et attentes de retombées/RSE; (2) les conflits fonciers miniers entre localités, qui mettent aux prises villages, districts ou communes voisines sur la paternité d'un site, la restitution de terres ou les limites d'exploitation, l'or réactivant souvent des prêts anciens et des frontières imprécises; et (3) les conflits fonciers miniers intracommunautaires, internes à une même communauté (familles, lignages, groupes locaux) et centrés sur la propriété, la gestion ou le contrôle des sites, avec une conflictualité parfois moins visible mais très corrosive pour les solidarités et les mécanismes de régulation locale.

3.2.2.1. CONFLITS DOMANIAUX

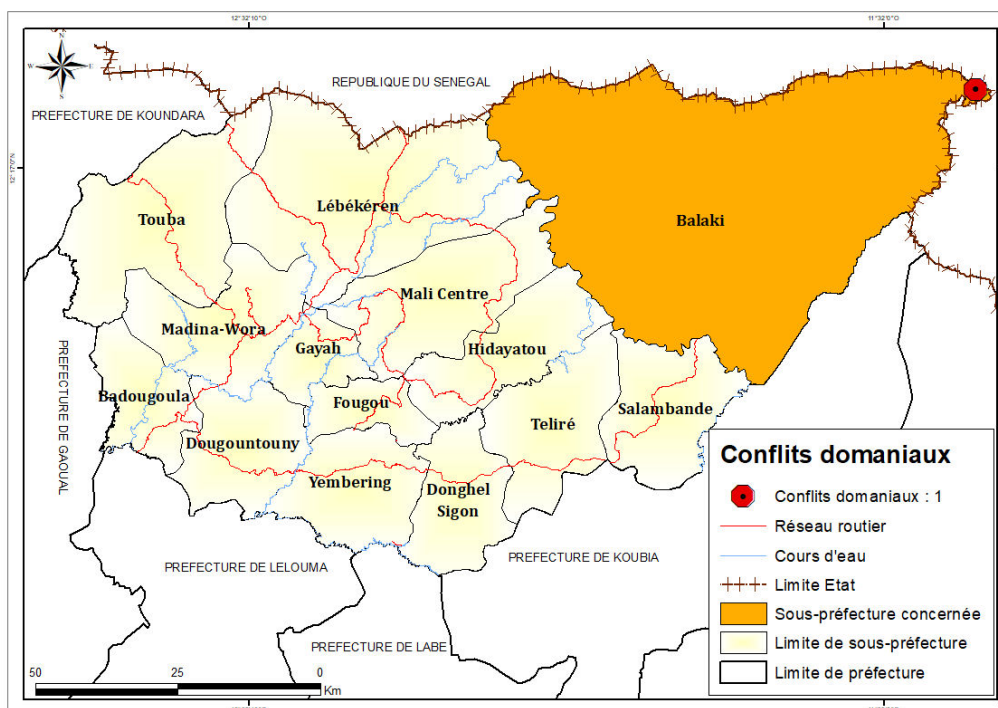
Les conflits domaniaux renvoient à des tensions opposant directement les compagnies minières industrielles aux communautés locales, autour de l'occupation de l'espace, de l'accès aux ressources, des modalités de compensation et des attentes en matière de retombées sociales. À Siguirinin, le conflit est déclenché moins par la concession elle-même que par la relation dégradée entre la société minière et la communauté, notamment autour des engagements de responsabilité sociale jugés insuffisants : « *Ce conflit réside dans la relation entre nous et la société, et dans son inaction face à certaines demandes de la communauté ... quand elle fait, c'est peu par rapport à la demande* », ce qui alimente des oppositions ouvertes, des affrontements, des déplacements et un climat de peur. À Kintinian, le conflit prend une dimension structurelle et latente, la concession minière entraînant une relocalisation urbaine fortement contestée. En effet, la population refuse l'extension de l'emprise minière sur la ville, dénonçant la destruction des champs, l'insuffisance des recrutements locaux et la dégradation des conditions de vie après le relogement, ce qui se traduit par des barricades, des blocages et une crise durable de confiance malgré les tentatives de médiation. À Balaki (Diafou) dans Mali, le conflit oppose les compagnies minières aux populations, en particulier aux orpailleurs artisanaux, à la suite d'un arrêté suspendant brutalement l'exploitation artisanale au profit de l'industriel ; la cohabitation forcée, la pression accrue sur la ressource aurifère et le sentiment d'exclusion économique nourrissent des ruptures sociales et de l'insécurité : « *les jeunes natifs se révoltent parce qu'ils ne bénéficient de rien alors que l'activité se fait chez eux* ». Dans l'ensemble, ces conflits domaniaux révèlent que l'enjeu central ne se limite pas au titre minier, mais réside dans la gouvernance de l'occupation du sol, la crédibilité des mécanismes de compensation et de dialogue, ainsi que la perception d'une injustice distributive liée à une ressource stratégique.

Carte 14. Conflits domaniaux à Siguiri



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Carte 15. Conflits domaniaux à Mali



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

3.2.2.2. CONFLITS MINIERS ENTRE LOCALITÉS

Les conflits miniers entre localités constituent l'un des sous-types les plus sensibles et les plus complexes des conflits fonciers et domaniaux observés dans la préfecture de Siguiri. Ils renvoient à des situations où deux ou plusieurs localités revendiquent simultanément la paternité, le contrôle ou l'usage d'un même site minier, le plus souvent à la suite de la découverte de l'or sur des territoires auparavant exploités à des fins agricoles ou laissés en réserve coutumière. La forte concentration de ces conflits à Siguiri s'explique par la densité des sites aurifères, la pression accrue sur les ressources minières et la superposition persistante des espaces agricoles, des zones minières et des territoires d'appartenance coutumière.

Ces conflits se caractérisent par leur inscription fréquente à long terme et par la mobilisation de récits historiques concurrents. Dans de nombreux cas, les revendications actuelles s'appuient sur des accords anciens de prêt de terres, des occupations ancestrales ou des pactes de cohabitation conclus à une époque où la valeur minière des terres n'était pas connue. Le conflit opposant Bankon à Koumandjambougou, déclenché en 2016, illustre cette dynamique. En effet, des terres prêtées pour l'agriculture ont été réclamées après la découverte de l'or, ce qui a remis en cause un pacte de partage initialement accepté. Comme le souligne un acteur local, *« ce domaine était un hameau où vivaient nos parents et pratiquaient l'agriculture, mais lorsque l'or a été découvert, chacun a réclamé la paternité »*, ce qui montre comment la valeur aurifère reconfigure brutalement des arrangements fonciers anciens et informels.

La découverte de l'or agit fréquemment comme un facteur d'intensification des tensions, transformant des différends latents ou des cohabitations pacifiques en affrontements ouverts. À Franwalia, plusieurs conflits récents – notamment entre Bendougou et Naboun en 2023, ou entre Kofilani et Tomboni en 2024 – ont éclaté immédiatement après l'identification de nouveaux sites aurifères, avec des conséquences lourdes, dont des pertes en vies humaines, des destructions de biens matériels et des ruptures des relations sociales. Dans ces contextes, l'or devient un enjeu de survie économique et de reconnaissance territoriale, ce qui rend les compromis particulièrement difficiles. Un répondant résume cette dynamique en affirmant que *« dès que l'or est découvert, chacun dit que la terre lui appartient »*, ce qui traduit la rapidité avec laquelle la conflictualité s'installe.

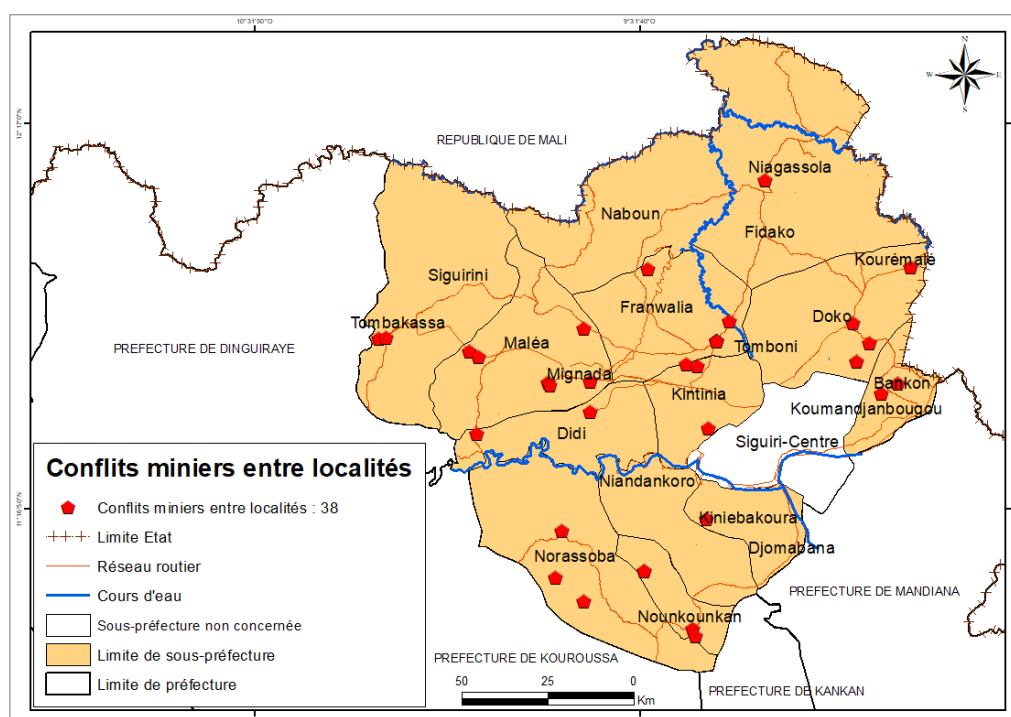
Ces conflits sont également marqués par la coexistence de multiples légitimités concurrentes (coutumières, administratives et judiciaires) dont les décisions peinent à s'imposer. À Didi, le conflit latent entre Djidjanfara et Doubaya, qui perdure depuis la fin des années 1990, a été à plusieurs reprises contenu par des médiations locales, sans pour autant être définitivement résolu. La découverte d'un site aurifère à Yoroda a ravivé les tensions, malgré l'absence de délimitation officielle claire. Un acteur local témoigne : *« Quand nous avons commencé à défricher Yoroda, ils sont venus nous menacer, et même dans notre cimetière »*, révélant comment l'absence de bornage reconnu ouvre la voie à des contestations répétées, y compris dans des espaces hautement symboliques.

La gravité et la diversité des conséquences observées renforcent le caractère préoccupant de ces conflits. Certains cas demeurent relativement contenus, se

traduisant par des arrêts temporaires de l'exploitation ou par des tensions latentes. D'autres, en revanche, débouchent sur des violences extrêmes. Le conflit opposant Fidako à Niagassola en 2017 a causé des pertes en vies humaines, fait 14 blessés par balles et entraîné la confiscation d'engins roulants. À Naboun et Mignada, plusieurs conflits anciens ont donné lieu à des incendies de greniers, à l'abattage de bétail, à des déplacements forcés de populations et à un climat de peur et de méfiance entre les communautés.

Par ailleurs, la porosité des frontières intercommunales et l'imbrication étroite entre les usages agricoles et miniers contribuent à la persistance de ces tensions. Dans de nombreuses localités, les limites territoriales reposent sur des repères coutumiers ou naturels facilement contestables, ce qui favorise les exploitations concurrentes et les revendications croisées. Comme l'exprime un habitant de Mignada : « *Tout au long de notre limite, ils viennent exploiter nos terres agricoles ou faire des mines* », ce qui illustre la difficulté à stabiliser les frontières dans un contexte de forte pression aurifère.

Carte 16. Conflits miniers entre localités (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aissata CAMARA

3.2.2.3. CONFLITS MINIER INTRACOMMUNAUTAIRES

Les conflits miniers intracommunautaires constituent une forme particulièrement sensible des conflits fonciers miniers. Ils opposent des acteurs appartenant à une même communauté locale (membres d'une même famille, familles alliées, groupes socioprofessionnels ou autorités coutumières internes) autour de la propriété, de l'usage ou de la gestion des sites miniers. À la différence des conflits intercommunautaires, ces tensions se déploient dans des espaces de proximité

sociale forte, où les liens de parenté, d'alliance et de cohabitation quotidienne rendent les ruptures plus profondes. Les cas recensés sont exclusivement concentrés dans la préfecture de Siguiri, notamment dans les communes de Nounkounkan, Niagassola, Doko et Tomba Kansa, révélant une conflictualité diffuse mais structurelle liée à l'essor de l'orpaillage.

Ces conflits trouvent souvent leur origine dans la requalification minière de terres initialement agricoles ou familiales, qui bouleverse les arrangements internes hérités du passé. À Nounkounkan, plusieurs conflits anciens opposent des membres d'une même lignée ou des familles apparentées, parfois depuis 10 à 20 ans. Le conflit entre les enfants de deux frères, ancien de dix ans, illustre cette dynamique. En effet, une terre cultivable transmise au sein de la famille devient source de division dès lors que l'or y est découvert. Comme l'exprime un répondant : « *c'était une terre cultivable, mais comme on commence à découvrir l'or, les fils du grand frère veulent récupérer la terre des fils du petit frère* ». Ainsi, la découverte de l'or fragilise les hiérarchies familiales et les règles implicites de transmission.

Dans d'autres cas, la conflictualité oppose des familles distinctes mais historiquement liées par des prêts ou des accords coutumiers. À Balandougou, un conflit vieux de plus de vingt ans oppose deux familles autour d'une terre cultivable devenue stratégique après la découverte de l'or. Bien que le conflit soit décrit comme ponctuel, il perdure dans le temps, alternant périodes d'accalmie et de résurgence, avec des conséquences notables, dont des pertes matérielles, des blessés et un climat de peur. Un acteur local souligne que « *chaque famille se réclame propriétaire* » dès que l'or apparaît.

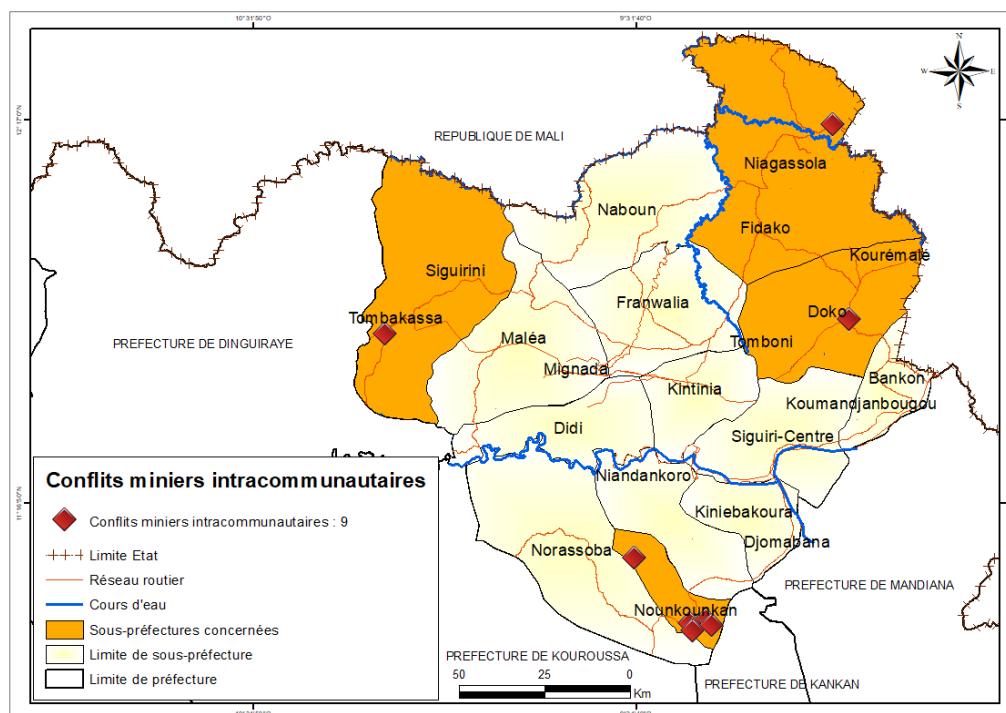
Les conflits intracommunautaires concernent également la gestion et le contrôle des sites miniers. À Doko, dans le site de Souarédjaban, le conflit oppose des groupes internes revendiquant chacun la légitimité pour assurer la gestion de la mine. Le rôle des *tomboloma*, chargés traditionnellement de réguler l'exploitation minière et de veiller à la préservation de l'environnement, est au cœur du différend. Un répondant explique que « *le tomboloma, ce sont les personnes chargées de gérer les mines de façon rationnelle, mais aujourd'hui deux groupes ne se comprennent pas et chacun veut gérer le poste de responsabilité* », mettant en évidence une crise de gouvernance interne qui, bien que n'ayant pas encore produit de conséquences matérielles majeures, crée un terrain propice à des escalades futures.

Dans plusieurs situations, ces conflits prennent une dimension institutionnelle interne, opposant des familles ou des individus aux autorités locales de leur propre communauté. À Tombo, un conflit récent oppose une famille au bureau du district de Balandougou à la suite de la découverte d'or sur une terre agricole, générant un climat de peur et une rupture des relations sociales. À Tomba Kansa, le conflit entre les *tomboloma* et les *damantigui* (propriétaires coutumiers) à Tonkadala s'est traduit par des coups et des blessures graves, des pertes matérielles et une méfiance.

Les conséquences observées, bien que variables, témoignent de la forte charge sociale de ces conflits. Même lorsqu'ils n'entraînent pas de pertes humaines directes, ils provoquent des ruptures durables des liens familiaux, des divisions internes, des arrêts prolongés de l'exploitation minière et un climat généralisé

de peur et de méfiance. Dans certains cas, comme à Niagassola en 2022, les affrontements entre exploitants d'or ont entraîné d'importantes pertes matérielles et une profonde désorganisation de la communauté, renforçant les tensions sociales au-delà du seul enjeu minier.

Carte 17. Conflits miniers intracommunautaires (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

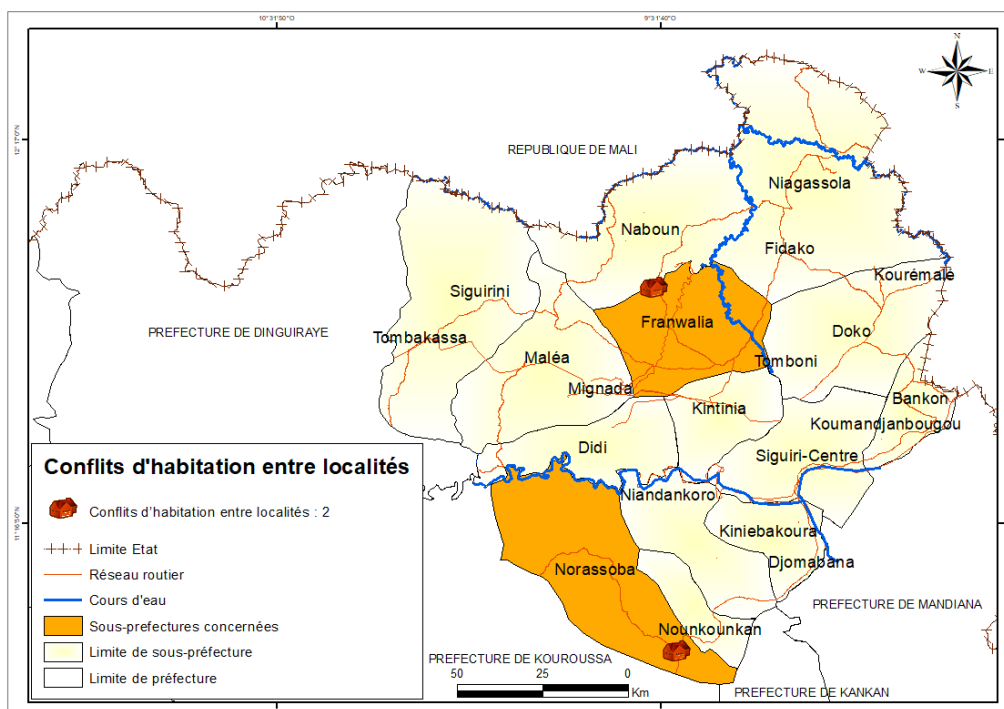
3.2.3. CONFLITS D'HABITATION

Les conflits d'habitation touchent directement aux espaces de résidence, à la sécurité quotidienne des ménages et aux relations de voisinage. Ils renvoient à des situations de contestation autour des parcelles d'habitation, des espaces bâtis ou constructibles, et des emprises publiques. Les données montrent que ces conflits prennent trois formes principales. Il s'agit des conflits d'habitation entre localités, où deux communautés s'opposent autour de domaines résidentiels ou de zones d'extension urbaine ; des conflits intracommunautaires, qui se déploient au sein d'une même localité entre familles, voisins ou entre les autorités locales et les occupants ; et des conflits intrafamiliaux, liés à la gestion, à la vente ou à l'appropriation contestée de parcelles communes. Présents aussi bien dans la préfecture de Mali que dans celle de Siguiri, ces conflits se caractérisent par une longue durée dans certains cas, une récurrence élevée et des conséquences sociales lourdes, allant de la rupture du tissu social aux violences physiques, aux déplacements forcés et aux emprisonnements. Leur analyse met en évidence le rôle central des délimitations ambiguës des parcelles, du dépassement des limites, du stellionat et des expropriations contestées, qui transforment des différends résidentiels ordinaires en foyers durables de tension sociale.

3.2.3.1. CONFLITS D'HABITATION ENTRE LOCALITÉS

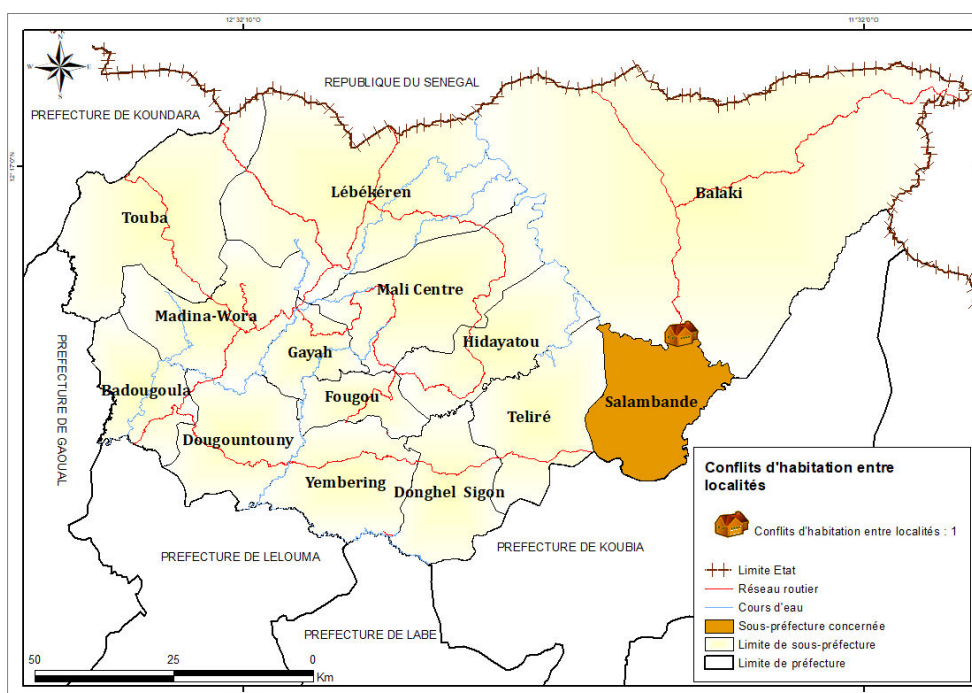
Les conflits d'habitation entre localités opposent directement des communautés voisines autour de l'occupation et du contrôle d'espaces résidentiels, souvent délimités de manière informelle et imprécise. Les cas recensés montrent que ces conflits peuvent être à la fois récents et latents, mais aussi anciens et profondément enracinés, avec des trajectoires d'escalade variables. À Madina-Salambandé, dans la préfecture de Mali, le conflit opposant les secteurs de Dountou et de Dimma, bien que récent (trois mois), illustre comment un simple dépassement des limites de parcelles peut rapidement dégrader les relations sociales et fragiliser la cohésion locale, révélant ainsi la fragilité des mécanismes de régulation foncière à l'échelle communautaire. À l'inverse, le conflit entre Naboun et Franwalia, dans la préfecture de Siguiri, s'inscrit dans une temporalité longue, remontant au régime de Lansana Conté, et montre comment des revendications territoriales non résolues peuvent se transformer en violences graves. À Solenkoro, ce conflit a débouché sur des pertes en vies humaines, l'abattage de bétail, l'incendie de greniers et des dépenses financières importantes liées aux interpellations, dans un contexte marqué par des logiques de vengeance intercommunautaire, comme le souligne un témoignage évoquant une descente punitive visant des habitants assimilés à une localité adverse. Le cas du conflit à Bougouda, entre Norassoba et Fandja, met en évidence une autre configuration de conflit d'habitation entre localités, centrée sur la revendication d'un domaine destiné à la construction. Déclenché en 2004, ce conflit a entraîné la perte de champs, la destruction de moyens de subsistance, dont une boucherie, et une paupérisation progressive des ménages affectés. Pris ensemble, ces cas montrent que les conflits d'habitation entre localités traduisent des enjeux de pouvoir territorial, de mémoire foncière et de reconnaissance collective, avec des conséquences sociales, économiques et humaines qui alimentent un climat de méfiance et rendent toute résolution particulièrement complexe.

Carte 18. Conflits d'habitation entre localités (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Carte 19. Conflits d'habitation entre localités (Mali)

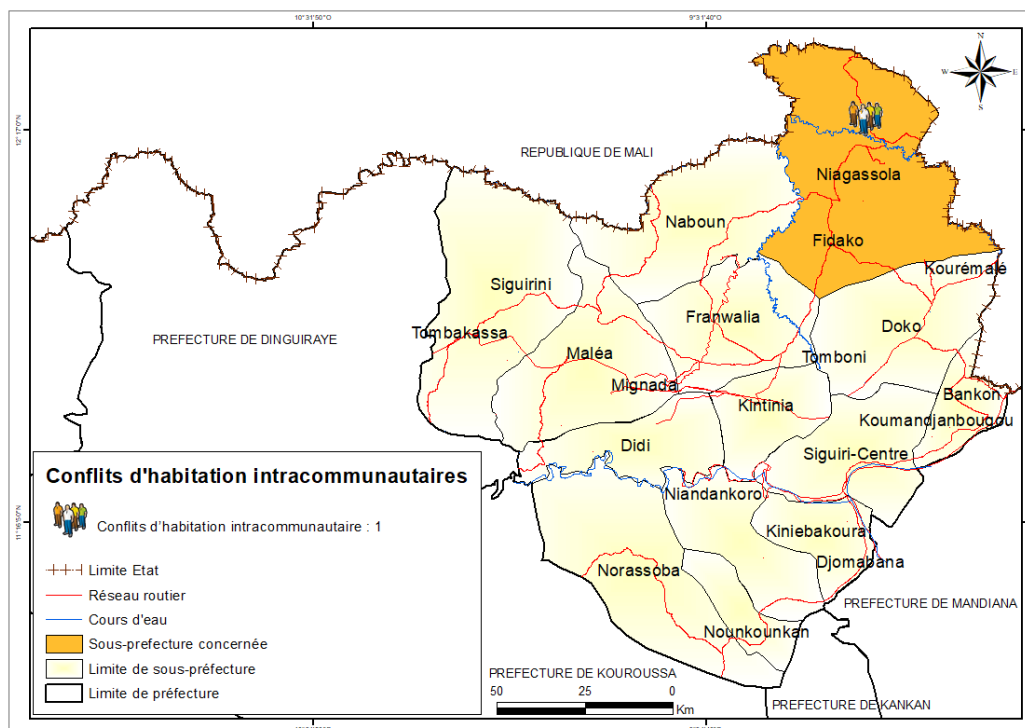


Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

3.2.3.2. CONFLITS D'HABITATION INTRACOMMUNAUTAIRES

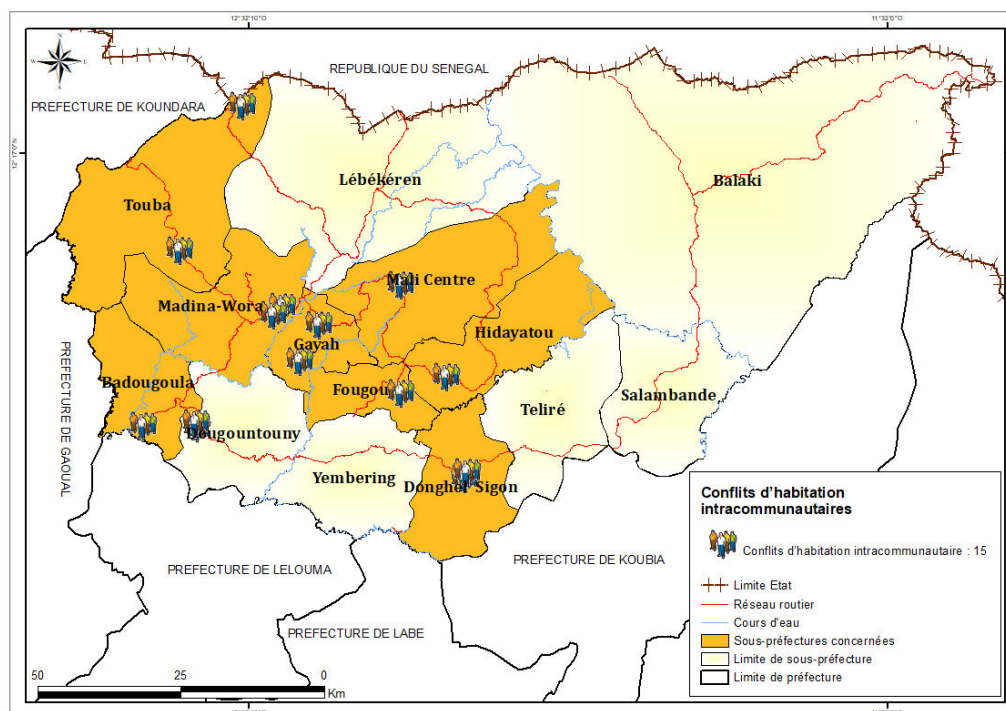
Les conflits d'habitation intracommunautaires constituent une forme diffuse mais structurelle de conflit. Ils se développent au sein même des communautés, opposant des groupes sociaux, des familles ou des individus partageant un même espace de vie, souvent en l'absence de règles foncières claires et stabilisées. Les cas recensés montrent une forte concentration de ces conflits dans la préfecture de Mali, avec quelques situations anciennes à Siguiri, notamment à Niagassola, où des tensions liées au dépassement des limites de parcelles persistent depuis près de trente ans, entraînant des pertes matérielles et des blessures. L'un des traits marquants de ces conflits réside dans leur caractère chronique, la majorité étant qualifiée de permanente, ce qui traduit une conflictualité rarement résolue. Les causes les plus fréquentes renvoient à la délimitation ambiguë ou contestée des parcelles, au dépassement des limites résidentielles, ainsi qu'à des pratiques frauduleuses telles que le stellionat, particulièrement répandues en milieu urbain. Dans la commune urbaine de Mali, ce phénomène est décrit comme omniprésent et ancien, avec des conséquences lourdes, allant de la déchirure du tissu social aux affrontements physiques, en passant par des dépenses financières jugées inutiles, des emprisonnements et des condamnations judiciaires. D'autres configurations opposent directement les autorités locales aux occupants illégaux d'espaces publics, notamment à Gayah et dans plusieurs secteurs du district de Darabely, où l'expropriation des parcelles, souvent situées dans des zones marchandes ou stratégiques, entraîne des pertes de biens, des déplacements forcés et une rupture de la cohésion sociale. À l'échelle des localités rurales comme Touba, Hidayatou, Fougou ou Dougountouny, ces conflits prennent la forme de tensions latentes ou ouvertes entre voisins ou familles autour de parcelles d'habitation, générant un climat de peur, des injures, des blessures, voire des pertes en vies humaines dans certains cas ponctuels. Pris dans leur ensemble, ces conflits intracommunautaires révèlent une pression foncière croissante sur les espaces d'habitation, une faiblesse des mécanismes de régulation locale et une judiciarisation progressive des différends, sans pour autant garantir des solutions pérennes, ce qui alimente un sentiment d'injustice et une méfiance persistante au sein des communautés concernées.

Carte 20. Conflits d'habitation intracommunautaires (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Carte 21. Conflits d'habitation intracommunautaires (Mali)

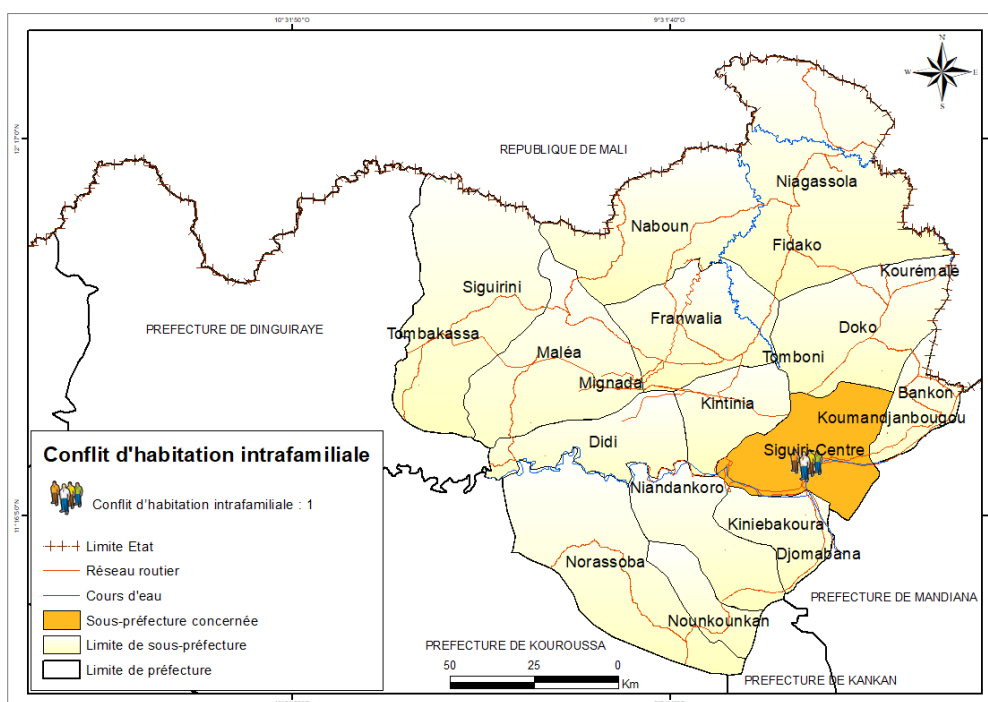


Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

3.2.3.3. CONFLITS D'HABITATION INTRAFAMILIAUX

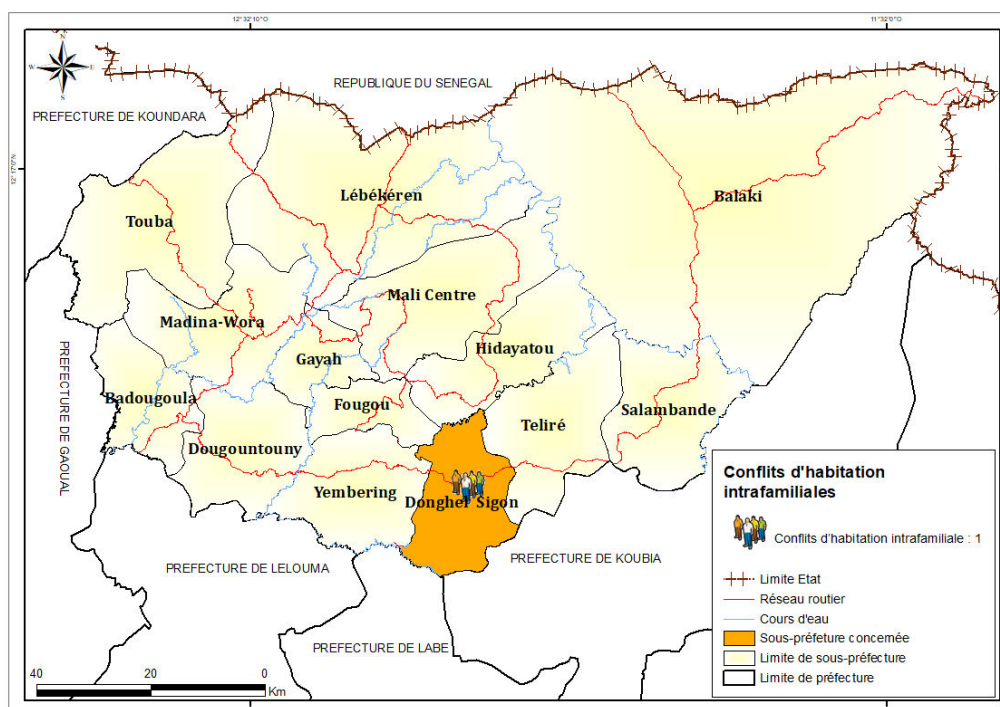
Les conflits d'habitation intrafamiliaux opposent des membres d'une même famille autour de droits d'usage, de propriété ou de contrôle sur des parcelles d'habitation. Ce faisant, ils rompent des liens de solidarité traditionnellement structurants. Bien que moins nombreux que les conflits intracommunautaires, les cas recensés révèlent une conflictualité à fort potentiel de violence et de désagrégation sociale. À Donghol-Sigon, dans la préfecture de Mali, le conflit intrafamilial observé à Koba trouve son origine dans la vente unilatérale d'une parcelle familiale commune par quelques individus, sans le consentement collectif. Cela a entraîné une rupture des relations familiales et une fragmentation du groupe domestique. Ce type de situation met en lumière l'affaiblissement des mécanismes traditionnels de gestion collective du patrimoine foncier familial, souvent aggravé par l'absence de formalisation écrite des droits. Dans la commune urbaine de Siguiri, ces conflits prennent une tournure encore plus violente. Depuis environ cinq ans, ces conflits sont liés à des pratiques de stellionat, consistant à revendre ou à attribuer frauduleusement des parcelles familiales à des tiers, ce qui provoque des affrontements répétés entre proches. Les conséquences y sont particulièrement lourdes, allant des coups et blessures aux pertes en vies humaines, traduisant une escalade rapide de la violence lorsque les différends familiaux se déplacent dans l'espace judiciaire ou prennent une dimension économique accrue. Pris dans leur ensemble, ces conflits intrafamiliaux illustrent comment la pression foncière, la marchandisation de l'espace d'habitation et la fragilisation des normes coutumières transforment des différends internes en crises ouvertes et difficilement réversibles, affectant non seulement la cohésion familiale mais aussi la stabilité sociale à l'échelle locale.

Carte 22. Conflits d'habitation intrafamiliale (Siguiri)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Carte 23. Conflits d'habitation intrafamiliale (Mali)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

3.2.4. CONFLITS D'APPROPRIATION DES AIRES DE PATRIMOINE AUTOCHTONE ET COMMUNAUTAIRE

Les conflits d'appropriation des aires de patrimoine autochtone et communautaire constituent une catégorie spécifique, mais particulièrement sensible, des conflits fonciers et domaniaux, dans la mesure où ils portent sur des espaces à forte valeur collective, symbolique et utilitaire, dont la gestion dépasse les seuls enjeux économiques. Le cas recensé à Bankon, dans la préfecture de Siguiri, illustre éloquentement cette dynamique. Le conflit oppose, depuis 2009, les communautés de Bankon et de Lenkèkoro-Kignèba (Koumandjanbougou) autour de la paternité d'une mare communautaire, située sur le territoire de Bankon. Cette mare, au-delà de ses fonctions écologiques et productives (abreuvement du bétail, usages domestiques, activités agricoles), constitue un élément du patrimoine local, historiquement associé à l'occupation ancienne du territoire et à l'identité communautaire. La contestation de sa paternité a progressivement transformé un différend coutumier en un conflit ouvert, marqué par une forte escalade de la violence. Les données recueillies font état de pertes en vies humaines des deux côtés, de nombreux blessés, de destructions de maisons, de pertes importantes de biens matériels et d'animaux, ainsi que du déplacement forcé d'au moins une famille, contrainte de s'installer dans un autre village pour des raisons de sécurité. Ce conflit révèle la fragilité des mécanismes traditionnels de régulation lorsqu'ils sont confrontés à des revendications concurrentes de légitimité historique, chacune s'appuyant sur des récits ancestraux d'occupation et d'usage. Il met également en évidence la dimension hautement inflammable des conflits portant

sur des biens communs, où l'atteinte à un espace partagé est perçue comme une remise en cause directe de l'existence même du groupe. Le climat de méfiance durable, la persistance de la peur et l'absence de solution consensuelle traduisent une conflictualité profonde, difficile à résorber sans un dispositif de médiation renforcé, intégrant à la fois les autorités coutumières, administratives et les communautés concernées.

3.3. CONFLITS MATRIMONIAUX ET FAMILIAUX

Les conflits matrimoniaux et familiaux sont, pour leur part, profondément ancrés dans les dynamiques sociales locales. Ils prennent naissance au sein de la cellule familiale avant de s'étendre, dans de nombreux cas, à la famille élargie, aux autorités coutumières et, parfois, à l'ensemble de la communauté. Ces conflits sont généralement alimentés par des normes sociales contraignantes, des rapports de pouvoir asymétriques au sein du ménage, des pratiques informelles héritées du passé et des difficultés d'accès à des mécanismes de médiation efficaces. Leur gravité ne se limite pas aux épisodes de violence ou aux pertes matérielles observées, mais réside surtout dans leurs effets cumulatifs sur la cohésion sociale, la stabilité des ménages et la transmission intergénérationnelle des tensions.

3.3.1. CONFLITS MATRIMONIAUX

Les conflits matrimoniaux constituent une forme récurrente de conflictualité au sein des conflits familiaux. Ils dépassent rapidement la sphère strictement privée du couple pour mobiliser les familles élargies, les sages, voire l'ensemble de la communauté. Les cas recensés dans les communes de Badougoula, Madina-Wora et Donghol-Sigon illustrent cette dynamique d'élargissement du conflit, souvent déclenchée par des disputes conjugales persistantes, des accusations d'infidélité, des conflits liés à la polygamie ou des situations de violence conjugale. À Badougoula, le conflit opposant un mari à son épouse, initialement lié à des soupçons d'infidélité, a progressivement pris une ampleur communautaire. Le refus de la femme de quitter le domicile conjugal a entraîné une escalade des tensions, culminant en actes de violence symbolique et matérielle, comme le retrait volontaire du toit de la maison par le mari pour contraindre son épouse à partir, ce qui a finalement nécessité l'intervention des sages. Comme le rapporte un acteur local, « *c'est un conflit qui a secoué tout le centre de Badougoula* », ce qui souligne le caractère public et déstabilisant de ce type de conflit.

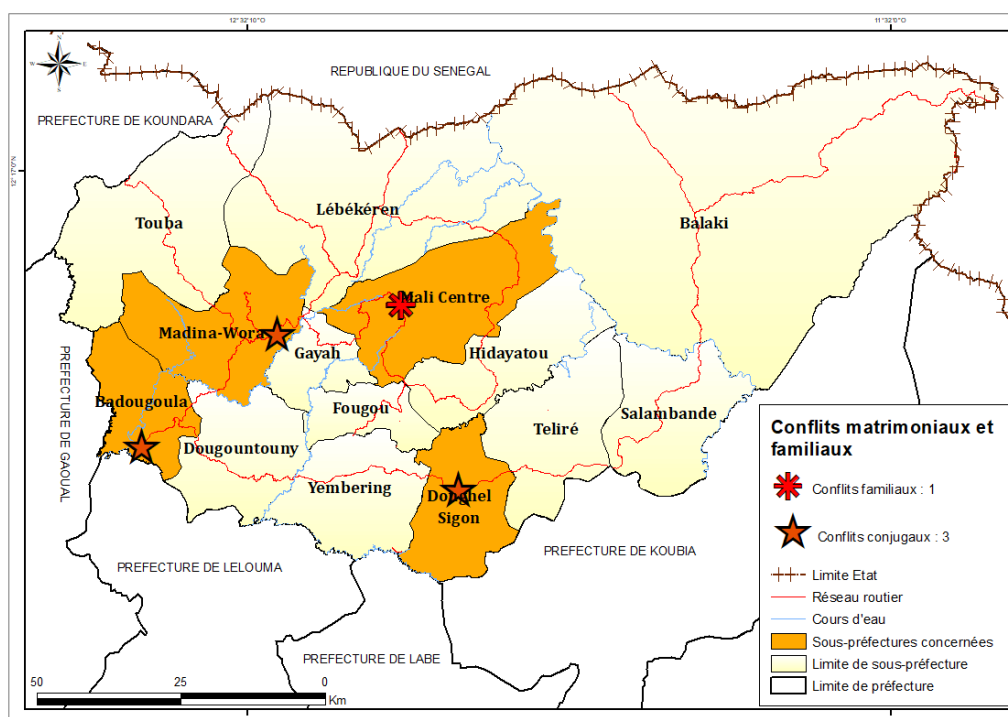
À Madina-Wora, le conflit impliquant un marchand et ses épouses, ancien et persistant, révèle, quant à lui, les tensions spécifiques liées aux arrangements conjugaux multiples, où les rapports de pouvoir, la gestion des ressources et les jalousies internes alimentent un climat de peur durable et une rupture des relations sociales. Le cas de Donghol-Sigon met en lumière une dimension particulièrement préoccupante : la violence conjugale prolongée, combinée à l'impossibilité pour une femme d'exercer son droit au divorce en raison des pressions croisées des familles et des normes sociales. Le témoignage recueilli souligne l'enlisement

du conflit sur plusieurs années, malgré des tentatives de médiation à distance, ce qui traduit l'échec des mécanismes traditionnels de régulation face à des rapports de domination profondément enracinés. Ces conflits conjugaux élargis se caractérisent ainsi par leur durée, leur intensité émotionnelle, leur capacité de diffusion sociale et leurs conséquences multiples, allant des blessures physiques aux menaces de mort, en passant par un climat de peur généralisé et une fragilisation durable de la cohésion communautaire.

3.3.2. CONFLITS FAMILIAUX

Les conflits familiaux autour de l'héritage constituent un sous-ensemble important des conflits matrimoniaux et familiaux et s'inscrivent au cœur des dynamiques de transmission des biens et de recomposition des rapports de pouvoir au sein des familles. Les situations recensées dans la commune urbaine de Mali mettent en évidence des conflits anciens, souvent latents, qui se manifestent ou se cristallisent au moment du décès du père, étape charnière du cycle familial marquée par le partage des biens. Ces conflits opposent principalement des descendants directs, dont les revendications concurrentes reposent sur des interprétations divergentes des droits successoraux, sur des arrangements informels conclus antérieurement ou sur des normes coutumières parfois contradictoires. Comme le souligne un répondant : « *L'incompréhension entre les membres de la même famille à cause des biens familiaux* » constitue une réalité récurrente depuis plusieurs années, révélant le caractère structurel et durable de ce type de conflictualité.

Carte 24. Conflits matrimoniaux (et familiaux Mali)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

L'ancienneté de certains cas, pouvant atteindre sept ans, révèle l'incapacité des familles à parvenir à un compromis durable, malgré les tentatives de médiation interne. Les conséquences sont multiples et dépassent largement le simple désaccord patrimonial. Sur le plan social, ces conflits entraînent des ruptures durables des liens familiaux, des tensions latentes et, parfois, la délocalisation de certains membres, contraints de quitter le foyer familial. Sur le plan économique, le partage conflictuel de l'héritage conduit souvent au gaspillage des biens, à leur fragmentation ou à leur perte de valeur, ce qui affaiblit durablement la base économique de la famille. Les répondants évoquent également des conséquences d'ordre culturel et normatif – telles que la désobéissance des enfants, la remise en cause de l'autorité parentale – et des pratiques de tricherie ou d'abus de confiance, qui minent les fondements mêmes de la solidarité familiale. Ces conflits successoraux apparaissent ainsi comme des conflits silencieux mais profonds, dont les effets cumulés contribuent à la désagrégation progressive des structures familiales et à la reproduction de tensions intergénérationnelles.

3.4. CONFLITS SOCIOPOLITIQUES

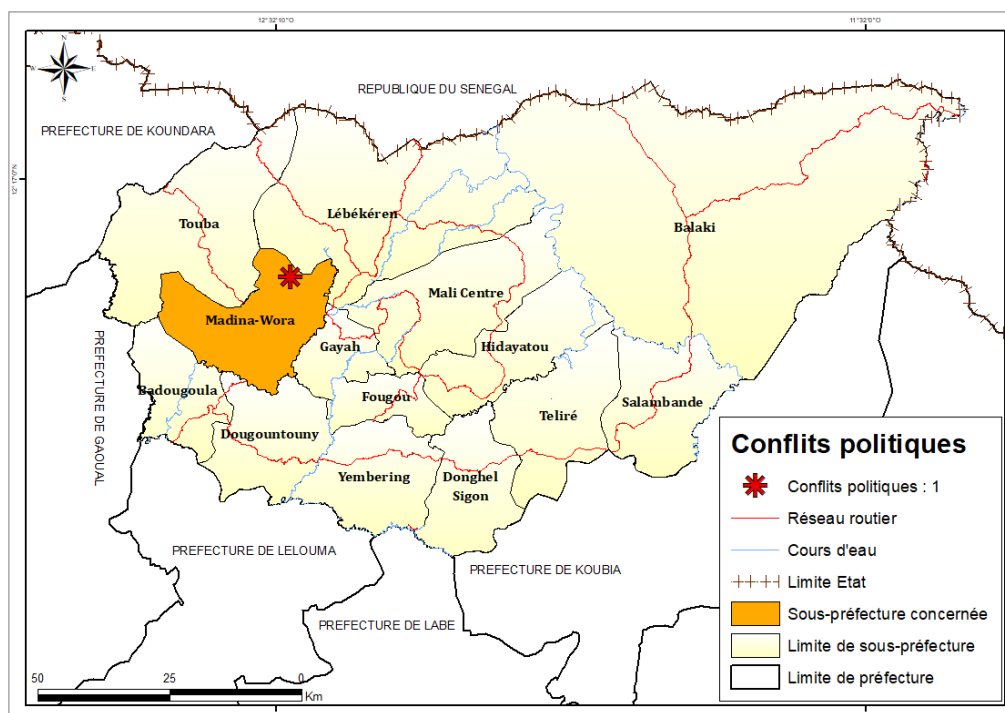
Les conflits sociopolitiques regroupent un ensemble de tensions liées à l'exercice du pouvoir, à la légitimité de l'autorité et à la gestion des affaires collectives au sein des communautés. Ils se manifestent aussi bien à l'échelle administrative et politique qu'au niveau social et religieux, et opposent des groupes, des leaders locaux, des autorités ou des organisations autour de la reconnaissance des responsabilités, de l'accès aux postes de décision et du contrôle de ressources matérielles ou symboliques. Ces conflits se distinguent par leur capacité à polariser durablement les communautés, à fragiliser la cohésion sociale et à engendrer des violences, des ruptures relationnelles et des climats de peur. L'analyse permet de structurer ces conflits en deux grands sous-ensembles. D'une part, les conflits politiques, liés à l'accès, au rejet ou à la contestation de l'autorité locale et des appartenances partisans ; d'autre part, les conflits sociaux, qui renvoient principalement aux rivalités autour du leadership religieux, de la chefferie traditionnelle et de la gestion d'organisations ou de ressources communautaires.

3.4.1. CONFLITS POLITIQUES

Les conflits politiques constituent un volet central des conflits sociopolitiques et se structurent autour de trois formes étroitement liées. Il s'agit de conflits pour l'accès à la gestion locale, de conflits liés au rejet de l'autorité locale et de conflits politiques entre partisans. Les conflits pour l'accès à la gestion locale renvoient à des luttes de pouvoir autour des postes de responsabilité, notamment ceux de président de district ou de responsable local, comme l'illustre le cas de Kourémalé, où la revendication du poste de président de district a opposé des groupes se réclamant d'une légitimité historique à la suite du changement de régime politique en 2021. Ces conflits révèlent une tension persistante entre logiques de continuité coutumière et décisions administratives, souvent accompagnée de violences physiques et de destructions matérielles. Les conflits liés au rejet de l'autorité locale,

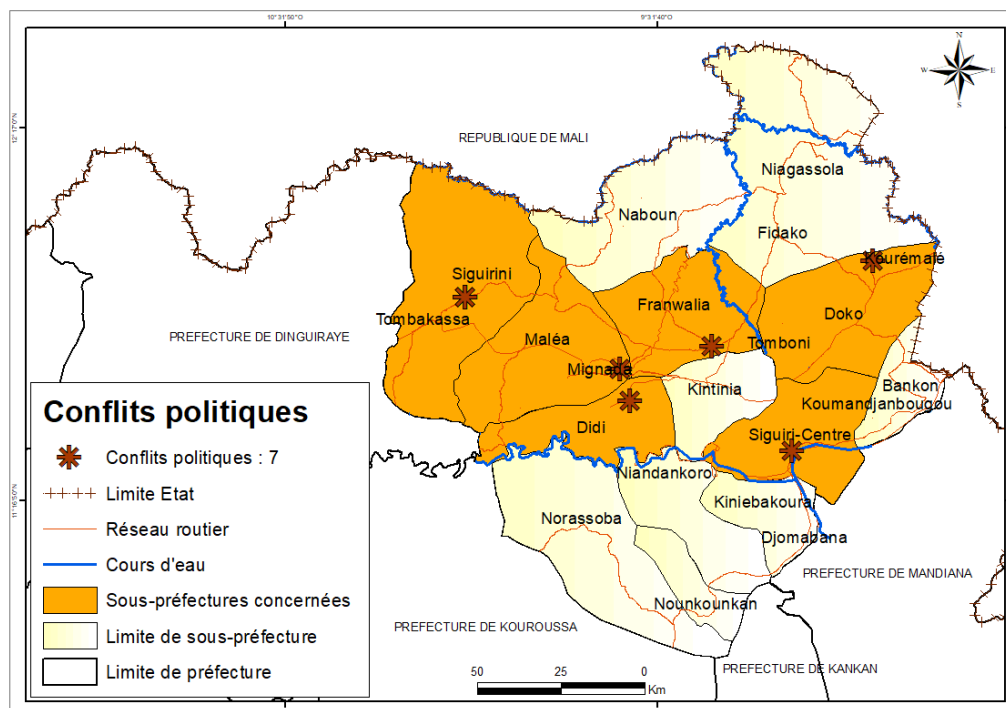
quant à eux, se manifestent lorsque les populations ou des groupes organisés refusent de reconnaître des autorités nouvellement nommées ou élues, estimant que les procédures ou critères de désignation ne sont pas légitimes. À Madina-Wora ou à Franwalia, ce rejet s'est traduit par des ruptures sociales durables, des déplacements de populations et un climat de peur, tandis qu'en milieu urbain, comme dans la commune urbaine de Siguiri, il prend la forme d'une contestation des résultats électoraux au sein des organisations professionnelles, dégénérant en affrontements et en dégâts matériels. Par ailleurs, les conflits politiques entre partisans mettent en évidence la politisation accrue des rapports sociaux, notamment chez les jeunes, comme à Siguirini, où des divergences d'appartenance politique entre les leaders de jeunesse ou militants de partis rivaux ont entraîné des blessures graves, un climat d'insécurité et une fragmentation des liens familiaux.

Carte 25. Conflits politiques (Mali)



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

Carte 26. Conflits politiques (Siguiri)¹



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aissata CAMARA

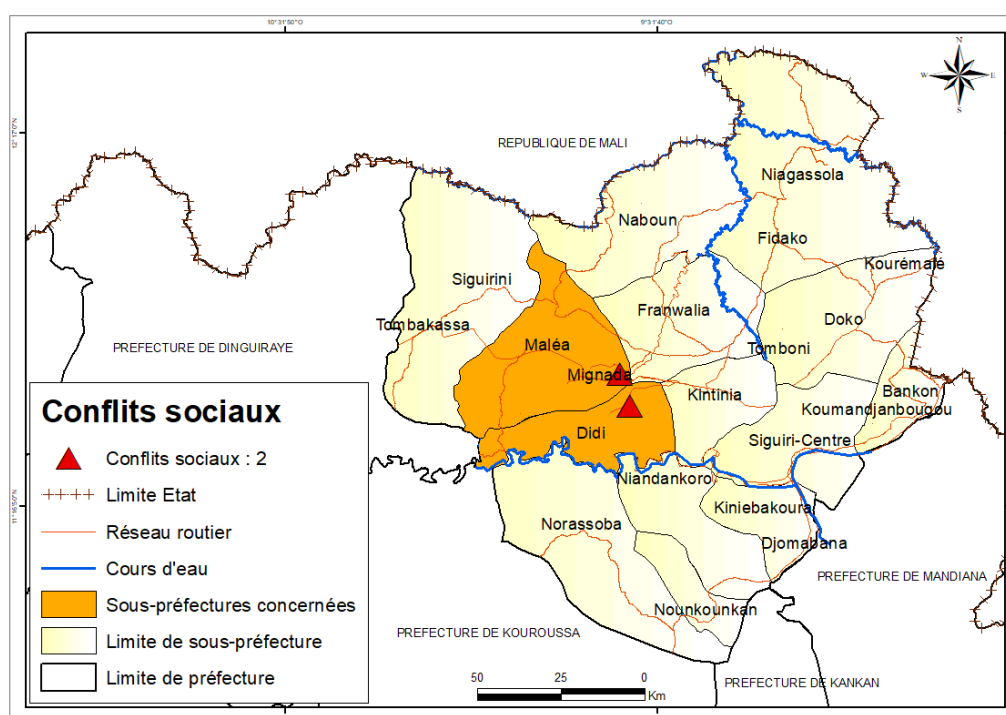
3.4.2. CONFLITS SOCIAUX

Les conflits sociaux constituent un second pilier des conflits sociopolitiques et se structurent principalement autour de deux sous-types étroitement liés aux formes locales de légitimité et d'autorité : les conflits de revendication du leadership religieux et les conflits de chefferie traditionnelle. Les conflits de leadership religieux renvoient à des tensions durables autour du contrôle des instances religieuses, du choix des imams et de la gestion des ressources symboliques et matérielles associées aux lieux de culte. Ils se manifestent aussi bien au Mali qu'à Siguiri et s'inscrivent souvent dans le temps long, comme à Gayah, où un conflit ancien (depuis 2000) oppose des groupements autour de l'utilisation de matériel collectif fourni par une ONG, révélant des enjeux de pouvoir dissimulés derrière des arguments religieux. Dans d'autres cas, comme à Madina-Wora, Téliré ou Didi, ces conflits sont déclenchés par le choix d'un imam ou d'un responsable religieux, souvent à la suite d'un décès ou d'une nomination perçue comme illégitime. À Didi, le conflit autour du grand imam dure depuis plus de trois décennies et oppose la population à une succession jugée contestable, illustrant la profondeur des clivages entre filiation, légitimité religieuse et reconnaissance communautaire. Ces conflits produisent des ruptures sociales durables, des climats de peur, des

¹ Les deux conflits politiques mentionnés à Siguirini ne sont pas clairement visibles en raison d'une superposition des coordonnées. Le premier concerne l'opposition entre des groupes de jeunes leaders, tandis que l'autre concerne une opposition entre militants de partis politiques rivaux. Cela fait qu'il n'est possible de distinguer que six représentations.

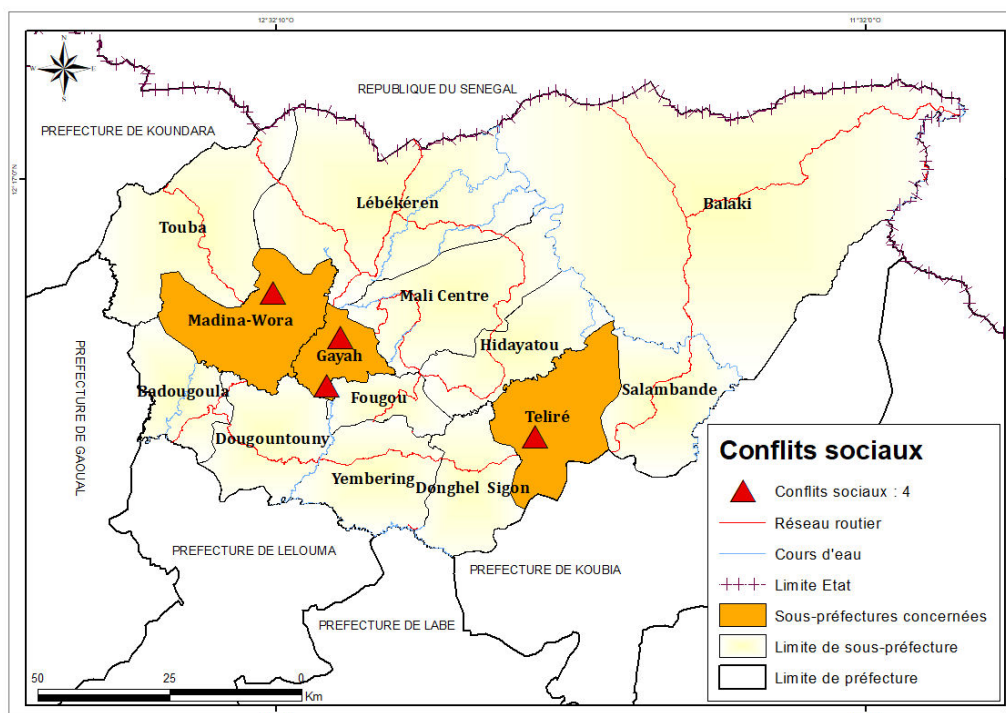
intimidations et, parfois, la multiplication de lieux de culte concurrents, signe d'une fragmentation de l'autorité religieuse locale. Les conflits de chefferie traditionnelle, quant à eux, relèvent de logiques similaires, mais se déroulent autour du pouvoir coutumier et de la représentation politique de la communauté. Le cas de Mignada montre comment la revendication de la chefferie par des familles alliées par mariage, mais non considérées comme autochtones, remet en cause les hiérarchies traditionnelles et ravive des clivages identitaires anciens. La mort du chef traditionnel agit ici comme un déclencheur, transformant des tensions latentes en conflit ouvert marqué par la méfiance, la peur et la rupture du tissu social. Pris ensemble, ces conflits sociaux révèlent que les enjeux religieux et coutumiers demeurent des espaces centraux de compétition pour le pouvoir et la reconnaissance, où se superposent l'héritage, l'appartenance, le contrôle des ressources et la légitimité symbolique, ce qui contribue à fragiliser la cohésion sociale au niveau local.

Carte 27. Conflits sociaux à Siguiri



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aissata CAMARA

Carte 28. Conflits sociaux à Mali



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA



4. IDENTIFICATION DES POINTS CHAUDS

La sensibilité des communes a été évaluée à partir d'un indice composite construit sur la base de quatre dimensions complémentaires : la multiplicité des conflits, leur complexité, leur intensité et leur persistance. Cette approche vise à dépasser une lecture strictement quantitative des situations conflictuelles pour rendre compte à la fois de leur accumulation, de leur diversité, de leur gravité et de leur inscription dans le temps. Chaque dimension a été opérationnalisée à partir des données issues de l'analyse qualitative codée, puis traduite en scores numériques permettant une comparaison systématique entre les communes.

La multiplicité des conflits a été appréhendée comme une mesure composite reflétant simultanément la densité et la diversité du paysage conflictuel local. Elle a été calculée à partir de trois composantes distinctes : le nombre total de conflits recensés dans la commune, le nombre de formes empiriques distinctes de conflits observées et le nombre de catégories agrégées auxquelles ces conflits se rattachent. Le nombre total de conflits constitue l'indicateur le plus direct de la pression conflictuelle et a, à ce titre, été pondéré à hauteur de 0,40. La diversité des formes empiriques de conflits – qui permet de distinguer les communes confrontées à une pluralité de situations conflictuelles concrètes de celles où les tensions relèvent d'un registre plus homogène – a été intégrée avec un coefficient de 0,35. Enfin, le nombre de catégories agrégées concernées, indicateur de la transversalité des conflits et de leur inscription dans différents champs de la vie sociale, économique et institutionnelle, a été pondéré à hauteur de 0,25. Le score de multiplicité résulte ainsi de la somme pondérée de ces trois composantes, permettant de produire un indicateur synthétique sensible à la fois à l'accumulation des conflits et à la diversification de leurs formes.

La complexité des conflits a été évaluée au niveau de chaque situation conflictuelle avant d'être cumulée à l'échelle communale. Elle a été appréciée à partir de la pluralité des acteurs impliqués et de la diversité des registres de légitimité mobilisés dans chaque conflit. Les situations opposant des acteurs relevant d'un même registre ont été considérées comme moins complexes, tandis que celles impliquant simultanément des autorités administratives, des forces de sécurité, des leaders coutumiers, des groupes de jeunes, des acteurs économiques ou des communautés locales ont été qualifiées de plus complexes. Cette dimension vise à rendre compte des conflits dans lesquels se superposent des enjeux administratifs, sociaux, économiques et symboliques, rendant leur gestion plus délicate et les risques de cristallisation plus élevés.

L'intensité des conflits a été mesurée à partir de la gravité des conséquences rapportées, en tenant compte des atteintes aux personnes, des pertes matérielles, des destructions de biens, des déplacements forcés, des ruptures sociales et des impacts économiques observés. Les conflits donnant lieu à des violences physiques, des pertes en vies humaines ou des destructions importantes ont reçu

des scores plus élevés que ceux dont les effets se limitaient à des tensions latentes, des disputes ponctuelles ou des pertes matérielles limitées. Cette dimension permet de distinguer les conflits selon leur potentiel de déstabilisation sociale et leur capacité à affecter durablement les conditions de vie des populations.

La persistance des conflits a enfin été appréhendée à partir de leur ancienneté et de leur caractère récurrent, permanent ou latent. Les conflits anciens, non résolus ou régulièrement réactivés au fil du temps ont été considérés comme plus persistants que les conflits récents ou ponctuels. Cette dimension permet d'intégrer la profondeur temporelle des tensions et de prendre en compte les situations dans lesquelles les conflits, bien que parfois peu visibles, demeurent structurellement ancrés dans les relations locales.

Le score global de sensibilité de chaque commune correspond à la somme des scores obtenus sur ces quatre dimensions. Cette agrégation permet d'identifier les communes où s'accumulent à la fois une forte multiplicité de conflits, une complexité élevée des configurations d'acteurs, des niveaux d'intensité élevés et une persistance marquée des tensions. L'indice ainsi construit offre une lecture intégrée de la vulnérabilité conflictuelle des territoires et constitue un outil d'aide à la priorisation des zones nécessitant une attention particulière en matière de prévention, de médiation et d'intervention.

4.1. SENSIBILITÉ DES COMMUNES DANS LA PRÉFECTURE DE SIGUIRI

La sensibilité des communes de la préfecture de Siguiri s'appuie sur un score composite combinant la multiplicité, la complexité, l'intensité et la persistance des conflits, permettant de hiérarchiser les territoires selon le degré de vulnérabilité conflictuelle. À des fins d'interprétation, quatre niveaux de sensibilité ont été retenus. Les communes dont le score est supérieur ou égal à 20 sont qualifiées d'extrêmement sensibles, en raison de l'accumulation de conflits, de la diversité des situations rencontrées, de la complexité des acteurs impliqués et de la gravité des conséquences observées dans la durée. Les scores compris entre 18 et 19 correspondent à des communes très sensibles, marquées par de nombreuses tensions structurelles et des impacts sociaux significatifs. Les communes affichant des scores compris entre 16 et 17 sont considérées comme sensibles, caractérisées par des conflits récurrents ou anciens, mais d'une ampleur plus contenue. Les communes dont le score est inférieur ou égal à 15 sont qualifiées de modérément sensibles, les conflits y étant généralement moins nombreux, moins complexes ou moins intenses, et relativement mieux circonscrits.

Les communes de Franwalia, Naboun, Norassoba et Tomba Kansa se distinguent comme les plus vulnérables, en concentrant des dynamiques conflictuelles particulièrement denses et imbriquées. Ces territoires cumulent des conflits fonciers, miniers et agropastoraux anciens et récurrents, souvent associés à des enjeux de légitimité administrative ou coutumière. La mobilisation simultanée de multiples acteurs – communautés locales, jeunesse, autorités traditionnelles, administrations déconcentrées, forces de sécurité et de l'appareil judiciaire – traduit une forte complexité des situations et une capacité limitée des mécanismes de

régulation à produire des solutions durables. Les conséquences observées, incluant des pertes en vies humaines, des destructions matérielles, des déplacements de populations et des ruptures sociales prolongées, confèrent à ces communes une sensibilité structurelle et persistante.

Un second ensemble de communes, comprenant Kourémalé, Maléah, Siguirini, Tomboni, Bankon, la commune urbaine de Siguiri, Fidako, Kintinian et Nounkounkan, présente une sensibilité élevée, liée à la persistance et à la réactivation fréquente des tensions. Dans ces territoires, les conflits agropastoraux saisonniers, les différends fonciers liés à l'exploitation aurifère et les tensions politico-administratives ou communautaires coexistent et se renforcent mutuellement. Bien que les formes de violence y soient parfois moins extrêmes, la répétition des incidents, la judiciarisation récurrente des conflits et la défiance envers les autorités contribuent à maintenir un climat d'instabilité durable, propice à des escalades rapides lors de l'émergence de nouveaux enjeux.

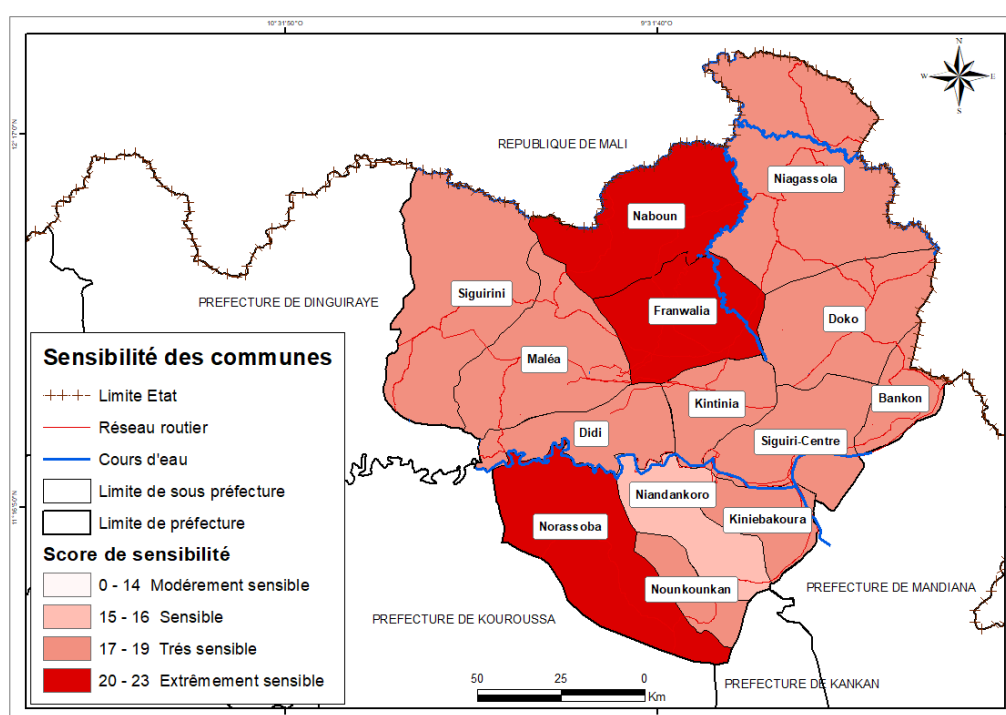
Par ailleurs, les communes de Didi, Diomabana, Kiniébakoura, Niagassola, Mignada, Niandankoro, Koumandjambougou et Doko relèvent d'un niveau de sensibilité plus modéré. Les conflits y sont généralement plus circonscrits, tant dans leur intensité que dans leur champ d'acteurs, et relèvent principalement de tensions liées à la gestion des ressources minières, à la délimitation territoriale ou à la légitimité coutumière. Toutefois, leur ancienneté et leur caractère récurrent indiquent qu'il s'agit moins de contextes stabilisés que de situations latentes, susceptibles d'évoluer vers des formes plus complexes et plus intenses en fonction des dynamiques locales. Ces communes constituent ainsi des espaces de vigilance, où des actions de prévention ciblées peuvent jouer un rôle déterminant pour éviter un basculement vers des niveaux de sensibilité plus élevés.

Tableau 1. Sensibilité des communes dans la préfecture de Siguiri

	Diversité	Complexité	Intensité	Persistance	Score	Sensibilité
Franwalia	8	5	5	5	23	Extrêmement sensible
Naboun	6	5	5	5	21	Extrêmement sensible
Norassoba	5	5	5	5	20	Extrêmement sensible
Tomba Kassa	5	5	5	5	20	Extrêmement sensible
Kourémalé	4	5	5	5	19	Très sensible
Maléah	4	5	5	5	19	Très sensible
Siguirini	5	5	5	4	19	Très sensible
Tomboni	4	5	5	5	19	Très sensible
Bankon	4	5	5	4	18	Très sensible

	Diversité	Complexité	Intensité	Persistance	Score	Sensibilité
Commune Urbaine de Siguiri	3	5	5	5	18	Très sensible
Fidako	4	5	5	4	18	Très sensible
Kintinian	4	5	4	5	18	Très sensible
Nounkounkan	5	4	4	5	18	Très sensible
Doko	4	4	5	5	18	Très sensible
Didi	4	5	3	5	17	Sensible
Djomabana	4	4	4	5	17	Sensible
Kiniébakoura	4	4	4	5	17	Sensible
Niagassola	4	4	4	5	17	Sensible
Mignada	2	5	4	5	16	Sensible
Niandankoro	2	5	5	4	16	Sensible
Koumandjambougou	1	4	5	5	15	Modérément sensible

Carte 29. Sensibilité des communes de la préfecture de Siguiri



Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA

4.2. SENSIBILITÉ DES COMMUNES DANS LA PRÉFECTURE DE MALI

Étant donné que les scores de sensibilité dans la préfecture de Mali sont globalement inférieurs à ceux de Siguiri, les seuils de sensibilité sont légèrement différents. En effet, les communes ayant un score supérieur ou égal à 18 sont qualifiées d'extrêmement sensibles, en raison de l'accumulation et de la gravité des conflits constatés. Celles dont le score est compris entre 15 et 17 sont considérées comme très sensibles. Les scores compris entre 13 et 14 renvoient à des communes sensibles. Les communes dont le score est inférieur ou égal à 12 sont qualifiées de modérément sensibles. Pour ces dernières, les conflits sont généralement moins nombreux, moins complexes ou moins intenses.

De cette analyse, il ressort que la commune urbaine de Mali se distingue comme le principal foyer de sensibilité extrême, caractérisée par la coexistence de conflits agropastoraux et familiaux permanents, qui génèrent la destruction des champs, des ruptures sociales et un climat de peur constant. Bien que les configurations d'acteurs y soient parfois moins complexes que dans d'autres communes, la combinaison d'une forte intensité et d'une persistance élevée confère à cet espace une vulnérabilité structurelle. Les communes de Gayah et Madina-Wora s'inscrivent également dans une catégorie de sensibilité extrême. Gayah présente une articulation marquée entre les conflits agropastoraux et fonciers miniers, avec des impacts matériels et sociaux significatifs, bien que sur des temporalités plus intermédiaires. Madina-Wora se distingue par une forte multiplicité conflictuelle, résultant de la superposition de tensions liées à la régulation publique, à l'habitat, aux relations familiales et aux usages agropastoraux, et impliquant une diversité d'acteurs institutionnels et communautaires. La gravité des violences constatées et l'ancienneté de certains conflits renforcent la fragilité sociale de cette commune.

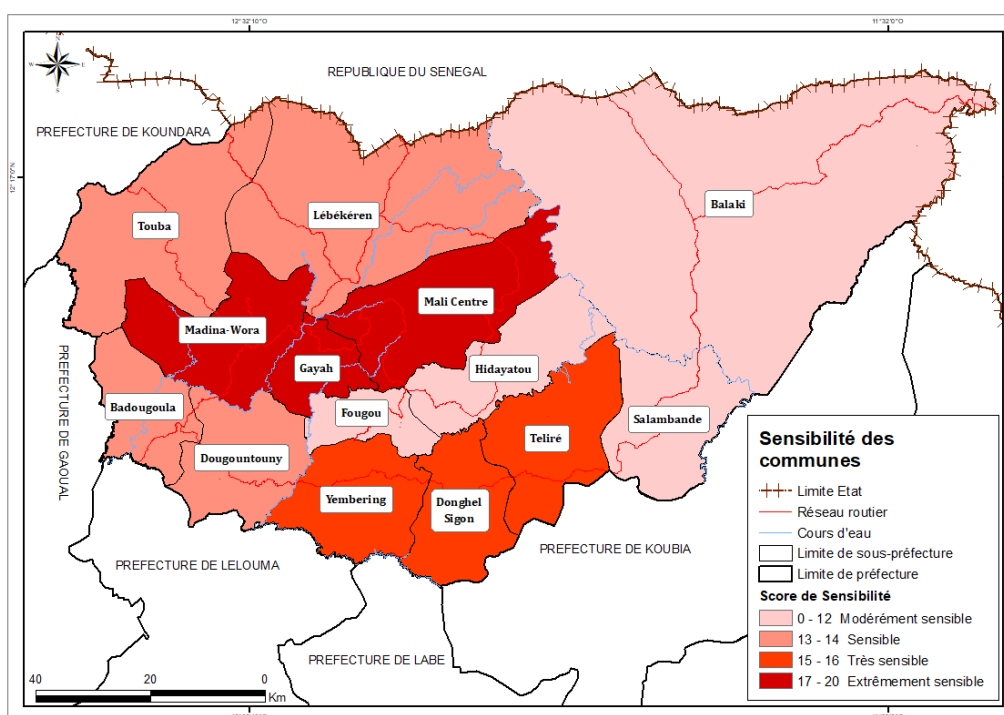
Les communes de Donghol-Sigon, Téliré et Yèmbèring présentent une sensibilité élevée, marquée par des conflits récurrents mais plus circonscrits. Dans ces territoires, les tensions agropastorales et d'habitation constituent le socle dominant de la conflictualité, parfois renforcé par des enjeux sociopolitiques ou religieux, comme à Touba. La persistance élevée des conflits, souvent anciens, contribue à maintenir un climat de méfiance et d'insécurité, même lorsque la diversité conflictuelle ou l'intensité des violences demeure relativement contenue.

Les communes de Badougoula, Touba, Dougountouny, Lèbèkèrè, Balaki, Fougou, Hidayatou et Madina-Salambandé relèvent d'un niveau de sensibilité plus modéré. Les conflits y sont généralement plus localisés et moins complexes, bien qu'ils puissent être anciens et persistants, notamment dans les zones marquées par des litiges agropastoraux ou des tensions liées à la régulation administrative et territoriale. Ces communes apparaissent ainsi comme des espaces de vigilance, où les conflits, bien que moins intenses ou moins diversifiés, continuent de produire des effets sociaux durables susceptibles de s'aggraver en l'absence de mécanismes de prévention et de médiation adaptés.

Tableau 2. Sensibilité des communes dans la préfecture de Mali

	Diversité	Complexité	Intensité	Persistance	Score	Sensibilité
Commune Urbaine Mali	5	5	5	5	20	Extrêmement sensible
Gayah	5	5	3	5	18	Extrêmement sensible
Madina-Wora	6	5	3	4	18	Extrêmement sensible
Donghol-sigon	4	4	3	5	16	Très sensible
Téliré	4	5	3	4	16	Très sensible
Yèmbèring	4	5	3	4	16	Très sensible
Badougoula	3	3	3	5	14	Sensible
Touba	4	3	2	5	14	Sensible
Dougountouny	2	3	4	4	13	Sensible
Lèbèkèrè	2	3	3	5	13	Sensible
Balaki	2	4	3	3	12	Modérément sensible
Fougou	2	2	2	5	11	Modérément sensible
Hidayatou	2	2	2	5	11	Modérément sensible
Madina-Salambandé	3	3	2	3	11	Modérément sensible

Carte 30. Sensibilité des communes de la préfecture de Mali



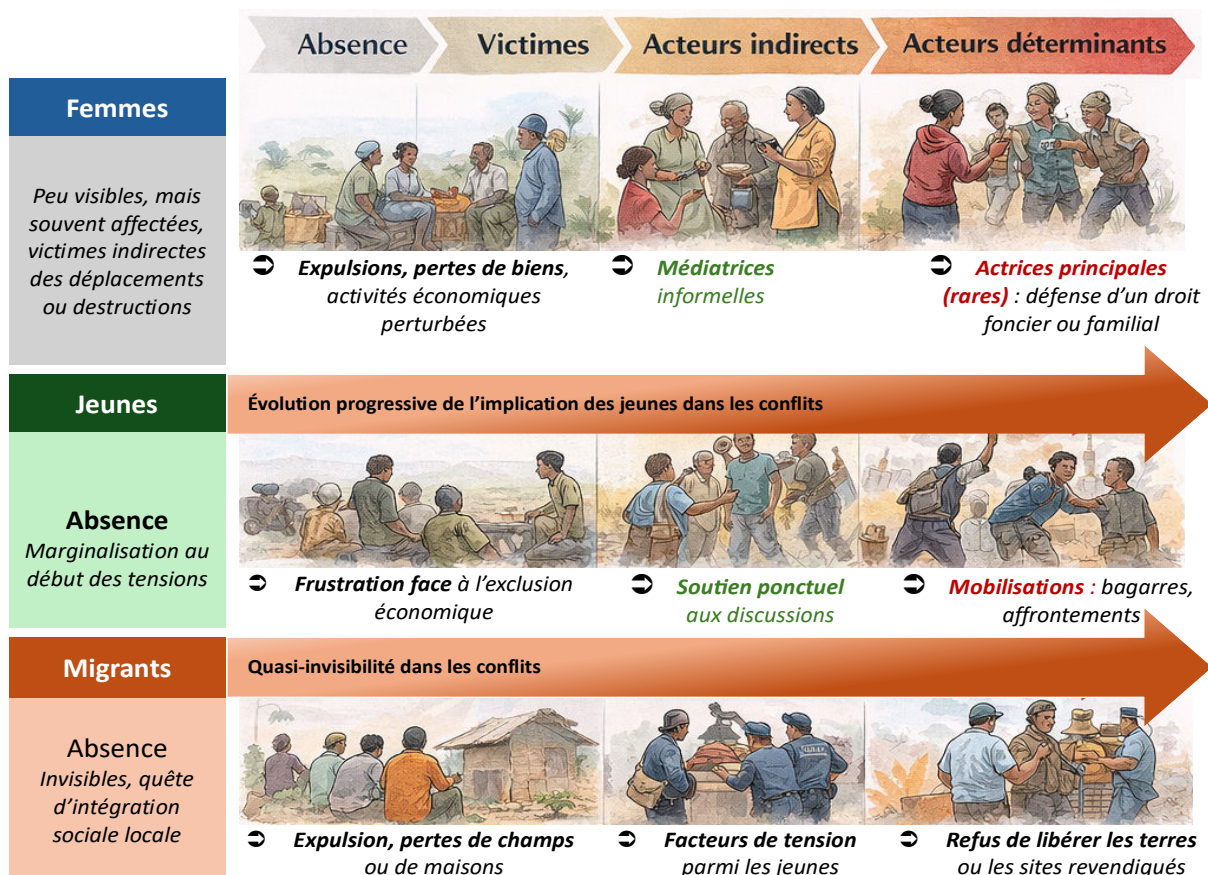
Source : Association Coginta, juillet 2025. Réalisation : Daniel LAMAH et Aïssata CAMARA



5. IMPLICATION DES FEMMES, DES JEUNES ET DES MIGRANTS DANS LES DYNAMIQUES CONFLICTUELLES

L'analyse transversale des conflits met en évidence que les dynamiques conflictuelles sont façonnées par l'implication différenciée de certains groupes sociaux, en particulier les femmes, les jeunes et les migrants. Ces acteurs n'occupent pas de rôles fixes ni homogènes. Il s'ensuit que leur implication varie selon les contextes, les types de conflits et les rapports de pouvoir locaux. Elle s'inscrit le plus souvent dans une gradation allant de l'absence apparente d'implication à une participation active, voire déterminante, à l'escalade ou à la régulation des tensions.

Figure 1. Implication des femmes, jeunes et migrants dans les conflits



Dans de nombreux conflits, les femmes apparaissent d'abord comme peu ou pas directement impliquées dans les affrontements visibles, notamment dans les conflits fonciers, miniers ou politiques, où les interactions se déroulent principalement entre les autorités, les chefs de lignage, les jeunes hommes ou les groupes armés. Leur faible présence dans les espaces décisionnels et les arènes de confrontation formelle contribue à les maintenir en marge des négociations. Toutefois, cette faible visibilité ne signifie pas l'absence d'impact, car les femmes sont très fréquemment victimes directes ou indirectes des conflits. Plusieurs situations évoquent des pertes de biens, des déplacements forcés, la destruction des champs ou l'éloignement des marchés, ce qui affecte particulièrement les femmes qui assurent la subsistance familiale. Dans certains cas de déplacement ou de déguerpissement liés aux conflits fonciers ou miniers, il est souligné que les femmes « *souffrent pour rallier le marché* » ou voient leurs activités économiques perturbées, ce qui renforce leur vulnérabilité sociale.

Au-delà de cette position de victimes, les femmes jouent également un rôle important dans les dynamiques de pacification et de régulation sociale. Dans plusieurs conflits intracommunautaires, matrimoniaux ou fonciers, leur implication est évoquée au moyen de démarches de médiation informelle, de l'interpellation des sages ou de la recherche de compromis, afin d'éviter l'escalade. Cette posture est particulièrement visible dans les conflits familiaux et conjugaux, où les femmes, bien que parfois au cœur du différend, contribuent à mobiliser des mécanismes coutumiers de résolution. Dans un nombre plus limité de cas, leur rôle peut également contribuer à attiser les tensions, notamment lorsqu'elles encouragent leurs conjoints ou leurs enfants à défendre un droit foncier, une revendication communautaire ou une position familiale, révélant ainsi une implication indirecte mais structurante dans la conflictualité locale. Les situations où les femmes deviennent actrices principales du conflit demeurent rares, mais elles existent, en particulier dans certains conflits matrimoniaux et familiaux, où leur refus de se conformer à une décision imposée déclenche une mobilisation élargie des familles et des autorités coutumières.

Pour leur part, les jeunes occupent une place beaucoup plus visible et centrale dans la majorité des conflits analysés. Leur implication est souvent absente ou marginale dans les phases initiales de tensions latentes, mais elle devient rapidement déterminante dès que les conflits se manifestent de manière ouverte. Dans de nombreux conflits fonciers, miniers et sociopolitiques, les jeunes apparaissent comme les principaux acteurs de la mobilisation, des affrontements et des actions de contestation. Ils sont fréquemment décrits comme des personnes qui érigent des barricades, s'opposent physiquement aux forces de l'ordre, détruisent des biens ou affrontent les localités voisines. Cette implication est particulièrement marquée dans les zones minières, où les jeunes, confrontés au chômage et à la précarité, perçoivent l'accès aux ressources comme une question de survie et de reconnaissance sociale. Plusieurs récits soulignent que la frustration des jeunes face à l'exclusion économique ou à la marginalisation dans la gestion des ressources locales alimente directement les violences.

Parallèlement, les jeunes jouent un rôle ambivalent dans la régulation des conflits. Dans certains cas, à la demande des sages ou des autorités locales, ils acceptent

de suspendre les actions violentes pour engager des discussions, ce qui montre que leur implication peut évoluer vers une participation à des processus de désescalade, même si cette participation reste fragile et réversible. Cette centralité des jeunes explique que leur positionnement constitue souvent un facteur clé du passage d'un conflit latent à un conflit ouvert, mais aussi des possibilités de résolution.

Les migrants, quant à eux, présentent une trajectoire d'implication particulièrement graduelle. Dans de nombreux conflits, ils apparaissent d'abord comme des acteurs périphériques ou invisibles, cherchant à éviter toute implication directe afin de préserver leur intégration locale. Cette posture est fréquente dans les conflits d'habitation ou fonciers où les revendications s'opposent principalement à des groupes autochtones. Cependant, les migrants deviennent très souvent des victimes directes des conflits, notamment lorsque la découverte de l'or transforme des terres agricoles prêtes ou occupées depuis longtemps en zones fortement disputées. Plusieurs situations concernent des expulsions, des pertes de champs, des incendies de maisons ou des déplacements forcés, touchant en priorité des familles migrantes.

Dans d'autres contextes, la présence migrante agit comme un facteur indirect d'intensification des tensions, notamment dans les conflits miniers. L'arrivée d'orpailleurs, venus d'autres régions ou de pays, est perçue comme accentuant la concurrence pour les ressources et alimentant le sentiment d'exclusion des populations locales, notamment des jeunes. De plus, dans un nombre plus restreint de cas, les migrants deviennent des acteurs centraux du conflit, lorsqu'ils revendiquent des droits d'usage ou de propriété fondés sur l'ancienneté de leur installation et refusent de libérer des terres ou des sites exploités. À ce stade, leur implication ne relève plus de la seule vulnérabilité, mais d'une confrontation ouverte autour de la légitimité foncière et de l'accès aux ressources.



6. MÉCANISMES DE GESTION DES CONFLITS

La gestion des conflits identifiés dans les préfectures de Siguiri et de Mali repose sur une pluralité de mécanismes, le plus souvent activés progressivement, allant des formes de médiation spontanées aux interventions plus formelles impliquant les autorités administratives et sécuritaires. Dans la majorité des cas, les premières réponses aux conflits prennent la forme d'initiatives locales informelles, portées par les parties elles-mêmes ou par des acteurs de proximité, avant toute implication institutionnelle.

Dans plusieurs conflits fonciers, familiaux, matrimoniaux ou d'habitation, des médiations spontanées émergent dès les premiers signes de tension. Ces médiations reposent principalement sur les liens sociaux existants, les relations de parenté, de voisinage ou d'alliance, et sont souvent facilitées par des notables locaux, des membres respectés de la communauté ou des anciens. Elles visent à contenir le conflit, à éviter l'escalade et à restaurer un minimum de dialogue entre les parties. Ce type de médiation est particulièrement visible à Mali, où les conflits sont fréquemment décrits comme latents ou récurrents, mais relativement contenus, en raison d'un tissu social encore fortement structuré.

Lorsque les tensions s'intensifient ou que les médiations informelles échouent, d'autres acteurs locaux interviennent pour apaiser les conflits. Les chefs de district, de secteur, les sages, les autorités coutumières et religieuses jouent alors un rôle central. Ils mobilisent des mécanismes ancrés dans les normes locales, tels que les palabres, les audiences coutumières, les rappels à l'ordre social, ou encore la référence aux accords anciens et à la mémoire collective. Dans les zones minières, notamment à Siguiri, les *tomboloma*² et les responsables communautaires chargés de la gestion des sites aurifères interviennent également pour tenter de réguler les tensions, notamment dans les conflits intracommunautaires ou intrafamiliaux liés à l'accès ou à la gestion des mines.

Dans de nombreux cas, les conflits font également l'objet de médiations ou d'interventions officielles. Les autorités administratives, telles que les sous-préfets, préfets ou responsables communaux, sont sollicitées lorsque les mécanismes locaux ne suffisent plus ou lorsque la violence devient manifeste. Ces interventions prennent la forme de convocations des parties, de tentatives de conciliation administrative, de décisions provisoires de gel des activités (notamment minières), ou encore de renvois aux juridictions compétentes. À Siguiri, plusieurs conflits fonciers et miniers ont ainsi été portés devant la justice, traduisant une judiciarisation progressive des différends, bien que les décisions judiciaires soient parfois contestées ou difficilement applicables sur le terrain.

2 Il s'agit d'un groupe de personnes assurant la police coutumière dans les mines artisanales. Ils assurent le maintien de l'ordre et de la moralité sur les sites d'orpaillage, résolvent les conflits entre les exploitants miniers et sanctionnent les contrevenants aux règles coutumières.

Les forces de sécurité interviennent principalement dans les situations où les conflits dégénèrent en affrontements violents, entraînant des pertes en vies humaines, des destructions de biens ou des troubles à l'ordre public. Leur rôle est alors centré sur le rétablissement de l'ordre, la dispersion des protagonistes, l'arrestation de certains acteurs ou la sécurisation temporaire des zones concernées. Si ces interventions permettent souvent de stopper les violences immédiates, elles sont rarement perçues comme des solutions durables, et peuvent parfois nourrir un sentiment de frustration ou de méfiance, notamment lorsque l'usage de la force est jugé excessif ou partial.

Les ONG et autres acteurs externes apparaissent de manière plus marginale dans la gestion directe des conflits. Leur implication est surtout mentionnée dans des contextes spécifiques, notamment par des appuis matériels, des actions de sensibilisation ou des tentatives ponctuelles de médiation communautaire. Leur rôle reste toutefois limité et peu structurant, en l'absence de dispositifs de gestion des conflits coordonnés et pérennes.

En termes d'efficacité, les acteurs traditionnels et religieux sont généralement perçus comme les plus légitimes et les plus efficaces pour gérer les conflits de faible à moyenne intensité, en particulier les conflits familiaux, matrimoniaux, intracommunautaires et certains conflits fonciers agricoles. Leur capacité à mobiliser des références culturelles partagées, à agir rapidement et à préserver la cohésion sociale constitue un atout majeur. En revanche, leur efficacité diminue fortement face aux conflits fonciers-miniers, aux conflits entre localités ou aux conflits impliquant des enjeux économiques élevés, où les intérêts en jeu dépassent les capacités de régulation coutumières.

Figure 2. Mécanisme et acteurs dans la gestion des conflits





7. MÉCANISME DE VEILLE (OU PRÉVENTION) DES CONFLITS

La prévention et la veille des conflits reposent principalement sur des mécanismes informels, communautaires et relationnels, dont l'efficacité dépend largement de la cohésion sociale locale, de la légitimité des acteurs impliqués et de leur capacité à anticiper les signaux faibles de tension. Contrairement aux mécanismes de gestion, souvent activés une fois le conflit déclaré, les dispositifs de prévention observés s'inscrivent davantage dans une logique de surveillance sociale continue, ancrée dans les pratiques quotidiennes des communautés.

Dans les deux préfectures, la veille communautaire est d'abord assurée par les autorités traditionnelles et religieuses, qui jouent un rôle central dans la détection précoce des tensions. Les chefs de district, les sages et les leaders religieux sont généralement informés en amont des différends émergents, notamment par des échanges quotidiens, des cérémonies religieuses, des rencontres sociales ou des discussions informelles. À Mali, ces mécanismes apparaissent relativement plus structurés et plus efficaces dans les conflits familiaux, matrimoniaux et d'habitation, où les liens sociaux restent denses et où les normes communautaires favorisent l'alerte précoce et l'intervention rapide avant que les tensions ne dégénèrent.

À Siguiri, la prévention des conflits se heurte davantage à la complexité des dynamiques foncières et minières, marquées par une forte mobilité des acteurs, des intérêts économiques élevés et la superposition des légitimités coutumières, administratives et économiques. Dans ces contextes, les mécanismes de veille communautaire existent mais sont souvent débordés par la rapidité avec laquelle les tensions évoluent, notamment lors de la découverte de nouveaux sites aurifères. Les conflits passent alors rapidement du stade latent à l'affrontement ouvert, ce qui limite l'efficacité des alertes précoces.

Les femmes jouent un rôle discret mais essentiel dans ces mécanismes de prévention. Elles sont souvent les premières à percevoir les signaux faibles de conflit au sein des ménages et des communautés, qu'il s'agisse de tensions liées aux terres, de rivalités familiales ou de différends conjugaux. Leur implication se manifeste par des stratégies d'évitement, de persuasion et de régulation sociale, notamment en incitant à la retenue, en alertant les sages ou en mobilisant les réseaux familiaux pour prévenir l'escalade. Toutefois, ce rôle reste largement informel et peu reconnu, ce qui limite leur capacité à intervenir de manière structurée dans les conflits à forte intensité, notamment ceux liés aux ressources minières.

Les jeunes occupent une position ambivalente dans les dispositifs de prévention. Dans certains contextes, ils participent à la veille communautaire en tant que relais d'information, messagers ou membres de groupes locaux, notamment lorsqu'ils

sont intégrés aux structures de jeunesse ou aux initiatives associatives. Cependant, dans de nombreux cas, ils sont perçus davantage comme des acteurs potentiels de violence que comme des partenaires de prévention, ce qui réduit leur implication proactive dans les mécanismes d'alerte précoce. Cette marginalisation fragilise la prévention, en particulier dans les conflits fonciers, miniers et sociopolitiques où les jeunes sont en première ligne.

Les mécanismes formels de prévention, tels que les dispositifs institutionnels de suivi des conflits, les cadres de concertation réguliers ou les systèmes structurés de collecte et d'analyse d'informations, apparaissent globalement faibles ou inexistant. Il n'existe pas de système formalisé de veille et de suivi-évaluation des conflits permettant de documenter systématiquement les tensions, d'en analyser l'évolution et d'anticiper les risques. Cette absence de capitalisation des informations limite la capacité des autorités locales et des partenaires à agir de manière préventive et coordonnée.

Figure 3. Mécanisme de prévention des conflits





8. VICTIMISATION ET SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Cette section porte sur la victimisation et le sentiment de sécurité des populations des préfectures étudiées. Elle examine d'abord l'exposition aux crimes (cambriolages, agressions, attaques armées), leur périodicité et leur dénonciation, avant d'aborder les incivilités et leur degré de nuisance. L'analyse porte aussi sur le sentiment de sécurité de jour comme de nuit, l'identification des lieux jugés peu sûrs, ainsi que la perception de l'évolution de la sécurité locale. La relation entre les habitants et les services de sécurité, marquée par des dynamiques de confiance ou de méfiance, est également explorée. Enfin, l'étude s'attarde sur la gouvernance locale de la sécurité et la coopération transfrontalière, afin de comprendre les dispositifs existants, leur efficacité et leurs limites.

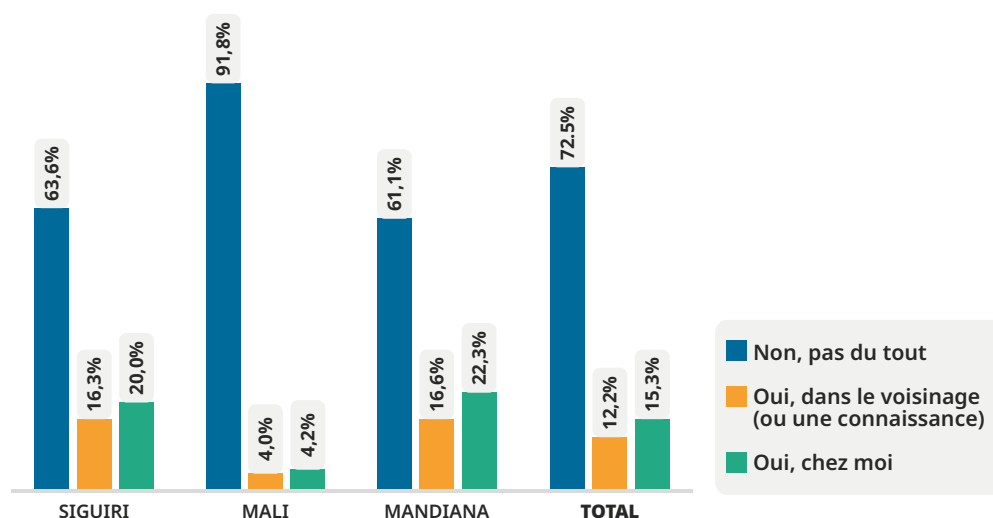
8.1. VICTIMISATION OU EXPOSITION INDIVIDUELLE AU CRIME

Ici, nous examinons l'exposition individuelle aux actes criminels. Elle s'intéresse aux cambriolages, aux agressions physiques ou sexuelles et aux attaques à main armée, en évaluant le niveau de victimisation, les moments de la journée les plus à risque et la saisonnalité de ces faits.

8.1.1. CAMBRIOLAGE

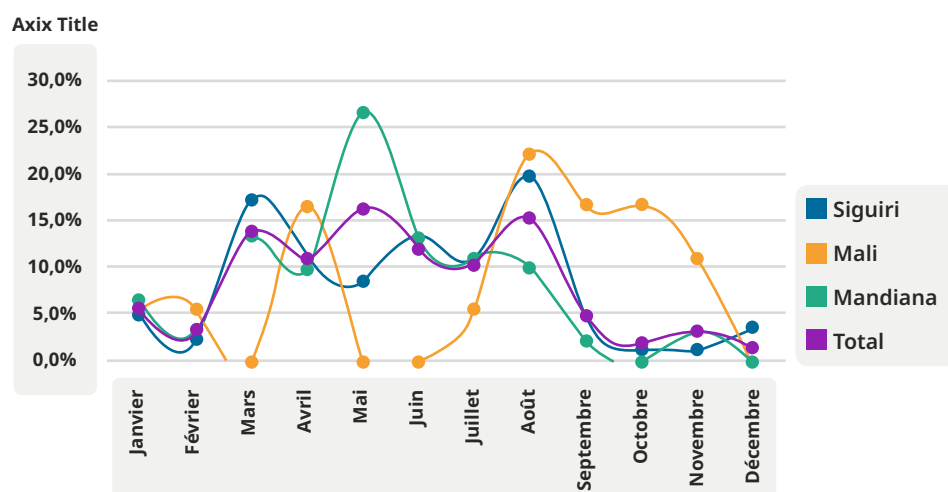
Les données montrent que 15,3% de la population a été directement victime d'un cambriolage au cours des douze derniers mois. Ce taux est particulièrement élevé à Mandiana (22,3%) et à Siguiri (20,0%), ce qui contraste fortement avec la préfecture de Mali où seuls 4,2% déclarent avoir été victimes d'effraction. Ce décalage met en évidence une exposition plus marquée aux cambriolages dans les zones aurifères de Mandiana et Siguiri. Lorsqu'on considère les cas rapportés dans l'entourage, la tendance reste identique. En effet, Mandiana et Siguiri affichent également les proportions les plus élevées (environ 16%), contre seulement 4% à Mali. Ainsi, si la majorité de la population déclare ne pas avoir été concernée par ce type d'incident, les résultats soulignent une vulnérabilité accrue aux cambriolages dans les zones aurifères, qui se démarquent de la situation relativement sécurisée observée à Mali.

Figure 4. Taux de cambriolage par préfecture



L'évolution des cambriolages au cours de l'année révèle des variations saisonnières. Les données mettent en évidence deux moments critiques dans l'année. Il s'agit de la période des récoltes (mai) et de la saison des pluies/soudure (août-septembre). C'est en ces différents moments de l'année que les cambriolages atteignent leurs plus hauts niveaux, avant de céder la place à une tendance baissière en fin d'année. Les premiers signes d'augmentation apparaissent vers la fin de la saison sèche (mars-avril), avec un pic important à Siguiri au mois d'avril (mars-avril). La tendance s'intensifie ensuite avec une recrudescence généralisée observée au moment des récoltes (mai), où Mandiana atteint son niveau le plus élevé de l'année, dépassant 25%. Après une accalmie relative en juin-juillet, une nouvelle hausse est enregistrée pendant la saison des pluies et à l'approche de la soudure (août-septembre). À cette période, Siguiri et Mali connaissent une remontée, avec des proportions avoisinant ou dépassant 15%, tandis que Mandiana, bien qu'en baisse par rapport à mai, reste au-dessus de la moyenne générale. À partir du début de la saison sèche (octobre-décembre), les cambriolages diminuent progressivement et se maintiennent à des niveaux faibles dans l'ensemble des préfectures.

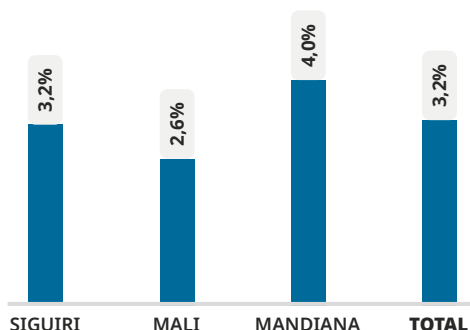
Figure 5. Saisonnalité des cambriolages par préfecture



8.1.2. AGRESSIONS PHYSIQUES

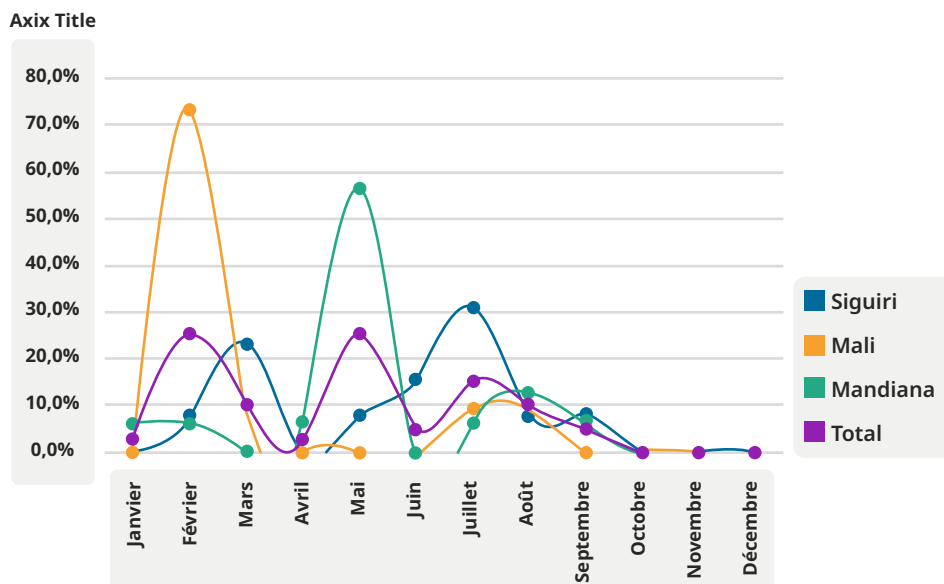
Contrairement aux cambriolages, les agressions physiques constituent une forme de victimisation nettement moins répandue dans l'ensemble des zones étudiées. Seules 3,2% des personnes interrogées déclarent avoir été victimes directes d'une agression violente au cours des douze derniers mois. Les taux demeurent faibles dans toutes les préfectures, avec une légère hausse à Mandiana (4,0%) par rapport à Siguiri (3,2%) et Mali (2,6%). La grande majorité des répondants affirme ne pas avoir été concernée, même si l'on observe à Mali une part relativement élevée de non-réponses (16,5%), ce qui pourrait traduire une certaine réticence à s'exprimer sur ce sujet.

Figure 6. Taux d'agressions physiques par préfecture



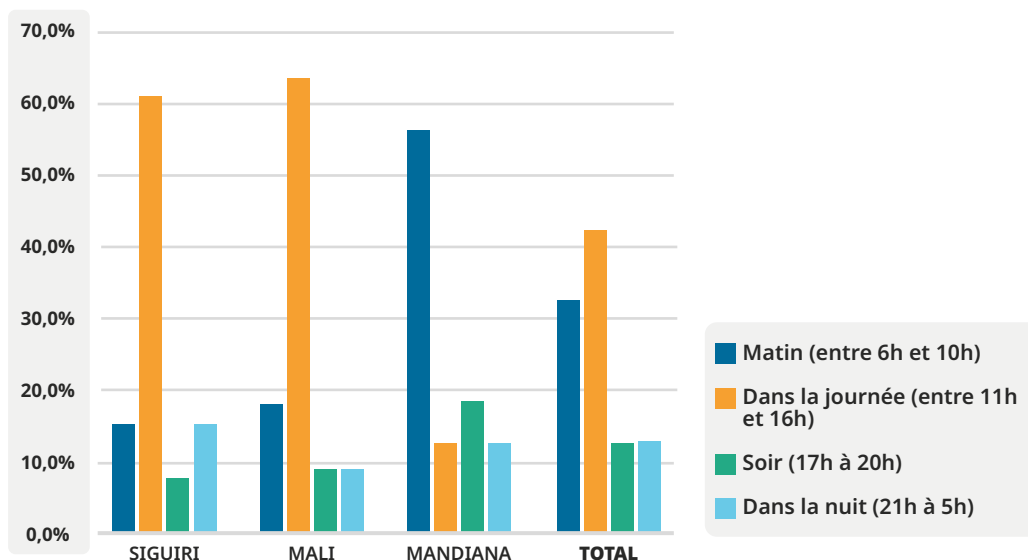
L'évolution des agressions physiques au cours de l'année se distingue nettement de celle des cambriolages. Alors que les cambriolages révèlent des tendances saisonnières régulières et bien marquées, les agressions apparaissent beaucoup plus ponctuelles et contrastées selon les préfectures. Trois pics principaux se dégagent. Une flambée exceptionnelle à Mali en février, une recrudescence très marquée à Mandiana en mai et une hausse plus progressive à Siguiri culminant en juillet. Ces vagues, bien que visibles, demeurent isolées et ne reflètent pas une dynamique continue ni partagée par l'ensemble des zones.

Figure 7. Saisonnalité des agressions physiques par préfecture



Les agressions surviennent surtout en journée (42,5%) et le matin (32,5%), tandis que le soir et la nuit restent beaucoup moins concernés (12,5% chacun). Des disparités apparaissent toutefois entre préfectures : à Siguiri et Mali, elles se concentrent largement en pleine journée (plus de 60% des cas), alors qu'à Mandiana, elles touchent principalement la matinée (56,3%) et, dans une moindre mesure, la soirée (18,8%).

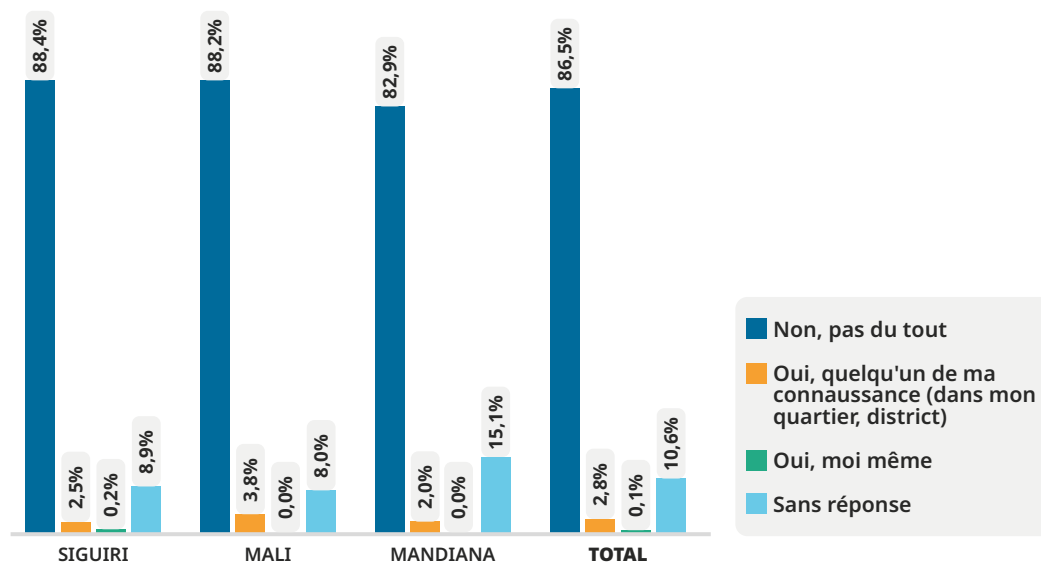
Figure 8. Périodicité des agressions physiques



8.1.3. AGRESSIONS SEXUELLES

Les agressions sexuelles sont très rarement signalées. Sur l'ensemble de l'échantillon, seulement 0,1% des répondants déclarent en avoir été directement victimes, soit une seule personne, localisée à Siguiri et dont le cas s'est produit au mois de juin. Les déclarations concernant l'entourage restent, elles aussi, limitées. Il s'agit précisément de 3,8% à Mali, 2,5% à Siguiri et 2,0% à Mandiana, pour une moyenne générale de 2,8%. Ces résultats soulignent donc que la victimisation liée aux agressions sexuelles demeure marginale dans toutes les zones étudiées, avec des proportions légèrement plus élevées à Mali en ce qui concerne les cas rapportés dans l'entourage.

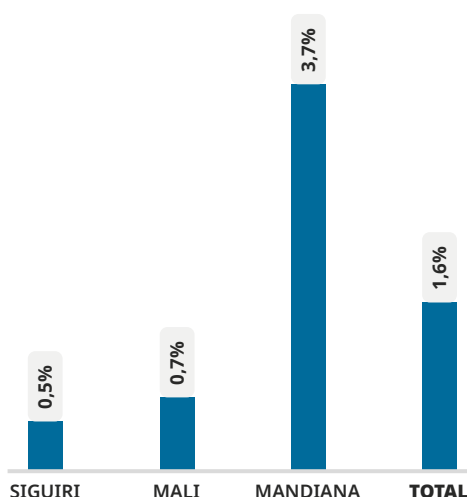
Figure 9. Taux d'agressions sexuelles



8.1.4. ATTAQUES À MAINS ARMÉES

Les attaques à mains armées demeurent globalement limitées dans les zones étudiées. Cela dit, elles apparaissent plus présentes à Mandiana, où elles touchent 3,7 % de la population qui déclare en avoir été victimes au cours des 12 derniers mois. Les proportions sont beaucoup plus faibles à Mali (0,7 %) et à Siguiri (0,5 %), ce qui porte la moyenne générale à 1,6 %.

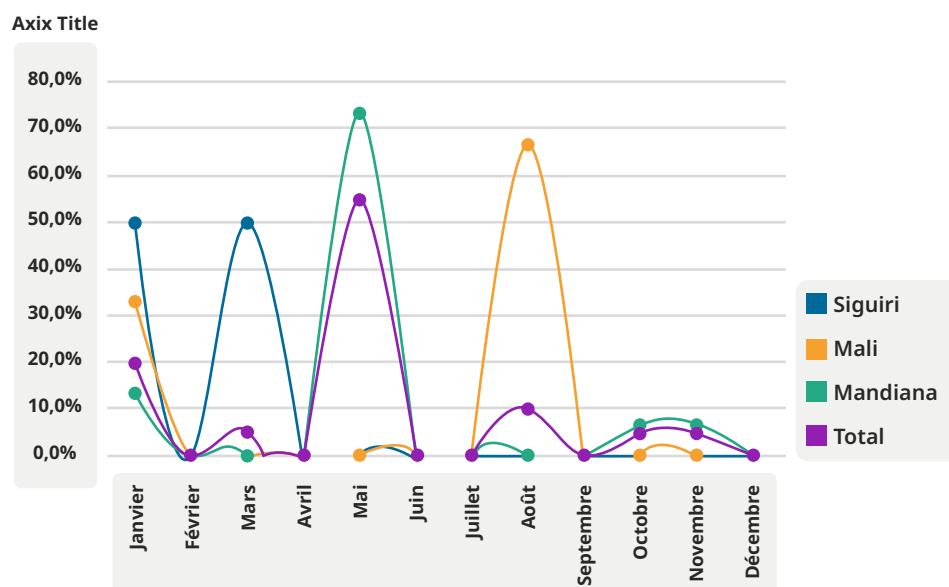
Figure 10. Taux d'attaques à mains armées



L'évolution des attaques à mains armées au cours de l'année se caractérise par des pics ponctuels et contrastés selon les préfectures. À Siguiri, les cas se concentrent en début d'année, avec deux vagues marquées en janvier et en mars. À Mandiana, la recrudescence est observée en mai, où les attaques atteignent leur niveau le plus

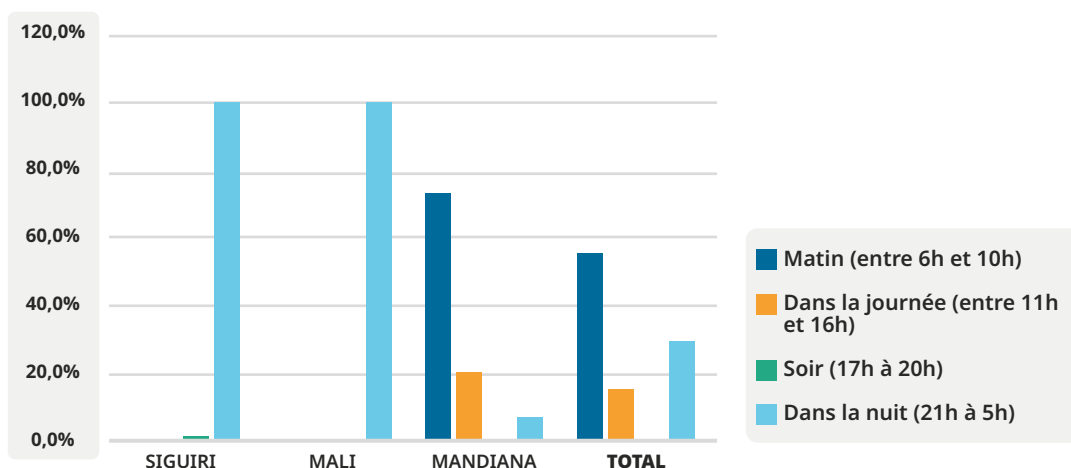
élevé avant de retomber aussitôt. À Mali, la hausse intervient plus tardivement, avec un pic très prononcé en août. Globalement, ces résultats mettent en évidence une périodicité fragmentée, marquée par des flambées isolées propres à chaque zone, sans tendance saisonnière régulière.

Figure 11. Saisonnalité des attaques à mains armées



L'analyse de la répartition des attaques à mains armées selon l'heure du jour met en évidence deux périodes particulièrement critiques. Le matin (6h-10h) concentre plus de la moitié des cas (55%), et la nuit (21h-5h) avec 30%. Toutefois, la répartition varie fortement d'une préfecture à l'autre. À Siguiri et Mali, toutes les attaques rapportées se produisent exclusivement la nuit, tandis qu'à Mandiana, elles surviennent majoritairement le matin (73,3%), suivies de la journée (20%). Il s'ensuit des dynamiques locales contrastées. D'un côté, une insécurité nocturne dominante à Siguiri et Mali, et de l'autre, une forte exposition matinale à Mandiana.

Figure 12. Périodicité des attaques à mains armées



8.2. DÉNONCIATION ET SATISFACTION

Les analyses ci-dessous s'intéressent à la manière dont les victimes réagissent face aux actes criminels. Elle analyse d'abord les canaux de dénonciation mobilisés (qu'il s'agisse de la famille, des autorités locales, des leaders religieux ou des forces de sécurité) et montre comment ces choix varient selon la gravité des incidents et les préfectures concernées. Elle évalue ensuite le niveau de satisfaction des victimes vis-à-vis du traitement de leurs plaintes, en mettant en évidence à la fois les soutiens jugés crédibles et les limites perçues des mécanismes existants.

8.2.1. DÉNONCIATION DES ACTES CRIMINELS

De manière générale, les résultats montrent que les victimes ou leurs proches ne gardent pas le silence face aux incidents subis. La dénonciation existe bel et bien, mais elle emprunte des canaux variés qui oscillent entre la sphère familiale, les autorités locales, les leaders communautaires et les forces de sécurité. Cette pluralité traduit à la fois la recherche de proximité, de confiance et d'efficacité dans le traitement des cas, et une forte disparité selon la nature de la victimisation et la préfecture concernée. Dans le cas des cambriolages, la dénonciation reste largement confinée au cercle familial, qui constitue le premier destinataire dans plus de la moitié des cas (56,1 %). Ce réflexe est particulièrement marqué à Siguiri (64,2 %) et à Mandiana (56,7 %). Dans la préfecture de Mali, la famille joue un rôle secondaire (16,7%), au profit des chefs de quartier (44,4%) et des leaders religieux (22,2%) qui sont les principaux destinataires des plaintes. Les recours à la police (12,2%) et à la gendarmerie (9,5%) demeurent plus limités. Il s'ensuit une tendance à privilégier la proximité et les autorités coutumières dans la gestion de ce type d'incidents.

Tableau 3. Destinataire des plaintes pour cambriolage

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Parent ou membre de la famille	64,2%	16,7%	56,7%	56,1%
Chef de quartier ou de district	12,3%	44,4%	24,4%	21,2%
Commune ou mairie	0,0%	5,6%	7,8%	4,2%
Police	4,9%	16,7%	17,8%	12,2%
Gendarmerie	3,7%	11,1%	14,4%	9,5%
Imam ou leader religieux	0,0%	22,2%	6,7%	5,3%
Donzos/Dannas	0,0%	0,0%	11,1%	5,3%
Tombolomas	0,0%	0,0%	11,1%	5,3%

Pour les agressions physiques, le contraste est net. Les victimes mobilisent un éventail plus large d'acteurs. Les proches (40%) et les chefs de quartier (52%) demeurent importants. Cela dit, le recours aux institutions formelles devient central. En effet, près de deux tiers des victimes déclarent avoir contacté la police (64%) ou la gendarmerie (60%). Ce mouvement vers les forces de sécurité est particulièrement marqué dans les préfectures de Mali et Mandiana, où la commune est également citée par plus de 60% des victimes. À Mandiana, la spécificité tient aussi à la place importante donnée aux leaders religieux (53,8%) et aux structures communautaires telles que les donsos et les tombolomas (28% chacune).

Tableau 4. Destinataires des plaintes pour agressions physiques

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Parent ou membre de la famille	57,1%	0,0%	46,2%	40,0%
Chef de quartier ou de district	57,1%	0,0%	69,2%	52,0%
Commune ou mairie	0,0%	60,0%	61,5%	44,0%
Police	42,9%	80,0%	69,2%	64,0%
Gendarmerie	42,9%	60,0%	69,2%	60,0%
Imam ou leader religieux	0,0%	20,0%	53,8%	32,0%
Donsos	0,0%	0,0%	53,8%	28,0%
Tombolomas	0,0%	0,0%	53,8%	28,0%

Pour les attaques à mains armées, la dénonciation prend une forme encore plus systématique et cumulative. Les victimes déclarent massivement avoir sollicité à la fois les chefs de quartier (81,3%), la commune (62,5%), la police (75%) et la gendarmerie (75%). À Mandiana, la quasi-totalité des victimes mentionne également les leaders religieux, les donsos et les tombolomas (62,5% chacun). Cela illustre une démarche collective qui combine simultanément acteurs formels et communautaires. Ce contraste montre que plus la gravité de l'incident est forte, plus la dénonciation tend à se diversifier et à impliquer plusieurs catégories de destinataires.

Tableau 5. Destinataires des attaques à mains armées

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Parent ou membre de la famille	0,0%	0,0%	53,8%	43,8%
Chef de quartier ou de district	0,0%	0,0%	100,0%	81,3%
Commune ou mairie	0,0%	0,0%	76,9%	62,5%
Police	0,0%	100,0%	76,9%	75,0%
Gendarmerie	0,0%	50,0%	84,6%	75,0%
Imam ou leader religieux	0,0%	0,0%	76,9%	62,5%
Donsos	0,0%	0,0%	76,9%	62,5%
Tombolomas	0,0%	0,0%	76,9%	62,5%

Il convient de souligner que le seul cas d'agression sexuelle déclaré a été rapporté à la gendarmerie, à Siguiri. Bien que marginal en nombre, ce signalement témoigne de l'importance accordée aux forces de sécurité pour traiter ce type de violence.

De ce qui précède, la dénonciation suit une logique graduelle. Les cambriolages sont surtout rapportés au cercle familial ou à l'entourage immédiat. Pour leur part, les agressions physiques font intervenir à la fois les autorités locales et les forces de sécurité. Les attaques à mains armées quant à elles suscitent une mobilisation plus large qui combine des acteurs formels, des leaders religieux et des instances communautaires. Ce constat souligne l'existence d'un système hybride de régulation, dans lequel les choix des victimes varient selon le type d'incident et selon les préfectures.

8.2.2. SATISFACTION FACE AU TRAITEMENT DES PLAINTES

Dans l'ensemble, les résultats révèlent un niveau de satisfaction relativement faible vis-à-vis du traitement des plaintes. En effet, plus de la moitié des victimes estiment que leur dénonciation n'a pas été traitée avec satisfaction, avec une insatisfaction particulièrement élevée pour les attaques à mains armées (70,6%), suivies des cambriolages (41,2%) et des agressions physiques (48,3%). Ce constat traduit une fragilité générale dans la capacité des acteurs sollicités à répondre efficacement aux attentes des victimes, bien que des nuances apparaissent selon le type d'incident et la préfecture concernée.

Dans le cas des cambriolages, ce sont principalement les proches et membres de la famille qui procurent le plus de satisfaction aux victimes, avec 41,3% des répondants au total. De ce point de vue, nous constatons un soutien particulièrement marqué à Siguiri (58,8%). À Mali, la situation se démarque puisque les chefs de quartier apparaissent comme les destinataires les plus efficaces, offrant satisfaction à

la moitié des plaignants, suivis de la police et de la gendarmerie qui recueillent également des appréciations positives (18,8% et 12,5% respectivement). Cela contraste avec Mandiana, où ni la commune ni les forces de sécurité ne parviennent à dépasser les 10% de satisfaction.

Tableau 6. Satisfaction face au traitement des plaintes pour cambriolages

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Aucune	41,2%	25,0%	64,9%	56,2%
Parent ou membre de la famille	58,8%	12,5%	21,6%	41,3%
Chef de quartier ou de district	4,4%	50,0%	8,1%	11,6%
Commune (mairie)	0,0%	6,3%	0,0%	0,8%
Police	1,5%	18,8%	8,1%	5,8%
Gendarmerie	4,4%	12,5%	2,7%	5,0%
Imam ou leader religieux	0,0%	18,8%	2,7%	3,3%
Donsos	1,5%	0,0%	2,7%	1,7%
Tombolomas	0,0%	0,0%	2,7%	0,8%

Pour les agressions physiques, les institutions formelles prennent une place centrale, surtout à Mali où la police (83,3%), la gendarmerie (66,7%) et la commune (66,7%) sont jugées efficaces par la majorité des victimes. À Mandiana, les cas sont plus dispersés. Les chefs de quartier (30,8%), la police (23,1%), la gendarmerie (23,1%) et même les leaders religieux (23,1%) sont mentionnés comme ayant traité les plaintes avec satisfaction. À Siguiri, les proches apparaissent comme les principaux soutiens (30,0%), mais la satisfaction reste limitée.

Tableau 7. Satisfaction face au traitement des plaintes pour agressions physiques

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Aucune	60,0%	0,0%	61,5%	48,3%
Parent ou membre de la famille	30,0%	0,0%	23,1%	20,7%
Chef de quartier ou de district	20,0%	0,0%	30,8%	20,7%
Commune (mairie)	0,0%	66,7%	23,1%	24,1%
Police	0,0%	83,3%	23,1%	27,6%
Gendarmerie	20,0%	66,7%	23,1%	31,0%
Imam ou leader religieux	0,0%	16,7%	23,1%	13,8%
Donsos	0,0%	0,0%	15,4%	6,9%
Tombolomas	0,0%	0,0%	15,4%	6,9%

Les attaques à mains armées présentent un profil encore plus préoccupant, car la majorité des victimes considèrent que leurs plaintes n'ont pas été satisfaites. Cela surtout vrai à Siguiri où toutes les victimes expriment une insatisfaction. Toutefois, certains acteurs se distinguent. À Mali, la police est citée positivement par la moitié des victimes, tandis qu'à Mandiana, la gendarmerie et les chefs de quartier apportent satisfaction dans environ un tiers des cas (30,8%). Les leaders religieux, la confrérie des chasseurs (donsos) et les responsables de sécurité traditionnels (tombolomas) dans les mines apparaissent aussi comme des relais, mais avec des niveaux plus modestes (15,4% chacun).

Tableau 8. Satisfaction face au traitement des plaintes pour attaques à mains armées

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Aucune	100,0%	50,0%	69,2%	70,6%
Parent ou membre de la famille	0,0%	0,0%	23,1%	17,6%
Chef de quartier ou de district	0,0%	0,0%	30,8%	23,5%
Commune (mairie)	0,0%	0,0%	23,1%	17,6%
Police	0,0%	50,0%	23,1%	23,5%
Gendarmerie	0,0%	0,0%	30,8%	23,5%
Imam ou leader religieux	0,0%	0,0%	15,4%	11,8%
Donsos	0,0%	0,0%	15,4%	11,8%
Tombolomas	0,0%	0,0%	15,4%	11,8%

Nous soulignons également que la seule victime d'agression sexuelle enregistrée a déclaré avoir obtenu satisfaction auprès de la gendarmerie, ce qui témoigne d'une capacité de réponse jugée crédible pour ce type d'incident.

Une lecture transversale des données met en évidence une dynamique claire. Plus l'incident est grave, plus les victimes tendent à se tourner vers les autorités formelles et diversifiées plutôt que vers le cercle familial. Pour les cambriolages, qui relèvent d'atteintes aux biens, la satisfaction repose surtout sur le soutien familial, particulièrement à Siguiri. Mais dès qu'il s'agit d'agressions physiques, les forces de sécurité deviennent des interlocuteurs incontournables, comme en témoigne le cas de Mali où la police, la gendarmerie et la commune apparaissent comme les acteurs offrant le plus de satisfaction. Ce mouvement s'accroît encore face aux attaques à mains armées, où les victimes sollicitent cumulativement la police, la gendarmerie, les autorités locales et les structures communautaires, même si les niveaux de satisfaction demeurent globalement faibles. Cette évolution traduit une progression dans la recherche de légitimité et d'efficacité. En effet, les incidents jugés moins graves sont traités dans le cadre du cercle de proximité, tandis que les crimes plus violents incitent à s'adresser aux institutions de sécurité et aux

leaders reconnus. Toutefois, les taux élevés d'insatisfaction, particulièrement pour les attaques à mains armées, soulignent les limites de ces mécanismes et révèlent un déficit de confiance dans la capacité des acteurs sollicités à garantir justice et protection.

8.3. INCIVILITÉS ET DEGRÉ DE NUISANCE

Au-delà des actes de criminalité et de victimisation directe, l'étude s'est également intéressée aux incivilités. Il s'agit de comportements perturbateurs ou jugés inappropriés qui, sans toujours relever du crime, contribuent à façonner le climat d'insécurité ressenti par les populations. Ces incivilités, observées dans les quartiers, districts ou leurs alentours, concernent aussi bien les attitudes sociales (consommation de drogues ou d'alcool, violences de rue, prostitution), que des pratiques à risque (excès de vitesse, circulation d'armes à feu, trafics frontaliers) ou encore des nuisances environnementales (pollution, usage de produits toxiques). Leur recensement apporte un éclairage complémentaire sur les facteurs qui alimentent le sentiment d'insécurité et de fragilité sociale dans les zones étudiées.

Les résultats montrent que de nombreuses incivilités sont effectivement constatées par les populations, mais avec des intensités variables selon les zones. Les comportements les plus fréquemment rapportés concernent les excès de vitesse et d'autres comportements routiers dangereux (45,8%) et les formes de pollution (47,6%). Ils sont suivis de la consommation d'alcool (27,4%) et de drogues (24,4%) dans les lieux publics. À Siguiri, les proportions sont particulièrement élevées pour la consommation de substances, qu'il s'agisse de drogues (42,7%) ou d'alcool (41,7%), ainsi que pour les violences de rue (18,4%). Les habitants y signalent aussi massivement les comportements routiers dangereux (59,3%) et les pollutions diverses (57,6%). Mandiana se distingue par des constats encore plus marqués en matière de pollution (66,1%) et de comportements routiers (53,7%), mais aussi par un niveau nettement plus élevé de tensions et conflits entre communautés (32,9%). À Mali, les incivilités sont signalées dans des proportions plus faibles pour presque toutes les catégories, les constats les plus fréquents concernant la sécurité routière (25,4 %) et, dans une moindre mesure, les trafics frontaliers (11,8 %).

Tableau 9. Constats d'incivilités

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Présence de groupes de jeunes au comportement agressif	13,9%	3,3%	3,2%	6,7%
Consommation de drogues dans les lieux publics	42,7%	5,9%	25,5%	24,4%
Consommation excessive d'alcool avec une prolifération des débits de boissons	41,7%	18,8%	22,0%	27,4%
Violences de rue (bagarres, agressions en public, etc.)	18,4%	0,2%	7,2%	8,4%
Circulation ou la possession illégale d'armes à feu	2,0%	0,0%	2,2%	1,4%
Trafics liés à la frontière (carburant, marchandises, personnes, etc.)	5,2%	11,8%	6,9%	8,0%
Formes de pollution (bruit, poussière, déchets, eaux contaminées)	57,6%	20,5%	66,1%	47,6%
Utilisation de produits dangereux (toxiques) dans l'exploitation minière	5,5%	0,7%	4,7%	3,6%
Tensions ou conflits entre communautés ou groupes sociaux	6,2%	4,5%	32,9%	14,4%
Excès de vitesse ou comportements dangereux sur la route (comme les dépassements dangereux, les cascadeurs, etc.)	59,3%	25,4%	53,7%	45,8%
Présence visible de prostitution et de proxénétisme	20,6%	7,8%	24,0%	17,3%

Après avoir identifié les incivilités les plus fréquentes, il est important de mesurer celles perçues comme les plus nuisibles aux populations. Les résultats révèlent que les préoccupations majeures concernent avant tout les formes de pollution (65,3%) et les comportements routiers dangereux (64,4%), qui apparaissent comme les deux incivilités jugées les plus perturbatrices dans l'ensemble des zones. Viennent ensuite la consommation excessive d'alcool (41%) et la consommation de drogues dans les lieux publics (38%). Ces résultats traduisent une inquiétude marquée face aux comportements sociaux à risque.

Les différences entre les préfectures sont toutefois marquées. À Siguiri, les nuisances les plus fortement ressenties concernent la pollution (76,8%), les excès de vitesse (74,8 %), mais aussi la consommation de drogues (60,3%) et d'alcool (57%). Les habitants y signalent donc un cumul de nuisances à la fois environnementales et sociales. À Mandiana, la pollution (76,7%) et les comportements routiers dangereux (59,7%) arrivent également en tête, mais la particularité de cette zone réside dans le poids élevé des tensions ou conflits entre communautés (38,2%), qui en font une nuisance spécifique et particulièrement sensible. À Mali, les proportions sont plus faibles dans presque toutes les catégories, mais les excès de vitesse (56,3%) et la consommation d'alcool (41,1%) y sont les nuisances les plus citées, suivies par les trafics frontaliers (22,9 %), ce qui correspond au profil frontalier de la préfecture.

Tableau 10. Perception de la nuisance des incivilités constatées

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Présence de groupes de jeunes au comportement agressif	21,5%	7,3%	3,3%	10,9%
Consommation de drogues dans les lieux publics	60,3%	16,1%	30,3%	38,0%
Consommation excessive d'alcool avec une prolifération des débits de boissons	57,0%	41,1%	26,4%	41,0%
Violences de rue (bagarres, agressions en public, etc.)	20,9%	1,6%	4,5%	9,8%
Circulation ou la possession illégale d'armes à feu	6,3%	0,5%	0,9%	2,8%
Trafics liés à la frontière (carburant, marchandises, personnes, etc.)	8,6%	22,9%	5,5%	10,7%
Formes de pollution (bruit, poussière, déchets, eaux contaminées)	76,8%	27,6%	76,7%	65,3%
Utilisation de produits dangereux (toxiques) dans l'exploitation minière	8,9%	0,5%	7,9%	6,6%
Tensions ou conflits entre communautés ou groupes sociaux	7,3%	7,3%	38,2%	19,7%
Excès de vitesse ou comportements dangereux sur la route (comme les dépassements dangereux, les cascadeurs, etc.)	74,8%	56,3%	59,7%	64,4%
Présence visible de prostitution et de proxénétisme	21,5%	17,2%	27,0%	22,7%

La mise en parallèle entre les incivilités observées et celles jugées les plus nuisibles montre que les populations ne se limitent pas à constater des comportements, mais évaluent aussi leur impact concret sur la vie quotidienne. Deux dimensions ressortent avec force. L'environnement et la sécurité routière, qui sont à la fois fréquemment relevées et perçues comme particulièrement perturbatrices. Les spécificités locales nuancent toutefois ce constat général. À Siguiri, la consommation de drogues et d'alcool est non seulement observée mais aussi vécue comme une nuisance importante. Elles constituent une préoccupation sociale forte en plus des problèmes environnementaux. À Mandiana, la pollution et les comportements routiers dangereux apparaissent également centraux. Toutefois, la particularité réside dans les tensions intercommunautaires, qui, bien que moins visibles, sont perçues comme hautement perturbatrices. Mali, pour sa part, se distingue par une présence plus modérée des incivilités, mais celles qui concernent la circulation et les trafics frontaliers retiennent davantage l'attention.

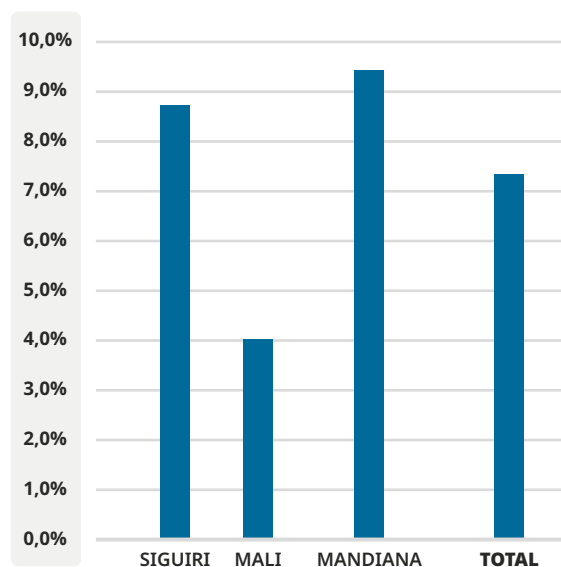
8.4. SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET LIEUX PEU SÛRS

Au-delà de la mesure des faits de victimisation et des incivilités constatées, l'étude s'est également intéressée à la manière dont les populations perçoivent leur propre sécurité et évaluent les risques auxquels elles estiment être exposées. Cette section explore plusieurs dimensions complémentaires. Il s'agit de l'identification de lieux jugés peu sûrs dans l'environnement immédiat, du ressenti de sécurité de jour comme de nuit, de la crainte exprimée par les habitants d'être victimes de délits ou de violences, ainsi que de la perception de l'évolution récente de certains indicateurs liés à la sécurité. L'analyse de ces éléments permet de mieux comprendre le décalage éventuel entre l'insécurité réelle et l'insécurité ressentie, tout en mettant en lumière les dynamiques propres à chaque préfecture.

8.4.1. PRÉSENCE DE LIEUX PEU SÛRS

L'analyse de la présence de lieux identifiés comme particulièrement problématiques en matière de sécurité dans l'environnement immédiat des habitants permet de cerner les espaces qui concentrent les inquiétudes locales et qui participent à façonner le sentiment général d'insécurité. Les résultats montrent que seule une minorité de la population déclare l'existence de tels lieux. En moyenne, moins d'un répondant sur dix évoque la présence d'endroits jugés dangereux dans son quartier, son district ou son village. Toutefois, des variations apparaissent selon les préfectures. Les perceptions sont plus marquées à Mandiana et à Siguiri, alors qu'à Mali, elles restent beaucoup plus limitées. Ces écarts suggèrent que, même si le sentiment global d'exposition à des zones peu sûres demeure restreint, certaines localités, en particulier les zones aurifères, développent une vigilance plus forte face à des environnements considérés comme vulnérables.

Figure 13. Présence de lieux peu sûrs



L'examen des motifs avancés par les populations permet de comprendre pourquoi certains lieux de proximité sont perçus comme problématiques en matière de sécurité. De manière générale, trois facteurs dominent. L'absence de présence policière, l'absence d'éclairage public et la consommation de drogues ou d'alcool sur place constituent les éléments les plus fréquemment cités. Ces motifs traduisent une inquiétude liée à la fois à la faible couverture sécuritaire, à des infrastructures insuffisantes et à des comportements jugés à risque dans l'espace public.

Des contrastes apparaissent cependant selon les préfectures. À Siguiri, ce sont surtout l'absence d'éclairage, l'absence de présence policière et la consommation de drogues qui alimentent le sentiment d'insécurité, auxquelles s'ajoutent la présence de jeunes au comportement agressif et l'existence de bâtiments abandonnés. Ces lieux sont ainsi perçus comme dangereux à la fois en raison d'un déficit de contrôle et de comportements sociaux perturbateurs. À Mandiana, la situation diffère. Ici, la consommation de drogues, l'absence de police et de lumière sont également fortement évoquées, mais viennent s'y ajouter des facteurs spécifiques liés au contexte aurifère, comme la proximité de sites miniers non contrôlés ou la présence de trafics clandestins. Les habitants mentionnent aussi la prostitution et les conflits intercommunautaires, qui contribuent à fragiliser la perception de sécurité dans certains espaces. À Mali, les motifs sont moins nombreux et moins intenses. Les lieux jugés problématiques le sont principalement en raison de leur isolement, de l'absence d'éclairage ou encore du manque de présence policière, mais les autres facteurs demeurent peu cités.

Pris dans leur ensemble, les motifs avancés confirment que le sentiment d'insécurité ne découle pas uniquement de faits criminels avérés, mais aussi de conditions structurelles et sociales qui rendent certains espaces vulnérables. L'absence de présence policière et d'éclairage public illustre un déficit institutionnel et infrastructurel qui fragilise la confiance dans la protection de proximité. La consommation de drogues et d'alcool, la présence de groupes de jeunes perçus

comme agressifs ou encore les activités de prostitution traduisent quant à elles des comportements sociaux jugés perturbateurs. En outre, des dynamiques locales spécifiques, telles que les sites miniers artisanaux non contrôlés, les trafics clandestins ou les tensions intercommunautaires, viennent renforcer ce climat dans certaines zones, en particulier à Mandiana. Cette combinaison de facteurs met en évidence que le sentiment d'insécurité repose sur un enchevêtrement de causes, où se superposent manques de régulation, faiblesses institutionnelles et réalités socio-économiques locales.

Tableau 11. Facteurs qui rendent certains lieux peu sûrs

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Absence de présence policière ou sécuritaire à proximité	77,1%	35,3%	81,6%	71,1%
Absence de passant à certaines heures (lieu isolé)	54,3%	52,9%	15,8%	37,8%
Absence d'éclairage public	85,7%	47,1%	73,7%	73,3%
Présence de groupe de jeunes au comportement agressif	51,4%	23,5%	7,9%	27,8%
Consommation de drogues ou d'alcool sur place	62,9%	29,4%	73,7%	61,1%
Fréquence élevée des agressions ou vols dans ce lieu	11,4%	11,8%	21,1%	15,6%
Proximité d'un site minier artisanal non contrôlé	2,9%	0,0%	42,1%	18,9%
Lieu de regroupement pour des activités de prostitution	37,1%	0,0%	60,5%	40,0%
Lieu servant de voie pour des trafics clandestins (carburant, or, drogues, etc.)	0,0%	5,9%	44,7%	20,0%
Présence d'un bâtiment abandonné ou mal entretenu	48,6%	0,0%	2,6%	20,0%
Conflits fréquents entre groupes ou communautés dans cet espace	0,0%	5,9%	31,6%	14,4%

Lorsqu'ils identifient des espaces perçus comme problématiques, les habitants proposent des solutions qui traduisent à la fois une attente forte vis-à-vis de l'État et un rôle reconnu aux dynamiques communautaires. Trois mesures dominent nettement à cet effet. L'installation d'un éclairage public (80%), le renforcement de la présence des forces de sécurité (68,9%) et la mise en place de patrouilles régulières ou de points de surveillance (66,7%). Ces propositions, largement

partagées dans toutes les préfectures, montrent que la visibilité et la présence sécuritaire sont considérées comme les leviers prioritaires pour rétablir la confiance dans ces lieux. Toutefois, des nuances apparaissent selon les zones. À Siguiri, les réponses mettent en avant l'éclairage public (91,4%) et les patrouilles (85,7%) comme solutions privilégiées, complétées par la régulation de certaines activités (54,3%) ou la création d'un comité local de veille (54,3%). À Mandiana, les habitants insistent particulièrement sur la mise en place ou le renforcement de comités de sécurité communautaires (89,5%), l'implication des autorités locales (76,3%) et la régulation des activités (68,4%). Cela traduit une attente forte d'un ancrage local dans la gestion sécuritaire. À Mali, les mesures apparaissent globalement moins fréquentes, mais les priorités exprimées restent centrées sur l'éclairage public (70,6%) et la présence des forces de sécurité (58,8%), ce qui rejoint les vulnérabilités identifiées dans cette zone, notamment l'isolement et l'absence d'infrastructures de surveillance.

Les solutions avancées montrent que la sécurisation des espaces perçus comme dangereux repose sur une combinaison d'interventions. Les populations souhaitent à la fois une meilleure couverture institutionnelle (éclairages publics, patrouilles, présence policière) et une mobilisation communautaire (comités de veille, implication des autorités locales, sensibilisation). Cette articulation entre réponses techniques et sociales reflète une vision pragmatique de la sécurité, où la prévention et la régulation complètent l'action répressive.

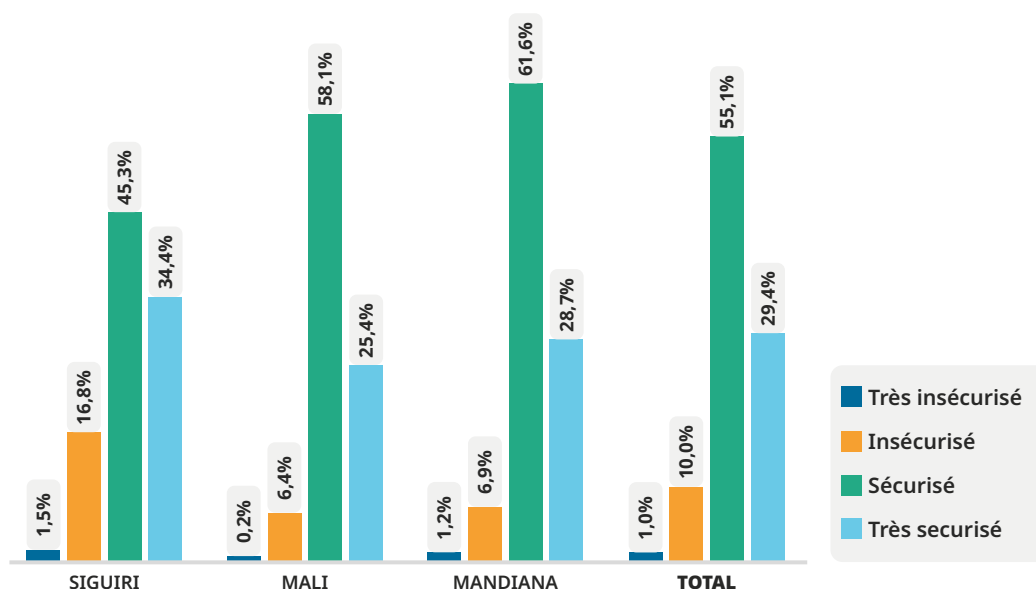
Tableau 12. Mesures pour améliorer la sécurité des lieux peu sûrs

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Installer un éclairage public	91,4%	70,6%	73,7%	80,0%
Renforcer la présence des forces de sécurité (police, gendarmerie)	65,7%	58,8%	76,3%	68,9%
Mettre en place des patrouilles régulières ou des points de surveillance	85,7%	35,3%	63,2%	66,7%
Interdire ou réguler certaines activités dans la zone	54,3%	23,5%	68,4%	54,4%
Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes ou des riverains	40,0%	29,4%	39,5%	37,8%
Créer ou renforcer un comité local de veille ou de sécurité	54,3%	29,4%	89,5%	64,4%
Réhabiliter l'espace (nettoyage, aménagement, éclairage, signalisation, etc.)	37,1%	11,8%	42,1%	34,4%
Impliquer les autorités locales et communautaires dans la gestion du lieu	57,1%	29,4%	76,3%	60,0%

8.4.2. SENTIMENT DE SÉCURITÉ DE JOUR

De manière générale, les populations expriment un sentiment positif de sécurité durant la journée, puisque plus de huit répondants sur dix se déclarent « sécurisés » ou « très sécurisés » (84,5% au total). Toutefois, des nuances apparaissent selon les préfectures. À Siguiri, nonobstant un niveau élevé de personnes se disant en sécurité (79,7%), la proportion de répondants qui déclarent se sentir « insécurisés » (16,8%) est nettement supérieure à celle observée dans les autres zones. Cette tendance suggère une vigilance particulière dans un contexte où la criminalité et les incivilités sont plus fréquemment rapportées. À l'inverse, Mali et Mandiana affichent des perceptions plus favorables. La majorité des habitants s'y sentent « sécurisés » (58,1% à Mali et 61,6% à Mandiana), et les déclarations d'insécurité y sont relativement limitées (6,4% et 6,9% respectivement).

Figure 14. Sentiment de sécurité de jour

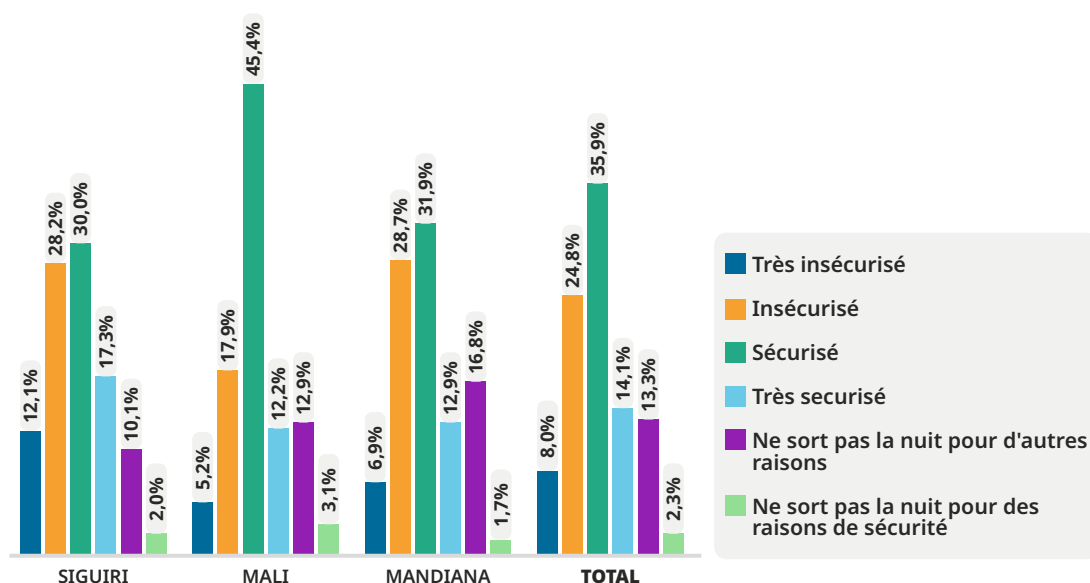


À la différence de la journée, le sentiment de sécurité se dégrade nettement la nuit. Cette dégradation traduit une vulnérabilité perçue plus forte. En effet, moins de la moitié des répondants se déclarent « sécurisés » ou « très sécurisés » (50,0% au total), tandis qu'environ un tiers exprime un sentiment d'insécurité (32,8%). Une proportion non négligeable affirme par ailleurs ne pas sortir la nuit, soit pour des raisons personnelles (13,3%) soit pour des motifs directement liés à la sécurité (2,3%).

Les contrastes entre préfectures sont marqués. À Siguiri, plus de 40% des habitants se disent « insécurisés » ou « très insécurisés », ce qui confirme une perception plus fragile déjà observée de jour. À Mandiana, le profil est similaire, avec une proportion importante de personnes exprimant un sentiment d'insécurité, même si près d'un tiers des habitants déclarent tout de même se sentir sécurisés. Mali se distingue par une perception plus favorable. Ici, près de 6 habitants sur 10 se déclarent en sécurité, et les niveaux d'insécurité exprimés y sont plus faibles que

dans les deux autres préfectures. Toutefois, cette zone enregistre aussi une part relativement plus élevée de personnes qui disent ne pas sortir la nuit (16% environ), ce qui pourrait traduire une attitude prudente qui limite l'exposition au risque.

Figure 15. Sentiment de sécurité de nuit



L'examen des craintes exprimées par les habitants confirme que le sentiment de sécurité est fortement influencé par la perception du risque de victimisation. Dans l'ensemble, la crainte la plus répandue concerne le cambriolage, cité par plus de la moitié des répondants (58,4%), suivi du vol à main armée (42,6%) et de l'agression physique (40,2%). La crainte d'agression sexuelle, bien qu'inférieure aux autres, reste significative. Elle touche près d'un répondant sur cinq (17,4 %).

Des écarts notables apparaissent entre préfectures. À Siguiri, les craintes atteignent des niveaux très élevés, presque généralisés pour le cambriolage (97,4%) et massifs pour le vol à main armée (81%). Les inquiétudes y sont également importantes pour les agressions physiques (44,1%) et sexuelles (25,5%). Cela confirme une perception globalement plus fragile de la sécurité. À Mandiana, les préoccupations se concentrent surtout sur le cambriolage (61,9%) et les agressions physiques (43,5%), mais la crainte d'agression sexuelle reste aussi relativement élevée (20,4%). À Mali, en revanche, les niveaux sont beaucoup plus bas pour toutes les catégories, la crainte du cambriolage n'atteignant que 20,2% et celle du vol à main armée 14,5%.

Tableau 13. Perception du risque de victimisation

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Être victime d'agression sexuelle	25,5%	6,8%	20,4%	17,4%
Être victime d'agression physique	44,1%	33,0%	43,5%	40,2%
Être victime de cambriolage	97,4%	20,2%	61,9%	58,4%
Être victime de vol à main armée	81,0%	14,5%	37,8%	42,6%

La comparaison entre les craintes exprimées et la victimisation réellement rapportée met en évidence un décalage important. Les peurs dépassent largement l'expérience vécue. Le cambriolage illustre le mieux ce phénomène. En effet, alors que seuls 15,3% des répondants déclarent en avoir été victimes, plus de la moitié (58,4%) redoutent cette éventualité, et la quasi-totalité des habitants de Siguiri (97,4%) expriment cette inquiétude. Les attaques à main armée suivent la même logique, avec 1,6% de victimes directes contre 42,6% de personnes inquiètes, tandis que les agressions physiques (3,2% de victimes pour 40,2% de craintes) et sexuelles (0,1% contre 17,4%) confirment la tendance. Cela révèle un poids symbolique fort de ces menaces.

Ces perceptions s'articulent avec le sentiment de sécurité de jour et de nuit. La majorité des habitants se disent en sécurité le jour, mais ce ressenti se dégrade fortement la nuit, en particulier à Siguiri et à Mandiana, où la peur des cambriolages et des attaques armées devient centrale. Les craintes liées aux agressions physiques et sexuelles, bien que fondées sur des faits peu fréquents, contribuent, elles aussi, à accentuer l'impression d'une vulnérabilité accrue après la tombée du jour. Ainsi, l'insécurité ressentie s'ancre dans un mélange de représentations, d'expériences indirectes et de conditions de vulnérabilité perçues. Ce décalage entre insécurité réelle et insécurité perçue montre que la peur agit comme un facteur autonome dans la construction du sentiment de sécurité, particulièrement dans les zones aurifères où les risques sont perçus comme omniprésents et amplifiés la nuit.

8.4.3. ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ

Après avoir examiné les perceptions liées au sentiment de sécurité, il est également pertinent d'observer comment les populations évaluent l'évolution des phénomènes de sécurité au fil du temps. La comparaison avec la situation d'il y a douze mois permet de déterminer si les habitants perçoivent une amélioration, une stabilité ou une dégradation de leur environnement immédiat. Les résultats portent sur différents aspects, allant des vols et des agressions jusqu'aux phénomènes plus structurels comme la prostitution, le trafic de drogues, la pollution ou encore les conflits communautaires.

Globalement, les populations ont une perception relativement nuancée de l'évolution de la sécurité au cours des douze derniers mois. Pour plusieurs phénomènes comme les vols, les agressions physiques et les conflits, une majorité des répondants considèrent que la situation s'est améliorée ou est restée stable (respectivement 66,1% pour les vols, 56,2% pour les agressions physiques et 63,4% pour les conflits). Cela traduit une certaine confiance dans l'évolution récente. Toutefois, d'autres aspects comme la pollution (41,7% en augmentation), la prostitution (10,4% en augmentation) ou encore le trafic de drogues (16,1% en augmentation) sont davantage perçus comme étant en progression.

Dans le détail, les vols sont perçus comme en diminution dans les trois préfectures (41,4% au total), mais cette amélioration est plus marquée à Mali (40,9%) et Mandiana (43,6%) qu'à Siguiri (39,9 %), où une part de la population continue à évoquer une hausse (14,4%). Pour les agressions physiques, la tendance est globalement perçue à la baisse (46,4%), surtout à Mandiana où plus de la moitié des habitants estiment que la situation s'est améliorée (60,6%). Les agressions sexuelles et les enlèvements sont des phénomènes sur lesquels domine l'absence de réponse (65% et 75% respectivement), mais parmi ceux qui se prononcent, beaucoup estiment que les cas sont en diminution (27% pour les agressions sexuelles et 17,5% pour les enlèvements). Concernant la prostitution et le proxénétisme, les perceptions sont plus contrastées. Siguiri et Mandiana évoquent plus souvent une augmentation (15,4% et 12,6%), alors que Mali penche davantage vers une stabilité (14,4%) ou une diminution (17,6%).

Le trafic de drogues est aussi perçu comme un phénomène en aggravation (16,1% en augmentation), en particulier à Siguiri (23,8%). La pollution constitue l'un des domaines les plus préoccupants, avec une nette majorité à Siguiri (51,5%) et à Mandiana (56,7%) qui parlent d'une augmentation, alors qu'à Mali une part importante des habitants perçoivent une amélioration (27,3% en diminution). Pour leur part, les conflits communautaires apparaissent comme en diminution ou stables dans l'ensemble (65,4%), surtout à Mali (47,3% en diminution), tandis que Siguiri (7,2%) et Mandiana (12,4%) conservent une proportion non négligeable de personnes qui estiment qu'ils sont en hausse. Ainsi, les perceptions révèlent un sentiment de sécurité contrasté, marqué par une amélioration perçue pour certains phénomènes mais aussi par des inquiétudes persistantes liées à la pollution, aux trafics et à la criminalité sociale.

Tableau 14. Perception de l'évolution des indicateurs liés à la sécurité

	Évolution	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Vols dans votre localité	En augmentation	14,4%	4,2%	19,6%	12,6%
	Stables	26,2%	21,9%	26,0%	24,7%
	En diminution	39,9%	40,9%	43,6%	41,4%
	Sans réponse	19,6%	32,9%	10,9%	21,3%
Agressions physiques dans votre localité	En augmentation	1,0%	2,4%	0,7%	1,4%
	Stables	10,4%	13,9%	5,0%	9,8%
	En diminution	41,6%	37,4%	60,6%	46,4%
	Sans réponse	47,0%	46,3%	33,7%	42,4%
Agressions sexuelles ou viols dans votre localité	En augmentation	1,0%	0,7%	0,7%	0,8%
	Stables	5,0%	13,3%	3,0%	7,2%
	En diminution	23,3%	23,5%	34,4%	27,0%
	Sans réponse	70,8%	62,6%	61,9%	65,0%
Prostitution et/ou proxénétisme dans votre localité	En augmentation	15,4%	3,5%	12,6%	10,4%
	Stables	6,9%	14,4%	17,6%	13,0%
	En diminution	10,4%	17,6%	12,4%	13,6%
	Sans réponse	67,2%	64,5%	57,4%	63,1%
Trafic de drogue dans votre localité	En augmentation	23,8%	8,5%	16,6%	16,1%
	Stables	9,4%	14,6%	7,9%	10,7%
	En diminution	13,6%	20,7%	8,4%	14,4%
	Sans réponse	53,2%	56,2%	67,1%	58,8%
Pollution ou nuisance (bruit, poussière, eau) dans votre localité	En augmentation	51,5%	18,1%	56,7%	41,7%
	Stables	28,7%	22,1%	18,6%	23,1%
	En diminution	6,9%	27,3%	14,9%	16,5%
	Sans réponse	12,9%	32,5%	9,9%	18,7%
Circulation ou détention illégale d'arme à feu dans votre localité	En augmentation	1,0%	1,4%	0,2%	0,9%
	Stables	2,0%	13,6%	4,5%	6,8%
	En diminution	8,7%	23,1%	8,9%	13,7%
	Sans réponse	88,4%	61,9%	86,4%	78,6%
Conflits dans votre localité	En augmentation	7,2%	4,0%	12,4%	7,8%
	Stables	30,0%	24,0%	26,7%	26,8%
	En diminution	33,4%	47,3%	34,7%	38,6%
	Sans réponse	29,5%	24,7%	26,2%	26,8%
Enlèvements de personnes (surtout d'enfants) dans votre localité	En augmentation	1,4%	0,7%	1,7%	1,3%
	Stables	2,2%	12,7%	3,2%	6,3%
	En diminution	13,1%	19,5%	19,3%	17,5%
	Sans réponse	83,3%	67,1%	75,7%	75,0%

8.5. CONSTAT D'ACTES CRIMINELS

Après avoir analysé le sentiment de sécurité et les perceptions qui l'accompagnent, l'attention se porte à présent sur les actes criminels que les habitants disent avoir constatés ou dont ils déclarent avoir connaissance dans leurs localités. Ces faits rapportés constituent autant de signaux de vulnérabilité, car ils sont perçus comme des phénomènes susceptibles de générer des risques pour la sécurité des communautés.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que les formes de criminalité les plus fréquemment mentionnées concernent le trafic de drogues (31,6%), l'exploitation abusive de personnes dans les mines artisanales (30,2%) et le travail des enfants (26,8%). Toutefois, leur importance varie d'une préfecture à l'autre. À Siguiri, ces phénomènes sont très présents dans les discours. Le trafic de drogues est cité par près de la moitié des habitants (44,5%), suivi de l'exploitation abusive dans les mines artisanales (39,5%) et du travail des enfants (33,3%). Cette configuration illustre à quel point l'économie aurifère et ses dérivés structurent la perception locale des problèmes criminels. À Mandiana, ces préoccupations apparaissent encore plus accentuées. En effet, plus de la moitié des personnes interrogées signalent la surexploitation des personnes dans les zones minières (52,2%), près de la moitié évoquent le travail des enfants (46%) et un tiers mentionne le trafic de drogues (32,4%). À Mali, en revanche, les faits liés aux mines ou au travail des enfants sont très peu cités. Ici, les habitants rapportent surtout des situations de racket ou d'extorsion (23,9%), ainsi que, dans une moindre mesure, le trafic de drogues (18,5%).

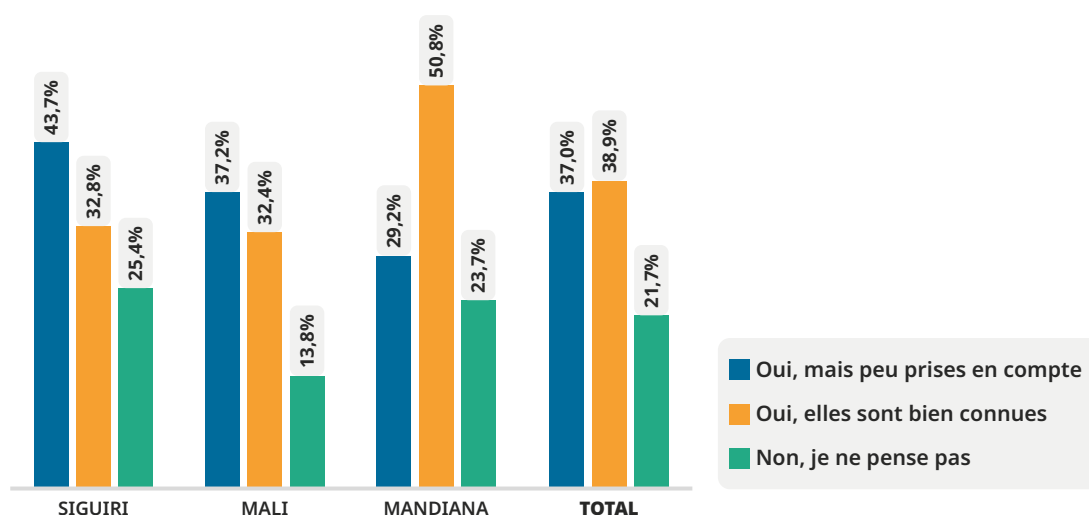
Tableau 15. Constat et perception locale des actes criminels

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Traite des êtres humains	8,0%	2,4%	0,0%	3,4%
Trafic de migrants	13,8%	1,9%	25,7%	13,6%
Trafic de drogues	44,5%	18,5%	32,4%	31,6%
Exploitation dans les mines artisanales	39,5%	0,2%	52,2%	30,2%
Travail des enfants	33,3%	2,1%	46,0%	26,8%
Racket ou extorsion	17,0%	23,9%	18,1%	19,7%
Enlèvement de personnes (surtout d'enfants)	7,7%	2,4%	2,5%	4,0%

Les phénomènes criminels et leurs impacts sont généralement perçus comme visibles par les populations et relativement connus des autorités. Le déficit se situe davantage au niveau de la prise en compte et de la réponse apportée. Cela

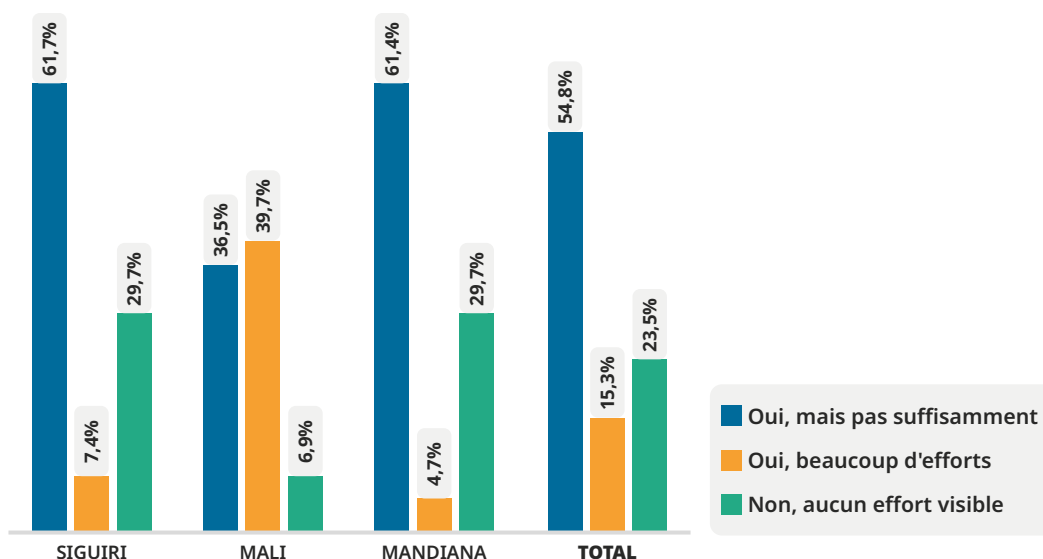
contribue à entretenir un climat de méfiance vis-à-vis des dispositifs de sécurité existants. Interrogés sur la connaissance de ces activités par les autorités locales et les services de sécurité, les habitants expriment des perceptions contrastées. Une proportion importante estime que ces phénomènes sont connus mais peu pris en compte (37% au total). Ce sentiment est plus marqué à Siguiri (43,7%). À Mandiana, une personne sur deux (50,8%) considère que ces activités sont bien connues des autorités. À Mali, les avis apparaissent plus dispersés, avec environ un tiers des habitants estimant que les autorités connaissent ces phénomènes (32,4%), mais une part non négligeable (37,2%) juge qu'ils ne sont pas suffisamment pris en charge. Par ailleurs, environ un quart de la population, notamment à Siguiri (25,4%) et Mandiana (23,7%), considère que ces activités ne sont pas connues des autorités.

Figure 16. Connaissance des phénomènes criminels par les autorités



Lorsqu'il s'agit d'évaluer les efforts des autorités et des forces de sécurité face à la criminalité organisée, les populations expriment un avis partagé, dominé par l'idée que les actions entreprises existent mais demeurent insuffisantes. Plus de la moitié des répondants (54,8%) estiment que des efforts sont fournis mais qu'ils ne répondent pas à l'ampleur des problèmes. Cette perception est particulièrement répandue à Siguiri (61,7%) et Mandiana (61,4%), où les activités d'exploitation de personnes dans les mines et au trafic de personnes sont perçues comme persistantes malgré une certaine attention des autorités. À Mali, la perception se distingue nettement, puisque près de quatre habitants sur dix (39,7%) considèrent que les autorités déploient beaucoup d'efforts, proportion largement supérieure aux deux autres préfectures. Ce constat suggère une meilleure visibilité ou efficacité des interventions de sécurité dans cette localité, en cohérence avec une moindre intensité perçue des phénomènes criminels. En revanche, une part significative de la population, notamment à Siguiri et à Mandiana (29,7% dans les deux cas), estime qu'aucun effort visible n'est entrepris. Cette perception traduit un déficit de confiance envers l'action publique dans les zones les plus exposées aux risques, où les attentes de la population sont probablement plus fortes.

Figure 17. Perceptions des efforts des autorités dans la lutte contre le crime organisé



8.6. RELATIONS ENTRE LA POPULATION ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Nous abordons à présent les relations entre la population et les services de sécurité, en particulier la police et la gendarmerie. L'analyse met en lumière le niveau de confiance accordé à ces institutions ainsi que les facteurs qui l'influencent, qu'ils soient positifs ou négatifs. Elle s'intéresse également à la perception qu'ont les habitants de leurs rapports avec ces services, en examinant à la fois les facteurs qui favorisent ou fragilisent ces relations et la manière dont elles sont perçues dans leur évolution au fil du temps.

8.6.1. CONFIANCE ENVERS LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Dans l'ensemble, la confiance exprimée envers la Police nationale et la Gendarmerie reste majoritairement modérée, avec une prédominance des réponses indiquant une confiance moyenne (34,8% pour la police et 36,5% pour la gendarmerie). Cela traduit une perception mitigée, où ces institutions apparaissent comme des acteurs importants, mais dont l'efficacité suscite des réserves. La proportion de ceux qui déclarent une très grande confiance est légèrement plus élevée pour la gendarmerie (28,4%) que pour la police (24%). Cela suggère que les habitants associent la gendarmerie à une capacité d'action plus marquée.

Les différences entre préfectures sont marquées. À Mali, la confiance dans les deux institutions est la plus forte. Dans cette préfecture, plus d'un tiers des habitants déclarent avoir une très grande confiance dans la police (37,4%) et la gendarmerie (38,8%). La situation est moins reluisante dans les préfectures de Siguiri et Mandiana. À Siguiri, près de 37% des répondants déclarent avoir peu ou pas du

tout confiance dans la police, et environ 26% affichent la même réserve envers la gendarmerie. Cela pourrait refléter des tensions liées aux enjeux sécuritaires dans les zones aurifères. Mandiana présente un profil intermédiaire. La confiance moyenne est dominante pour les deux corps, mais les taux de forte confiance restent relativement faibles (15,8% pour la police et 25,2% pour la gendarmerie).

Tableau 16. Confiance inspirée par les services de sécurité publique

		Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Aucune confiance	Police	16,8%	2,8%	8,9%	9,4%
	Gendarmerie	13,9%	3,1%	6,7%	7,8%
Faible confiance	Police	19,8%	7,1%	14,6%	13,7%
	Gendarmerie	12,1%	7,8%	10,9%	10,2%
Confiance moyenne	Police	32,7%	36,6%	35,1%	34,8%
	Gendarmerie	39,1%	34,0%	36,4%	36,5%
Très grande confiance	Police	18,1%	37,4%	15,8%	24,0%
	Gendarmerie	20,5%	38,8%	25,2%	28,4%
Préfère ne pas répondre	Police	12,6%	16,1%	25,5%	18,0%
	Gendarmerie	14,4%	16,3%	20,8%	17,1%

Les raisons invoquées par les habitants qui déclarent avoir confiance dans la police et la gendarmerie révèlent des attentes centrées sur l'efficacité opérationnelle et la capacité d'intervention. C'est en effet le critère le plus cité, tant pour la police (69,1%) que pour la gendarmerie (77,2%), avec des niveaux particulièrement élevés à Siguiri et Mandiana, où plus de sept répondants sur dix évoquent cette justification. Cela montre que la confiance repose avant tout sur la perception que ces forces peuvent agir concrètement et rapidement en cas de problème. Le respect des droits des citoyens constitue également un facteur de confiance important, cité par 44,6% pour la police et 43% pour la gendarmerie, avec des taux légèrement plus élevés à Mandiana. Cette dimension traduit une attente forte en matière de comportements professionnels et de respect des normes, bien que cette appréciation reste minoritaire comparée au critère de réactivité.

La collaboration avec les autorités locales et communautaires est un autre levier de confiance, mobilisé par la moitié des répondants pour la police (50%) et 46,8% pour la gendarmerie. Ici encore, les taux sont plus élevés à Mandiana et à Siguiri, où la légitimité des institutions sécuritaires semble étroitement liée à leur capacité à travailler en synergie avec les acteurs locaux. Les écarts sont plus marqués concernant d'autres facteurs. La proximité avec la population est davantage citée à Mali (37,6% pour la police et 35,8% pour la gendarmerie). Ce constat traduit une perception d'écoute et de dialogue plus affirmée dans cette préfecture. De même,

l'implication dans des activités de sensibilisation et de prévention est mise en avant presque exclusivement à Mali (près de 29% pour les deux corps), alors qu'elle est quasi absente à Siguiri et Mandiana. Pour sa part, la présence régulière et visible sur le terrain est une caractéristique associée uniquement à la gendarmerie (58,5% au total), ce qui semble renforcer son image d'institution de proximité et explique en partie pourquoi elle recueille une proportion légèrement plus forte de grande confiance que la police.

Tableau 17. Motifs de confiance envers la sécurité publique

		Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Leur capacité à intervenir rapidement en cas de problème	Police	73,7%	63,0%	73,8%	69,1%
	Gendarmerie	83,0%	63,5%	88,4%	77,2%
Leur respect des droits des citoyens lors des interventions	Police	51,2%	35,0%	52,4%	44,6%
	Gendarmerie	44,0%	34,2%	53,0%	43,0%
Leur proximité avec la population (dialogue, écoute, médiation)	Police	9,8%	37,6%	20,4%	24,8%
	Gendarmerie	11,6%	35,8%	19,3%	23,3%
Leur collaboration avec les autorités locales et communautaires	Police	55,6%	36,7%	64,6%	50,0%
	Gendarmerie	46,5%	39,1%	56,6%	46,8%
Leur implication dans des activités de sensibilisation ou de prévention	Police	0,5%	28,9%	3,9%	13,7%
	Gendarmerie	1,2%	28,7%	3,6%	12,5%
Leur présence régulière et visible sur le terrain	Police	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Gendarmerie	58,9%	60,3%	55,8%	58,5%

Les principaux motifs de défiance envers la police et la gendarmerie tiennent d'abord à la corruption et au favoritisme. Ces motifs sont cités par près de trois quarts des répondants (75,7% pour la police et 74,7% pour la gendarmerie). Cette perception est particulièrement forte à Siguiri, où elle dépasse 85% pour les deux corps. Cela traduit une profonde suspicion à l'égard de leur impartialité et de leur intégrité. Les comportements abusifs ou violents envers la population constituent une autre source majeure de défiance, mentionnée par 52,1% des répondants pour la police et 56,6% pour la gendarmerie. Les différences entre préfectures sont cependant marquées. À Mali, deux tiers des répondants reprochent à la police ses comportements abusifs (66,7%), alors que c'est plutôt la gendarmerie qui est critiquée à Siguiri (70,2%) et à Mandiana (53,5%).

L'arbitraire dans les contrôles et interventions renforce également la méfiance, surtout vis-à-vis de la gendarmerie (52% au total, avec un pic à 67,6% à Mandiana), alors que pour la police cette perception est plus diffuse (35,9%). Cette différence suggère que la gendarmerie est davantage perçue comme intrusive ou sélective dans ses pratiques de contrôle. Par ailleurs, le manque de formation et de professionnalisme revient de manière marquée. Cela concerne aussi bien la police (50%) que la gendarmerie (54,3%). Là encore, les critiques sont plus fortes à Siguiri et Mandiana, où la défiance semble structurellement liée à la qualité perçue du travail des agents. En revanche, à Mali, ces griefs sont nettement moins fréquents, ce qui corrobore l'image plus positive déjà relevée concernant la confiance accordée à ces institutions. En outre, la complicité supposée avec des criminels ou groupes d'intérêt reste un motif secondaire, mentionné par moins d'un répondant sur cinq (13,7% pour la police et 15,8% pour la gendarmerie), mais elle traduit néanmoins un soupçon latent qui fragilise l'image d'impartialité des forces de l'ordre, notamment à Mali où les scores sont légèrement plus élevés.

Tableau 18. Motifs du manque de confiance envers les services de sécurité publique

		Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Des comportements abusifs ou violents envers la population	Police	45,6%	66,7%	55,8%	52,1%
	Gendarmerie	70,2%	30,4%	53,5%	56,6%
La corruption ou la perception de favoritisme	Police	85,0%	54,8%	70,5%	75,7%
	Gendarmerie	85,6%	58,7%	69,0%	74,7%
La complicité perçue avec des criminels ou des groupes d'intérêt	Police	13,6%	21,4%	10,5%	13,7%
	Gendarmerie	17,3%	13,0%	15,5%	15,8%
L'arbitraire dans les contrôles ou interventions	Police	35,4%	21,4%	43,2%	35,9%
	Gendarmerie	52,9%	26,1%	67,6%	52,0%
Le manque de formation ou de professionnalisme	Police	57,8%	26,2%	48,4%	50,0%
	Gendarmerie	63,5%	21,7%	62,0%	54,3%

8.6.2. RELATION ENTRE POPULATION ET SERVICE DE SÉCURITÉ

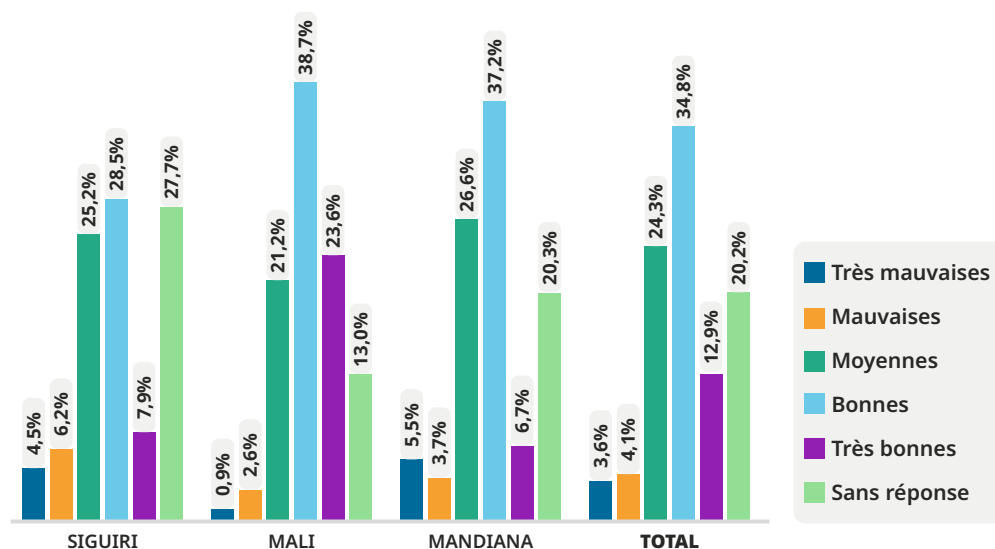
Après l'examen du niveau de confiance accordé à la police et à la gendarmerie, il est nécessaire d'analyser plus largement la qualité des relations entre la population et les services de sécurité. Cette dimension permet de comprendre dans quelle mesure les interactions quotidiennes entre habitants et forces de l'ordre contribuent à renforcer ou à affaiblir le sentiment de sécurité. Trois aspects sont ici mis en lumière. Il s'agit de la manière dont les populations qualifient leurs relations actuelles avec la police et la gendarmerie, les facteurs qui influencent positivement ou négativement ces relations (tels que le respect, la corruption, la

proximité ou encore l'efficacité des interventions), ainsi que l'évolution perçue de ces rapports au cours des cinq dernières années. Cette analyse offre un éclairage sur les dynamiques de confiance et de coopération, en mettant en évidence à la fois les progrès réalisés et les tensions persistantes.

Les résultats montrent que les relations entre la population et les forces de sécurité sont perçues de manière globalement positive, même si elles restent marquées par des nuances selon les préfectures. Près de la moitié des répondants qualifient ces relations de bonnes ou très bonnes (47,7%), ce qui traduit une reconnaissance des efforts de proximité et de collaboration engagés par la police et la gendarmerie. Toutefois, une part importante de la population estime que les relations sont simplement moyennes (24,3%). Cela révèle une certaine distance et un manque de consolidation dans les liens.

À l'échelle locale, Mali se démarque par une perception nettement plus favorable. En effet, plus de six habitants sur dix y qualifient les relations de bonnes ou très bonnes (62,3%), contre moins de 40% à Siguiri et Mandiana. Cette tendance suggère une interaction plus apaisée et une meilleure intégration des forces de sécurité dans le tissu social local. À l'inverse, Siguiri et Mandiana présentent des résultats plus mitigés. Si les relations y sont le plus souvent jugées moyennes ou bonnes, les proportions de réponses négatives (« mauvaises » ou « très mauvaises ») y sont plus élevées (environ 10 % à Siguiri et 9 % à Mandiana).

Figure 18. Perception de la relation entre la population et les services de sécurité publique



Les relations entre population et forces de sécurité dépendent d'abord de la situation socio-économique et du niveau d'information. Ces relations sont aussi façonnées par l'histoire locale des interactions sécuritaires, par la présence de conflits identitaires et par l'implication des leaders communautaires, selon les spécificités de chaque préfecture. Le niveau de pauvreté et de chômage apparaît

comme l'élément le plus déterminant (44,9%), cité avec des proportions élevées à Siguiri (48,5%) et Mandiana (50,6%). Ce constat traduit l'idée que la vulnérabilité économique alimente les tensions et fragilise le rapport de confiance avec les institutions sécuritaires. Un autre facteur important est le niveau d'éducation et d'information de la population (43,4%), mentionné surtout à Siguiri (49,1%) et Mandiana (51,4%). Cela suggère que la manière dont les habitants comprennent leurs droits, leurs devoirs et le rôle des forces de l'ordre influence directement leur perception des relations.

Le passé de répression ou de tensions est également cité par un tiers des répondants (33,1%), avec une intensité notable à Siguiri (45,4%), ce qui témoigne de la persistance d'une mémoire collective des pratiques sécuritaires jugées abusives. Par ailleurs, certains facteurs apparaissent plus localisés. À Mandiana, l'influence des conflits communautaires ou identitaires est particulièrement marquée (26,1%). À Mali, c'est davantage l'implication des leaders communautaires (33,3%) qui ressort. Cela traduit l'importance accordée à la médiation locale et au rôle des élites dans la régulation des rapports avec les forces de l'ordre. D'autres éléments, comme la proximité géographique avec les postes de sécurité (27,7%) ou le contexte politique et électoral (6,3%), jouent un rôle secondaire mais soulignent que l'accessibilité et les dynamiques politiques locales peuvent également influencer la relation.

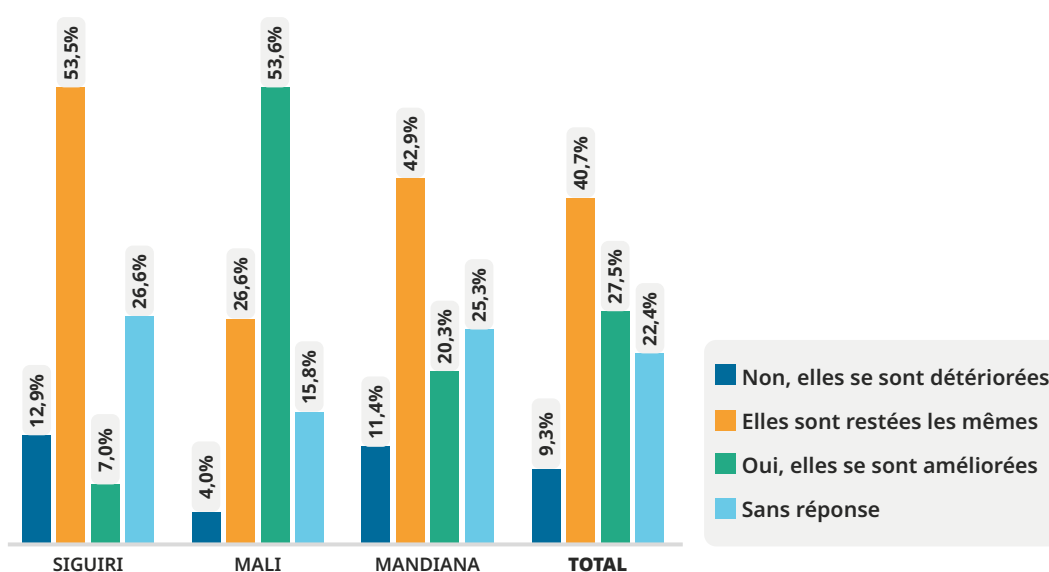
**Tableau 19. Facteurs fragilisant la relation entre la population
et les services de sécurité publique**

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Le passé de répression ou de tensions avec les forces de l'ordre	45,4%	24,3%	30,5%	33,1%
Le niveau de pauvreté ou de chômage dans la zone	48,5%	35,9%	50,6%	44,9%
Le sentiment d'exclusion ou de marginalisation de certains groups	16,6%	9,4%	15,9%	13,9%
La proximité géographique avec les postes ou brigades de sécurité	27,4%	22,9%	32,8%	27,7%
L'implication des leaders communautaires dans la gestion sécuritaire	16,1%	33,3%	23,8%	24,6%
Le contexte politique ou électoral	5,0%	9,9%	3,7%	6,3%
L'influence de conflits communautaires ou identitaires	12,4%	6,5%	26,1%	15,0%
Le niveau d'éducation ou d'information de la population	49,1%	30,6%	51,4%	43,4%

Les perceptions de l'évolution des relations entre la population et les forces de sécurité révèlent un bilan mitigé, marqué par des écarts importants entre les préfectures. Globalement, une majorité relative estime que les relations sont restées inchangées (40,7%), tandis qu'un peu plus d'un quart des habitants considèrent qu'elles se sont améliorées (27,5%). En revanche, moins d'un répondant sur dix (9,3%) juge qu'elles se sont détériorées, ce qui suggère une certaine stabilité générale malgré des tensions localisées.

À Mali, la perception est nettement plus positive. En effet, plus de la moitié des habitants (53,6%) estiment que les relations se sont améliorées, ce qui traduit une dynamique de rapprochement entre la population et les forces de sécurité, probablement liée à une meilleure visibilité de leurs actions ou à une gestion plus consensuelle. À l'inverse, à Siguiri et Mandiana, les habitants déclarent majoritairement que les relations sont demeurées les mêmes (53,5% et 42,9% respectivement), avec des proportions non négligeables de personnes évoquant une détérioration (12,9 % à Siguiri et 11,4 % à Mandiana).

Figure 19. Amélioration de la relation entre les services de sécurité et la population



8.7. GOUVERNANCE LOCALE DE SÉCURITÉ

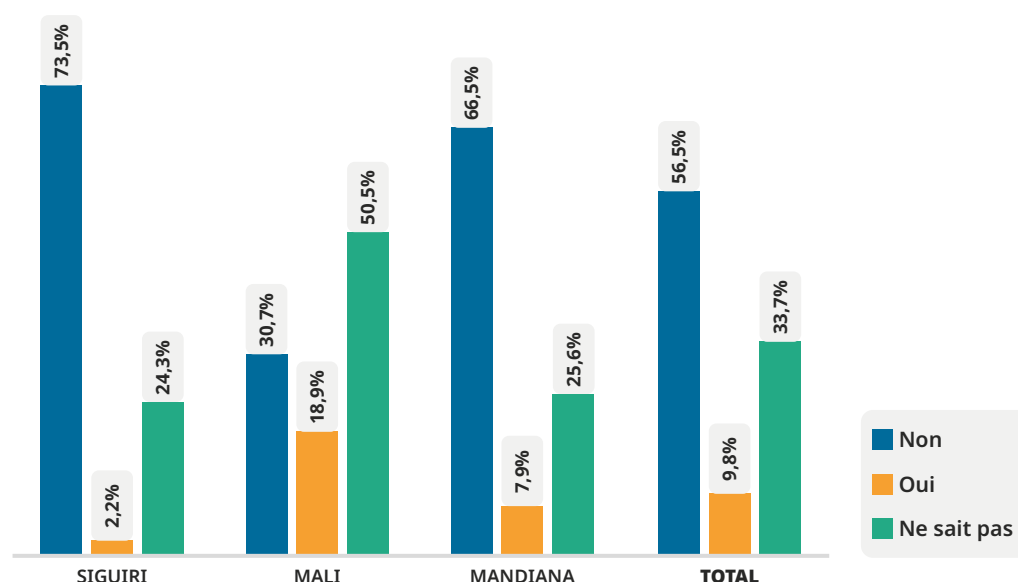
Au-delà des perceptions et des interactions directes entre la population et les forces de sécurité, la gouvernance locale de la sécurité repose également sur l'existence de cadres ou de mécanismes formalisés de dialogue. Ces espaces, lorsqu'ils existent et fonctionnent, constituent des lieux privilégiés pour instaurer une communication régulière, renforcer la confiance et favoriser la participation citoyenne à la gestion sécuritaire. L'analyse qui suit s'intéresse donc à plusieurs dimensions associées à cette forme de gouvernance. Il s'agit de l'existence et du type de mécanismes connus ou expérimentés localement, de leur degré de visibilité auprès de la population, de leur capacité à garantir une expression libre et inclusive des préoccupations,

et de leur rôle dans la construction de relations de confiance. Elle aborde aussi la question de la prise en compte effective des recommandations formulées dans ces espaces, ainsi que les atouts et faiblesses identifiés par les populations. Elle met également en lumière les opportunités qu'offrirait un meilleur soutien à ces dispositifs, mais aussi les menaces susceptibles d'en fragiliser le fonctionnement. L'objectif est de comprendre dans quelle mesure ces cadres peuvent devenir de véritables instruments de coproduction de la sécurité, contribuant à rapprocher les habitants des forces de l'ordre et à consolider la légitimité des institutions sécuritaires.

Les résultats révèlent une faible visibilité et une diffusion limitée des mécanismes de dialogue entre la population et les services de sécurité. À l'échelle globale, plus de la moitié des répondants (56,5%) affirment que de tels cadres n'existent pas dans leur localité, et seuls 9,8% en reconnaissent l'existence. Un tiers des habitants (33,7%) déclarent ne pas savoir si ces dispositifs existent, ce qui traduit un déficit de communication et d'appropriation par les communautés.

Les différences entre préfectures sont cependant marquées. À Mali, près d'un répondant sur cinq (18,9%) affirme l'existence de mécanismes de dialogue, et la moitié de la population (50,5%) reconnaît ne pas en avoir connaissance. Ce profil suggère que des dispositifs existent mais restent mal connus ou insuffisamment accessibles. À l'inverse, à Siguiri (73,5%) et à Mandiana (66,5%), une large majorité déclare l'inexistence de tels cadres.

Figure 20. Existence de cadre de dialogue sur des questions sécuritaires



Lorsqu'ils existent, les mécanismes de dialogue entre la population et les forces de sécurité reposent avant tout sur des comités locaux de sécurité, cités par plus des trois quarts des répondants (76%). Leur présence est particulièrement marquée à Mandiana (90,6%), mais ils sont également bien implantés à Mali (71,3%) et à Siguiri (66,7%). Ces comités apparaissent ainsi comme le dispositif le plus institutionnalisé et le plus connu par les habitants. Les réunions de sensibilisation ou de concertation initiées par les forces de sécurité constituent le deuxième cadre le plus mentionné

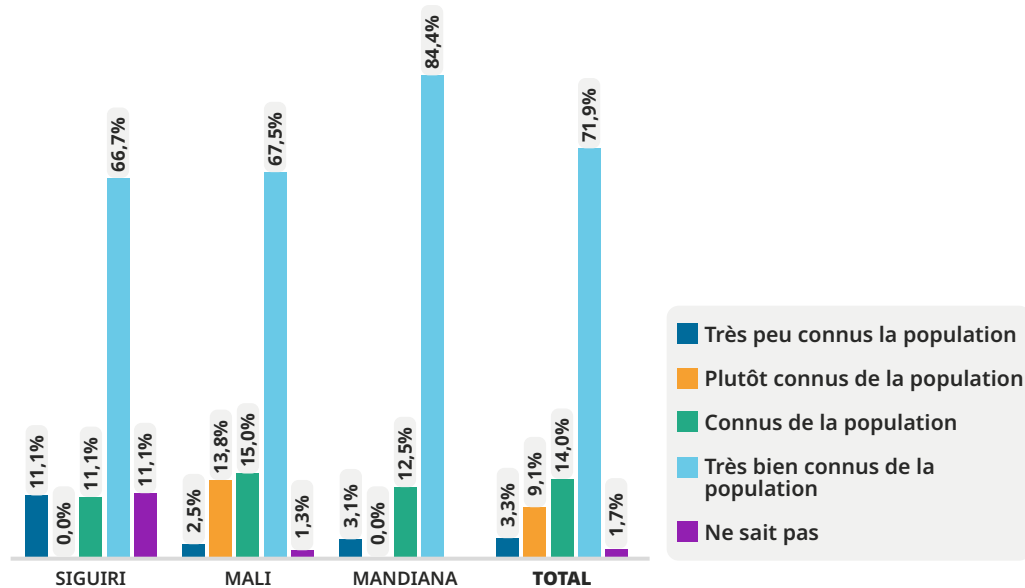
(38%), surtout à Siguiri (44,4%) et à Mali (46,3%), ce qui traduit des efforts ponctuels pour instaurer un dialogue direct. Leur faible mention à Mandiana (15,6%) montre cependant que ce type d'initiative reste inégalement développé. Pour leur part, les plateformes de dialogue entre autorités et communautés sont moins fréquentes, connues par environ un répondant sur cinq (21,5%), avec une présence un peu plus affirmée à Mali (25%) et Siguiri (22,2%). Pour leur part, les activités conjointes telles que campagnes, rondes ou médiations demeurent marginales (5,8%), limitées à Siguiri (11,1%) et Mali (7,5%) et absentes à Mandiana. Ces résultats montrent que les cadres de dialogue existants restent dominés par une approche institutionnelle et centralisée autour des comités de sécurité, tandis que les dispositifs plus participatifs ou interactifs demeurent minoritaires. Cette tendance souligne un potentiel encore sous-exploité pour développer des mécanismes qui favorisent une participation plus active de la population.

Tableau 20. Nature des cadres de dialogue sur des questions sécuritaires

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Comité local de sécurité	66,7%	71,3%	90,6%	76,0%
Réunion de sensibilisation ou de concertation (initiée par les forces de sécurité)	44,4%	46,3%	15,6%	38,0%
Plateforme de dialogue entre autorités et communautés	22,2%	25,0%	12,5%	21,5%
Activités conjointes (campagnes, rondes, médiations, etc.)	11,1%	7,5%	0,0%	5,8%

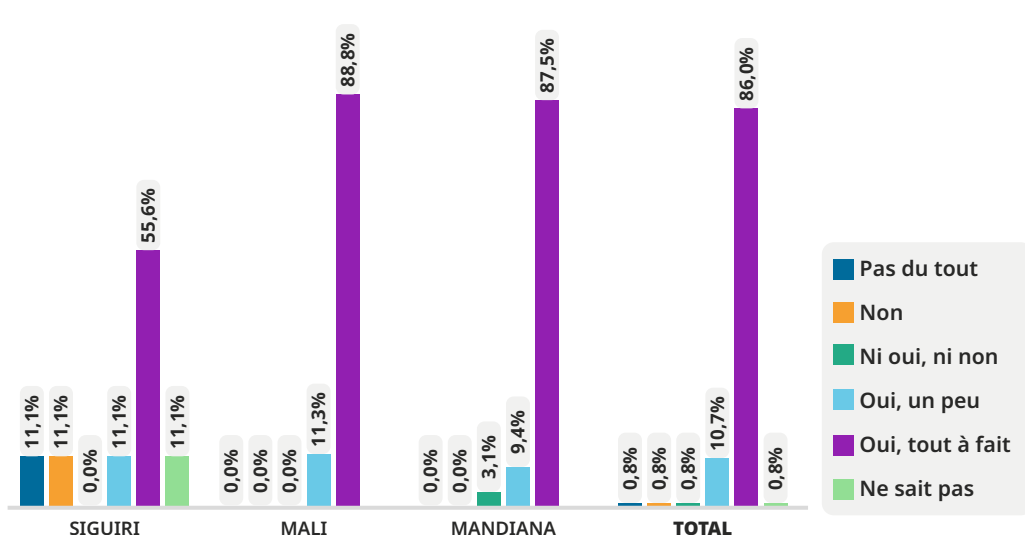
Lorsqu'ils existent, les mécanismes de dialogue semblent bénéficier d'une forte visibilité auprès des habitants. À l'échelle globale, plus de sept répondants sur dix (71,9%) estiment qu'ils sont très bien connus de la population, tandis que 14,0 % les jugent simplement connus. À l'opposé, seules de faibles proportions considèrent qu'ils sont très peu connus (3,3%). Les différences entre préfectures confirment cette tendance générale, avec toutefois quelques nuances. À Mandiana, la reconnaissance de ces dispositifs est la plus forte. Ici, 84,4% des habitants affirment qu'ils sont très bien connus. À Mali et Siguiri, les proportions sont similaires (67,5% et 66,7% respectivement). Ce constat traduit une visibilité majoritairement positive mais légèrement moins consensuelle. On note aussi que Mali est la seule préfecture où une part non négligeable (13,8%) estime que ces mécanismes sont plutôt connus, ce qui laisse entrevoir un degré de diffusion moins homogène.

Figure 21. Connaissance des mécanismes de dialogue par les populations



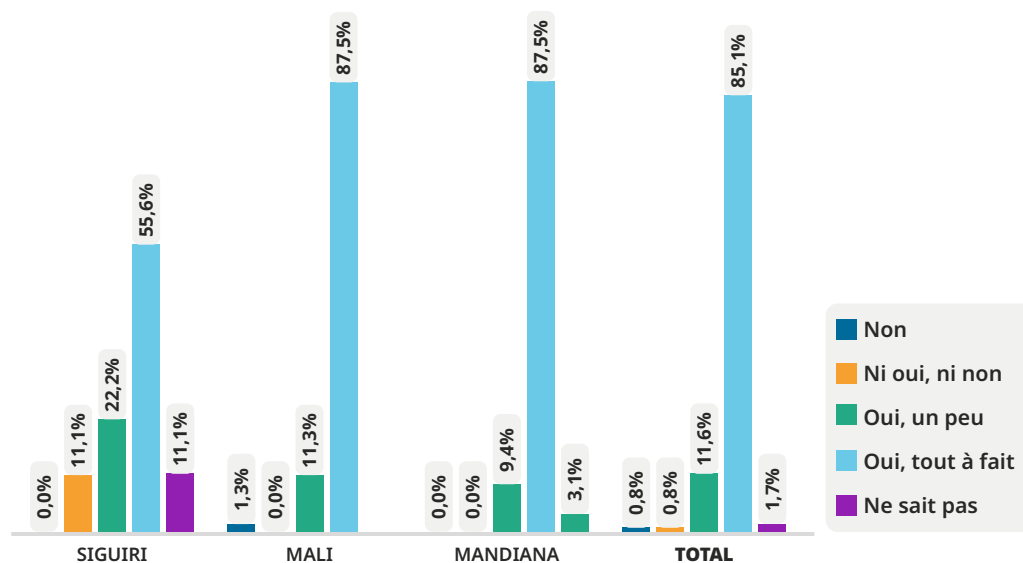
Globalement, les mécanismes de dialogue sont perçus comme des espaces ouverts et inclusifs, permettant à la population de s'exprimer. Plus de huit répondants sur dix (86%) estiment qu'ils offrent la possibilité de partager librement les préoccupations sécuritaires, et 10,7% jugent que cela est possible dans une moindre mesure « un peu ». Les avis négatifs sont extrêmement marginaux (moins de 2% au total), ce qui témoigne de la forte légitimité accordée à ces dispositifs lorsqu'ils fonctionnent. Les résultats par préfecture confirment cette tendance, mais montrent aussi quelques différences. À Mali et Mandiana, la perception est quasi unanime. Respectivement 88,8% et 87,5% des habitants considèrent que ces cadres permettent pleinement l'expression des préoccupations. À Siguiri, en revanche, les avis apparaissent plus partagés. Si la majorité (55,6%) juge que ces mécanismes favorisent pleinement la liberté de parole, une proportion non négligeable (22,2%) exprime des réserves, estimant que ce n'est pas le cas, ou pas suffisamment.

Figure 22. Caractère ouvert et inclusif des cadres de dialogue



Globalement, les mécanismes de dialogue sont perçus comme de puissants leviers de construction de la confiance. En effet, plus de huit répondants sur dix (85,1%) estiment qu'ils y contribuent pleinement, tandis que 11,6% jugent que c'est « un peu » le cas. Les perceptions négatives sont quasi inexistantes (moins de 1%), ce qui traduit une reconnaissance du rôle structurant de ces dispositifs dans l'amélioration des relations population-forces de sécurité. Les résultats par préfecture montrent une forte homogénéité positive à Mali et à Mandiana, où 87,5% des habitants considèrent que les cadres de dialogue renforcent tout à fait la confiance. À Siguiri, en revanche, la perception est plus partagée. Si plus de la moitié des répondants (55,6%) reconnaissent leur contribution décisive, près d'un tiers expriment des réserves, en estimant que la confiance n'est construite que partiellement (22,2%) ou pas clairement (« ni oui, ni non », 11,1 %). Ces résultats confirment que lorsque les mécanismes de dialogue existent et fonctionnent, ils constituent des outils privilégiés de rapprochement entre la population et les forces de l'ordre. Cependant, l'expérience de Siguiri illustre que leur efficacité peut être freinée par un manque de crédibilité ou de régularité dans leur fonctionnement.

Figure 23. Rôle des dispositifs de dialogue dans le renforcement de la confiance

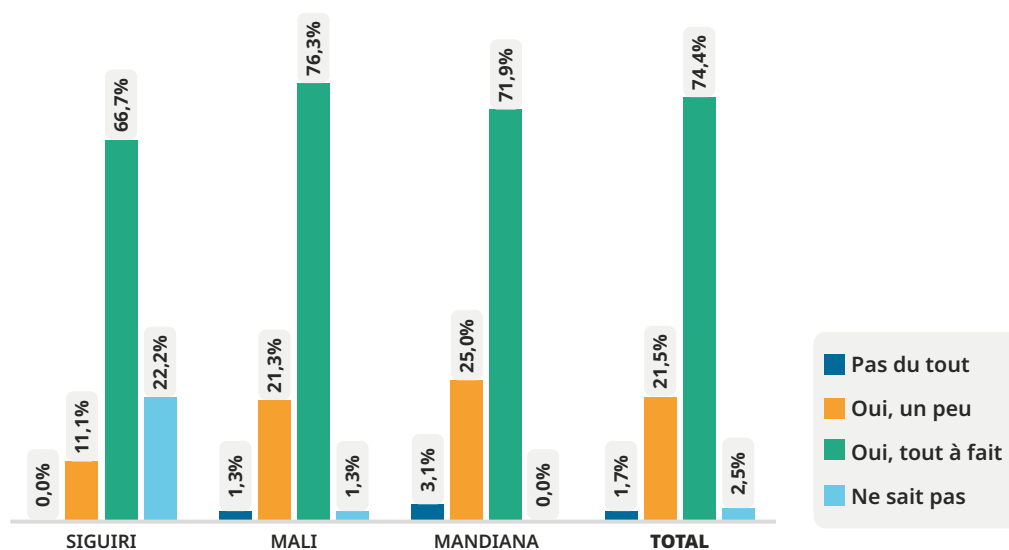


Dans l'ensemble, les résultats traduisent une perception largement positive quant à la capacité des services de sécurité à tenir compte des recommandations issues des cadres de dialogue. Plus de sept répondants sur dix (74,4%) estiment que ces recommandations sont pleinement prises en considération, et 21,5% jugent qu'elles le sont « un peu ». Les réponses négatives restent très marginales (1,7%), ce qui souligne une reconnaissance assez forte du rôle de ces dispositifs dans l'orientation des pratiques sécuritaires.

Les écarts entre préfectures apportent cependant des nuances. À Mali, la confiance est particulièrement élevée. Plus de trois quarts des répondants (76,3%) considèrent que les recommandations sont prises en considération, et près d'un cinquième (21,3%) jugent qu'elles le sont partiellement. À Mandiana, le constat est proche,

avec 71,9% de réponses affirmatives, mais une proportion plus élevée (25%) qui considère que les recommandations ne sont appliquées qu'en partie. À Siguiri, la perception est plus mitigée. Ici, même si une majorité relative (66,7%) estime que les recommandations sont suivies, une part importante (22,2%) préfère ne pas se prononcer. Cela pourrait traduire une réserve ou un doute quant à l'effectivité de cette prise en compte.

Figure 24. Prise en compte des recommandations issues des cadres de dialogue



Les mécanismes de dialogue sont perçus avant tout comme des outils permettant de rapprocher la population des forces de sécurité. C'est l'atout le plus largement reconnu par les répondants (57%), en particulier à Mandiana (75%) et, dans une moindre mesure, à Mali (51,3%) et Siguiri (44,4%). Cette fonction de rapprochement souligne leur important rôle dans la construction de liens de confiance et la réduction de la distance entre institutions sécuritaires et citoyens.

Un autre atout fréquemment cité est leur capacité à favoriser une meilleure compréhension des préoccupations de la population (25,6%). Cette perception est surtout présente à Siguiri (44,4 %) et suggère que, même si ces cadres y sont jugés moins inclusifs ou moins efficaces qu'ailleurs, ils contribuent néanmoins à rendre visibles les attentes et besoins des habitants. Par ailleurs, les fonctions de prévention des conflits ou incidents sont évoquées plus marginalement (12,4%), principalement à Mali (13,8%) et Mandiana (12,5%). Le renforcement de la transparence et de la redevabilité est très peu mentionné (4,1%), ce qui traduit une attente encore faible (ou une faible expérience concrète) de ces mécanismes en tant qu'outils de contrôle citoyen des forces de sécurité.

Tableau 21. Atouts perçus des cadres de dialogue sécuritaire

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Ils rapprochent les populations des forces de sécurité	44,4%	51,3%	75,0%	57,0%
Ils permettent de mieux comprendre les préoccupations de la population	44,4%	28,8%	12,5%	25,6%
Ils facilitent la prévention des conflits ou incidents	0,0%	13,8%	12,5%	12,4%
Ils renforcent la transparence et la redevabilité	0,0%	6,3%	0,0%	4,1%

Si les mécanismes de dialogue sont globalement perçus comme des outils de rapprochement, leur fonctionnement présente plusieurs limites. La faiblesse la plus fréquemment mentionnée est l'absence de suivi des recommandations (28,3%), particulièrement soulignée à Mali (35,4%) et dans une moindre mesure à Siguiri (22,2%). Ce constat traduit une difficulté à transformer les échanges en actions concrètes, ce qui fragilise la crédibilité et l'efficacité de ces dispositifs.

Le manque de régularité des réunions apparaît également comme une faiblesse majeure (25,8%), surtout à Mandiana (37,5%) et à Mali (22,8%). Cette irrégularité contribue à limiter la continuité du dialogue et à réduire l'impact de ces mécanismes sur la gestion sécuritaire locale. De même, la participation limitée de certains groupes sociaux, notamment les femmes et les jeunes, est aussi largement évoquée (24,2%). Elle ressort particulièrement à Siguiri (33,3%) et à Mandiana (31,3%), ce qui souligne que l'inclusivité perçue reste parfois incomplète, malgré une reconnaissance générale du caractère ouvert de ces dispositifs. Pour sa part, le faible engagement des forces de sécurité est mentionné par 13,3% des répondants, avec des proportions plus marquées à Mali (19%) et à Siguiri (11%). Cette critique met en évidence que la qualité de ces cadres dépend étroitement de l'implication des forces de l'ordre elles-mêmes, condition indispensable pour garantir leur efficacité.

Tableau 22. Faiblesses perçues dans le fonctionnement des cadres de dialogue

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Manque de régularité des réunions	11,1%	22,8%	37,5%	25,8%
Absence de suivi des recommandations	22,2%	35,4%	12,5%	28,3%
Participation limitée de certains groupes (femmes, jeunes, etc.)	33,3%	20,3%	31,3%	24,2%
Faible engagement des forces de sécurité	11,1%	19,0%	0,0%	13,3%

Les cadres de dialogue, lorsqu'ils sont mieux soutenus, ouvrent des perspectives d'amélioration de la sécurité locale. L'opportunité la plus mise en avant par les populations est leur potentiel de prévention de l'insécurité. Cette fonction est particulièrement valorisée à Siguiri et Mandiana, où la majorité des habitants considèrent que ces mécanismes pourraient devenir de véritables outils de réduction proactive des menaces si leur fonctionnement était consolidé. La gestion des tensions communautaires apparaît également une dimension importante. À Mandiana, cette attente est largement exprimée, tandis qu'à Siguiri et Mali, elle est jugée tout aussi pertinente, même si de façon légèrement moins marquée. Cette perception souligne l'importance accordée à ces dispositifs comme instruments de régulation sociale et de prévention des conflits intercommunautaires. Par ailleurs, l'inclusion des groupes marginalisés (notamment des femmes et des jeunes) est identifiée comme une opportunité plus limitée, mais particulièrement sensible à Siguiri, où la question de la participation élargie aux affaires sécuritaires semble plus présente. Pour sa part, la coopération locale entre institutions et citoyens est perçue comme un autre levier que ces mécanismes pourraient renforcer, surtout dans les zones aurifères. Elle traduit une attente de synergie accrue dans la gestion partagée des enjeux sécuritaires.

Tableau 23. Opportunités offertes par les cadres de dialogue

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Prévention renforcée de l'insécurité	88,9%	57,5%	90,6%	68,6%
Inclusion des groupes marginalisés dans les questions sécuritaires	44,4%	23,8%	15,6%	23,1%
Meilleure gestion des tensions communautaires	55,6%	47,5%	90,6%	59,5%
Coopération locale accrue entre institutions et citoyens	55,6%	31,3%	43,8%	36,4%

Les résultats mettent en évidence plusieurs menaces susceptibles de fragiliser le fonctionnement des cadres de dialogue. La plus citée est la méfiance persistante entre les populations et les forces de l'ordre (66,1%), particulièrement marquée à Mandiana (93,8%), mais également relevée à Mali (57,5%) et à Siguiri (44,4%). À cela s'ajoutent les conflits d'intérêts entre acteurs locaux (58,7%), cités massivement à Mandiana (90,6%) et de manière significative à Siguiri (55,6%) et Mali (46,3%). L'instrumentalisation politique du dialogue est également mentionnée (19,8%), avec une inquiétude très marquée à Siguiri (44,4 %), plus modérée à Mandiana (28,1%) et faible à Mali (13,8%). Le faible appui institutionnel et logistique est signalé par plus d'un quart des répondants (27,3%), avec des proportions proches dans les trois préfectures (entre 22,5% et 37,5%). Ce constat rappelle que sans ressources suffisantes, ces mécanismes risquent de rester symboliques et d'avoir un impact limité sur la gouvernance locale de la sécurité.

Tableau 24. Menaces pouvant affecter les cadres de dialogue

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Méfiance persistante entre population et forces de l'ordre	44,4%	57,5%	93,8%	66,1%
Instrumentalisation politique du dialogue	44,4%	13,8%	28,1%	19,8%
Conflits d'intérêts entre acteurs locaux	55,6%	46,3%	90,6%	58,7%
Faible appui institutionnel ou logistique	33,3%	22,5%	37,5%	27,3%

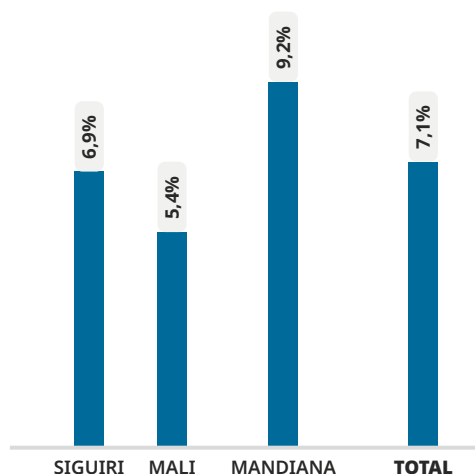
L'examen des mécanismes de dialogue entre la population et les forces de sécurité montre qu'ils constituent des outils de rapprochement et de communication. Lorsqu'ils existent, ces dispositifs sont perçus comme favorisant la confiance, permettant aux habitants d'exprimer leurs préoccupations et contribuant à créer un cadre de collaboration avec les forces de l'ordre. Leur principal atout réside dans leur capacité à rapprocher les institutions sécuritaires des citoyens et à ouvrir un espace de médiation. Cependant, leur fonctionnement reste marqué par certaines faiblesses. Le manque de régularité des rencontres, l'absence de suivi effectif des recommandations formulées et la participation encore inégale de certaines catégories de la population, notamment les femmes et les jeunes, limitent leur crédibilité et réduisent leur portée. Pour autant, les populations perçoivent dans ces mécanismes un fort potentiel. Lorsqu'ils sont soutenus et animés de manière efficace, ils offrent la possibilité de renforcer la prévention de l'insécurité, de mieux gérer les tensions communautaires et d'accroître la coopération entre institutions et communautés. Ils peuvent ainsi devenir de véritables leviers de gouvernance locale et de consolidation de la paix. Toutefois, leur fonctionnement demeure fragile face à des risques persistants. La méfiance entre les forces de sécurité et les citoyens, les conflits d'intérêts locaux, l'instrumentalisation politique et le manque de soutien institutionnel constituent autant de facteurs susceptibles d'en limiter l'efficacité et la durabilité.

8.8. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Cette section explore les perceptions et expériences des populations en matière de coopération transfrontalière, en s'intéressant à plusieurs dimensions. Elle examine d'abord l'existence de dispositifs ou d'initiatives conjointes entre autorités locales et celles des pays limitrophes, puis la nature des formes que prend cette coopération. L'analyse se penche ensuite sur les problèmes de sécurité qui appellent le plus souvent une coordination transfrontalière et sur l'efficacité perçue de ces initiatives. Elle met en évidence les atouts et les limites identifiés par les habitants, ainsi que les pistes d'amélioration jugées nécessaires pour renforcer l'efficacité de ces dispositifs. L'objectif est de comprendre dans quelle mesure la coopération transfrontalière peut constituer un levier stratégique pour consolider la sécurité dans des zones où les flux de personnes, de biens et parfois de menaces circulent sans se soucier des frontières administratives.

Les résultats montrent que la grande majorité de la population n'a pas connaissance de l'existence de mécanismes de coopération transfrontalière en matière de sécurité. Seule une faible proportion de répondants affirme que de telles initiatives existent, avec des variations selon les préfectures. La perception de cette coopération est légèrement plus marquée à Mandiana et à Siguiri, deux zones particulièrement exposées aux échanges et aux flux frontaliers, tandis qu'à Mali, elle apparaît plus marginale. Cette tendance laisse entendre que, si des efforts de collaboration entre autorités locales et pays voisins existent, ils demeurent encore peu visibles pour la population dans son ensemble, ce qui traduit un déficit de communication ou une portée encore limitée de ces initiatives.

Figure 25. Existence d'une coopération transfrontalière en matière de sécurité



Lorsqu'elle est perçue par la population, la coopération transfrontalière en matière de sécurité se manifeste principalement par des échanges d'informations entre services de sécurité, considérés comme la forme la plus répandue et la plus visible dans les trois préfectures. D'autres modalités existent mais apparaissent plus sélectives ou ponctuelles selon les contextes. Les patrouilles conjointes dans les zones frontalières, ainsi que les réunions de coordination entre les autorités administratives, sont reconnues, mais dans une moindre mesure. Certaines

initiatives visent aussi à renforcer le lien social, comme les rencontres socioculturelles ou sportives périodiques, perçues notamment à Siguiri et Mandiana. Des formes plus ciblées, telles que les actions conjointes de sensibilisation ou de prévention, sont également mentionnées, mais restent moins marquantes. De plus, deux aspects apparaissent marginaux. La coopération judiciaire, encore jugée rare, et les réseaux informels entre leaders communautaires ou coutumiers, qui semblent exister surtout dans les zones où les échanges communautaires transfrontaliers sont historiquement ancrés, comme à Siguiri et Mandiana.

Tableau 25. Formes de la coopération transfrontalière en matière de sécurité

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Échanges d'informations entre services de sécurité	92,9%	65,2%	89,2%	84,1%
Patrouilles ou opérations conjointes dans les zones frontalières	42,9%	26,1%	29,7%	33,0%
Rencontres socioculturelles ou sportives périodiques	50,0%	26,1%	48,6%	43,2%
Réunions de coordination entre autorités administratives des deux côtés	50,0%	21,7%	32,4%	35,2%
Actions conjointes de sensibilisation ou de prévention	28,6%	39,1%	29,7%	31,8%
Coopération judiciaire (extradition, poursuites transfrontalières, etc.)	3,6%	13,0%	2,7%	5,7%
Réseaux informels entre leaders communautaires ou coutumiers	39,3%	4,3%	40,5%	30,7%

Les phénomènes qui appellent le plus souvent à une coopération transfrontalière se rattachent principalement aux trafics illicites, en particulier le trafic de drogues et d'armes, largement évoqué par les répondants (56,8% au total), avec une intensité plus marquée à Siguiri (89,3%) et Mali (60,9%), alors qu'il est bien moins mentionné à Mandiana (29,7%). Le trafic de carburant et de marchandises constitue également une préoccupation importante (34,1%), davantage soulignée à Mali (56,5%) qu'à Siguiri (32,1%) ou Mandiana (21,6 %).

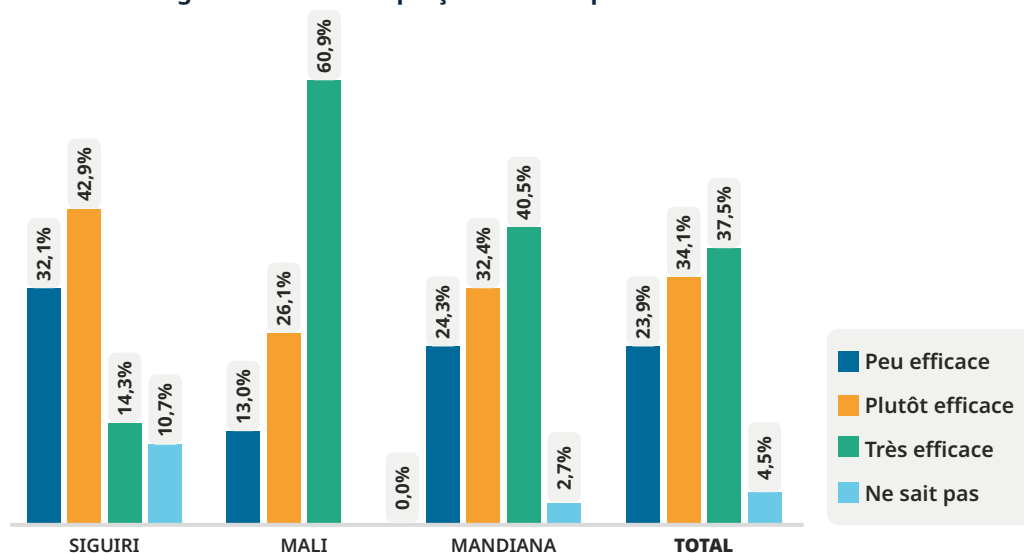
Les mouvements de groupes armés ou de bandits apparaissent aussi comme un motif nécessitant une coordination entre pays voisins (25%), particulièrement à Siguiri (39,3%) et Mali (34,8%), mais beaucoup moins à Mandiana (8,1%). De manière plus ponctuelle, les populations évoquent le passage illégal de personnes ou la migration irrégulière (21,6%), une problématique plus visible à Mali (47,8 %), alors qu'elle reste faible à Siguiri (17,9%) et marginale à Mandiana (8,1%). En outre, la fuite de délinquants ou criminels vers les pays voisins est citée par plus d'un quart des répondants (26,1%), avec des niveaux comparables entre Mandiana (21,6%) et Siguiri (21,4%), et plus élevés à Mali (39,1%).

Tableau 26. Problèmes sécuritaires nécessitant une coopération transfrontalière

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Trafic de drogues ou d'armes	89,3%	60,9%	29,7%	56,8%
Trafic de carburant ou de marchandises	32,1%	56,5%	21,6%	34,1%
Mouvements de groupes armés ou de bandits	39,3%	34,8%	8,1%	25,0%
Mouvements de groupes armés ou de bandits	39,3%	34,8%	8,1%	25,0%
Passage illégal de personnes / migration irrégulière	17,9%	47,8%	8,1%	21,6%
Fuite de délinquants ou criminels vers le pays voisin	21,4%	39,1%	21,6%	26,1%

L'évaluation de l'efficacité de la coopération transfrontalière en matière de sécurité révèle une perception contrastée selon les préfectures. Globalement, un peu plus d'un tiers des répondants jugent cette coopération plutôt efficace (34,1%), tandis qu'une proportion équivalente la considère comme très efficace (37,5%). Toutefois, les disparités régionales sont perceptibles. À Mali, la majorité relative estime la coopération très efficace (60,9%). À Mandiana, cette appréciation reste importante (40,5%), mais s'accompagne aussi d'une part non négligeable de ceux qui la jugent seulement plutôt efficace (32,4%) ou même peu efficace (24,3%). À Siguiri, la perception est plus mitigée. Si 42,9% des habitants la trouvent plutôt efficace, une proportion similaire (32,1%) considère qu'elle reste peu efficace, et seuls 14,3% la jugent très efficace.

Figure 26. Efficacité perçue de la coopération transfrontalière



Lorsqu'elle est reconnue, la coopération transfrontalière est perçue comme ayant plusieurs effets positifs. Le premier est le renforcement de la surveillance des zones frontalières, cité par plus de huit répondants sur dix (81,8%), avec des proportions particulièrement élevées à Siguiri (89,3%) et Mali (87%). Cet atout reflète l'idée que la coordination entre pays voisins permet un contrôle plus strict et une meilleure présence sécuritaire le long des frontières. La coopération est également associée à une réduction des trafics et circulations illicites (54,5%), un bénéfice jugé plus marqué à Siguiri (71,4%) et Mali (56,5%) qu'à Mandiana (40,5%). À cela s'ajoute l'amélioration de la confiance entre populations voisines, mentionnée par près des deux tiers des répondants (64,8%), avec un pic à Mandiana (75,7%) où les interactions transfrontalières sont particulièrement perçues comme intenses.

Un autre atout important réside dans la réduction des tensions intercommunautaires (54,5%), notamment à Mandiana (67,6%) et à Siguiri (60,7%), ce qui montre que la coopération sécuritaire est perçue comme un instrument de pacification sociale. De plus, la meilleure coordination entre autorités est également citée (33%), avec une reconnaissance plus forte à Mali (52,2%) qu'à Siguiri (39,3%) et surtout Mandiana (16,2%).

Tableau 27. Atouts de la coopération transfrontalière en matière de sécurité

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Renforcement de la surveillance des zones frontalières	89,3%	87,0%	73,0%	81,8%
Réduction des trafics et circulations illicites	71,4%	56,5%	40,5%	54,5%
Amélioration de la confiance entre populations voisines	60,7%	52,2%	75,7%	64,8%
Réduction des tensions intercommunautaires	60,7%	26,1%	67,6%	54,5%
Meilleure coordination entre autorités	39,3%	52,2%	16,2%	33,0%

Les populations identifient plusieurs obstacles qui freinent l'efficacité de la coopération transfrontalière. L'un des plus fréquemment mentionnés est le manque de dialogue régulier entre autorités des deux côtés de la frontière (47,1%). Cela suggère que la coordination institutionnelle reste trop sporadique pour produire des effets durables. Cette perception est particulièrement marquée à Siguiri (55,6%) et Mandiana (48,6%). De plus, la mise en place insuffisante de patrouilles conjointes coordonnées est un autre frein important (43,7%), surtout dénoncé à Siguiri (66,7%), où l'attente d'une présence plus visible et active des forces de sécurité des deux pays est très forte. De même, le dialogue entre communautés frontalières apparaît également comme un maillon faible (54%), avec des proportions élevées dans toutes les préfectures, mais plus particulièrement à Siguiri (66,7%). Cette observation souligne que la coopération sécuritaire institutionnelle n'est pas toujours relayée par un rapprochement social entre populations voisines.

Le déficit d'implication des collectivités locales est un autre obstacle souligné (44,8%), notamment à Siguiri (66,7%), où la population exprime une attente forte d'une participation plus active des autorités locales dans la gestion sécuritaire transfrontalière. De même, le renforcement des moyens logistiques et humains est jugé insuffisant par quatre répondants sur dix (41,4 %), ce qui traduit une perception de faiblesse structurelle dans la mise en œuvre de la coopération. En outre, le manque d'accords officiels entre États (27,6%) et le partage limité des services sociaux de base (24,1%) apparaissent comme des contraintes secondaires mais importantes qui traduisent la nécessité de consolider le cadre légal et de développer des coopérations plus larges intégrant les dimensions sociales et humanitaires.

Tableau 28. Obstacles ou limites perçus à la coopération transfrontalière

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Tenue régulière de réunions entre autorités des deux côtés	55,6%	34,8%	48,6%	47,1%
Mise en place de patrouilles conjointes mieux coordonnées	66,7%	26,1%	37,8%	43,7%
Développement d'accords officiels entre les États concernés	44,4%	8,7%	27,0%	27,6%
Renforcement du dialogue entre communautés de part et d'autre	66,7%	52,2%	45,9%	54,0%
Meilleure implication des collectivités locales	66,7%	21,7%	43,2%	44,8%
Partage de services sociaux de base (hôpitaux, points d'eau, écoles, ...)	29,6%	34,8%	13,5%	24,1%
Renforcement des moyens logistiques et humains	40,7%	34,8%	45,9%	41,4%

Pour améliorer la coopération transfrontalière, les priorités exprimées par les populations soulignent la nécessité d'un renforcement institutionnel et opérationnel de celle-ci. La demande la plus partagée concerne la tenue régulière de réunions entre les autorités des deux côtés de la frontière (81,8 % au total), avec des attentes particulièrement fortes à Siguiri (92,9 %) et à Mandiana (91,9 %). Cette régularité est perçue comme essentielle pour instaurer une concertation continue et crédible. De plus, la mise en place de patrouilles conjointes mieux coordonnées constitue une autre attente centrale (68,2 %), surtout à Siguiri (96,4 %) où la population insiste sur l'importance d'une présence visible et concertée pour sécuriser les zones frontalières. À Mandiana (59,5 %), ce besoin est également affirmé, tandis qu'à Mali (47,8 %) il reste moins pressant. Les populations appellent aussi à un développement d'accords officiels entre États (53,4 %), signe d'un besoin

de formalisation et d'un cadre juridique solide pour pérenniser les initiatives locales. De même, le renforcement du dialogue entre communautés frontalières est jugé indispensable (77,3 %), notamment à Mandiana (86,5 %) et Siguiri (82,1 %), où les relations sociales transfrontalières sont à la fois intenses et fragiles.

D'autres dimensions, bien que moins prioritaires, apparaissent également importantes. La meilleure implication des collectivités locales (52,3 %) est perçue comme une condition clé pour accroître la légitimité des dispositifs. Le renforcement des moyens logistiques et humains (65,9 %) est particulièrement souligné à Mandiana (83,8 %), ce qui traduit une forte attente de ressources pour soutenir les initiatives. Enfin, le partage de services sociaux de base (37,5 %) est également mentionné, notamment comme un vecteur de coopération pratique et de réduction des tensions, même si cette dimension reste secondaire par rapport aux aspects sécuritaires.

Tableau 29. Suggestions pour améliorer la coopération transfrontalière en matière de sécurité

	Siguiri	Mali	Mandiana	Total
Tenue régulière de réunions entre autorités des deux côtés	92,9%	52,2%	91,9%	81,8%
Mise en place de patrouilles conjointes mieux coordonnées	96,4%	47,8%	59,5%	68,2%
Développement d'accords officiels entre les États concernés	64,3%	39,1%	54,1%	53,4%
Renforcement du dialogue entre communautés de part et d'autre	82,1%	56,5%	86,5%	77,3%
Meilleure implication des collectivités locales	71,4%	34,8%	48,6%	52,3%
Partage de services sociaux de base (hôpitaux, points d'eau, écoles, ...)	39,3%	26,1%	43,2%	37,5%
Renforcement des moyens logistiques et humains	57,1%	47,8%	83,8%	65,9%



9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les résultats de cette recherche mettent en évidence une conflictualité profondément enracinée dans les dynamiques territoriales, sociales et économiques locales. Les situations observées se caractérisent par la diversité des formes qu'elles prennent, leur inscription simultanée dans plusieurs registres et leur capacité à se renforcer mutuellement. Dans plusieurs communes, les conflits agropastoraux, fonciers, miniers, familiaux, communautaires ou de gouvernance coexistent et s'entrecroisent, créant des configurations complexes où une tension sectorielle peut rapidement se transformer en une crise sociale ou sécuritaire plus large. Cette diversité conflictuelle constitue un facteur important de la vulnérabilité territoriale, dans la mesure où elle accroît l'incertitude, complique les mécanismes de régulation et limite l'efficacité des réponses ponctuelles.

Les analyses mettent également en évidence une complexification progressive des conflits, liée à la multiplication des acteurs impliqués et à la superposition des registres de légitimité mobilisés. Les conflits impliquent fréquemment, dans une même situation, des autorités administratives, des leaders coutumiers, des forces de sécurité, des groupes de jeunes, des acteurs économiques et des communautés locales. Cette pluralité d'arènes décisionnelles et normatives fragilise les mécanismes traditionnels de médiation et contribue à une judiciarisation ou à une sécurisation tardive des conflits, souvent perçues par les populations comme partielles ou inefficaces. L'absence de cadres clairs de coordination entre ces différents acteurs accroît les risques de malentendus institutionnels, de chevauchements de compétences et de perte de confiance à l'égard des dispositifs publics de gestion des conflits.

L'intensité des conflits observés varie fortement d'une commune à l'autre. Cela dit, les analyses soulignent que, même lorsque les violences physiques demeurent limitées, les impacts sociaux, économiques et symboliques sont souvent profonds et persistants. Destructures de champs, pertes de bétail, atteintes aux moyens de subsistance, déplacements forcés, ruptures des relations communautaires et un climat de peur constituent des effets récurrents qui affectent la cohésion sociale et alimentent des dynamiques de ressentiment. Dans les communes les plus sensibles, ces impacts s'inscrivent dans la durée et contribuent à normaliser la conflictualité comme mode ordinaire de régulation des différends.

La persistance des conflits apparaît ainsi comme l'un des traits majeurs du paysage conflictuel analysé. De nombreux conflits sont anciens, latents ou régulièrement réactivés, en l'absence de mécanismes de suivi, de prévention et de résolution à long terme. Les réponses observées demeurent largement réactives, centrées sur la gestion de crises ponctuelles, sans s'attaquer aux causes profondes ni aux facteurs de reproduction des tensions. Cette situation révèle un déficit de dispositifs locaux pérennes capables d'anticiper les risques, de désamorcer les tensions en amont et d'accompagner les processus de médiation dans le temps.

Dans ce contexte, l'indice de sensibilité développé dans le rapport constitue un outil d'aide à la décision permettant de hiérarchiser les territoires selon leur niveau de vulnérabilité conflictuelle et d'orienter les interventions différemment. Les constats issus de l'analyse appellent des réponses graduées, proportionnées au niveau de sensibilité des communes et adaptées aux types de conflits dominants. Ainsi, dans les communes qualifiées d'extrêmement sensibles, la conflictualité appelle des réponses ciblées. À Franwalia, Naboun et Norassoba, la sensibilité élevée est principalement liée à l'accumulation de conflits fonciers et miniers anciens opposant des localités entières, souvent accompagnés de violences armées, de pertes en vies humaines et d'une judiciarisation incomplète ou contestée. Dans ces communes, la priorité opérationnelle réside dans la sécurisation des accords fonciers et miniers existants, la clarification formelle des limites et des droits d'usage, ainsi que dans l'accompagnement des décisions administratives et judiciaires afin d'en assurer l'acceptation sociale. Des actions concrètes doivent viser le renforcement de commissions locales mixtes foncier-mines dotées de capacités de médiation renforcées, appuyées par un suivi systématique des litiges actifs, latents et émergents, afin d'éviter leur réactivation lors de nouvelles découvertes d'or ou de pressions agricoles saisonnières.

À Tomba Kansa et Kourémalé, la sensibilité extrême résulte davantage de la superposition de conflits fonciers, agropastoraux et de gouvernance locale, marqués par des contestations de la légitimité administrative, des rivalités de chefferie ou de leadership et des tensions récurrentes entre groupes communautaires. Dans ces contextes, les actions doivent prioritairement porter sur la restauration de la légitimité locale des autorités et des règles de gouvernance, à travers des processus de dialogue structuré autour de la représentation locale, de la gestion des postes de responsabilité et de la reconnaissance des autorités coutumières. En parallèle, la prévention des conflits agropastoraux passe par des mesures très concrètes telles que la délimitation concertée des couloirs de passage du bétail, l'organisation de mécanismes de compensation rapide en cas de dégâts agricoles et la mobilisation de médiateurs communautaires formés, capables d'intervenir avant l'escalade.

À Maléah et dans la commune urbaine de Siguiri, la conflictualité extrême se caractérise par une forte densité de conflits miniers et agropastoraux, combinée à une intensité élevée des violences, incluant des blessures graves, des déplacements forcés et des ruptures sociales. Dans ces communes, l'action doit viser simultanément la régulation locale de l'exploitation minière artisanale, la clarification des rôles entre les acteurs coutumiers, les exploitants et les autorités locales, ainsi que la réduction des tensions liées à l'accès aux ressources agricoles. Des interventions ciblées sont nécessaires pour appuyer les autorités communales et les forces de sécurité dans la prévention des affrontements, notamment par des dispositifs d'alerte précoce fondés sur le suivi des incidents et des actions de sensibilisation sur les périodes à haut risque.

Dans la préfecture de Mali, les communes extrêmement sensibles, telles que la commune urbaine de Mali, Gayah et Madina-Wora, présentent des profils distincts mais convergents par leur intensité. La commune urbaine de Mali concentre des conflits agropastoraux et sociaux persistants, souvent moins complexes en termes

d'acteurs mais durables et fortement déstabilisants pour la cohésion sociale. Les actions prioritaires doivent y porter sur la gestion préventive des conflits récurrents, notamment par la formalisation de mécanismes locaux de régulation et le suivi rapproché des conflits permanents. À Gayah et Madina-Wora, la coexistence de conflits fonciers, et surtout ceux d'habitation, ainsi que de conflits de régulation publique, impliquant des autorités administratives, des forces de sécurité et des communautés locales, justifie des actions combinant médiation institutionnelle, clarification des responsabilités administratives et accompagnement des autorités locales dans la gestion non violente des situations de crise.

Pour les communes très sensibles, tant à Siguiri qu'à Mali, les actions doivent viser prioritairement à empêcher la montée en intensité de conflits déjà identifiés, en renforçant les capacités locales de médiation et de prévention sectorielle. Les conflits agropastoraux y appellent des mesures de prévention concrètes et peu coûteuses, tandis que les conflits miniers nécessitent un appui ciblé à la régulation locale des sites et à la clarification des responsabilités des acteurs impliqués.

Enfin, dans les communes sensibles et modérément sensibles, les actions doivent se concentrer sur la prévention précoce, la formalisation des accords locaux et le renforcement des capacités des autorités et des leaders communautaires à gérer les tensions émergentes. Ces territoires constituent des espaces stratégiques pour déployer des dispositifs légers de suivi des conflits et de remontée d'informations, permettant d'anticiper les dynamiques d'escalade avant qu'elles ne se structurent.

Nous tenons à remercier les partenaires techniques et financiers du programme "Renforcement de la Résilience dans les Zones frontalières (RéZo)", pour leur soutien et leur collaboration.



mise en œuvre par



Centre
pour le dialogue
humanitaire

